

ALBERT TRAVERS

ARMORICAINS

ET

BRETONS

(EXTRAIT DE LA *Revue de Bretagne*)



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE, HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

—
1912

H. H. H. H.

ALBERT TRAVERS

ARMORICAINS ET BRETONS

(Extrait de la *Revue de Bretagne*)

AVRIL 1909 — AOUT 1911

DU MÊME AUTEUR

Vocabulaire postal et télégraphique anglais-français et français-anglais. (Ouvrage adopté par la plupart des pays faisant partie de l'Union postale universelle). — Publié à 3 fr. 25, vendu aujourd'hui. . . .	2 »
Sipontum (Σιπώντις), colonie grecque. (Etude de vie antique) avec une carte	» 75
Etudes postales suivies de quelques notes et impressions recueillies en Bulgarie et au Tonkin	2 »
Le Régionalisme en Bretagne et la langue bretonne	» 50
De la persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne depuis l'installation des Celtes dans la Péninsule armoricaine jusqu'à nos jours	1 »
Les Inscriptions gauloises et le Celtique de Basse-Bretagne.	1 »
Réformes postales	» 75
Saint Pol-Aurélien et le Comte Withur (Extrait de l'étude <i>Armoricains et Bretons</i>)	» 50

Diocèse de
Quimper & Léon
Diocèse de la région de la Cornouaille

Document numérisé en 2016

PRÉFACE

Parmi les provinces de la France auxquelles l'histoire s'est le plus intéressée, la Bretagne est incontestablement une de celles qui occupent le meilleur rang.

Depuis le consciencieux Pierre Le Baud, aumônier de la duchesse Anne, jusqu'au savant M. de la Borderie, cette province a vu surgir de nombreux historiens qui tous, à un point de vue différent et avec une diversité remarquable d'appréciation et de talent, ont retracé les annales de leur pays, lesquelles, malgré tous ces louables efforts, restent encore obscures sur beaucoup de points. Bouchard, Bertrand d'Argentré, Dom Lobineau, Dom Audren, Dom Morice, le comte Daru, de Roujoux, etc. nous ont légué des histoires de Bretagne, de ses rois et de ses ducs qu'on consulte et qu'on lit toujours avec intérêt et profit. Mais ce qui nous manque, c'est une histoire d'Armorique, qui irait depuis les temps les plus reculés jusqu'à Nominoë, le premier et le plus illustre des souverains de la Bretagne, constituée sous son sceptre en une monarchie unique.

De nos jours, on semble négliger les Armoricains, et on oublie trop facilement les glorieux et infortunés Venètes et les vaillantes tribus qui, malgré le massacre de leurs guerriers et l'épuisement du pays mis à feu et à sang par les légionnaires de César, purent cependant encore fournir une élite d'hommes déterminés, que leur demandait Vercingétorix pour défendre la Gaule. Le succès, il est vrai, ne couronna pas leurs efforts, mais les Armoricains vaincus n'en méritent pas moins qu'on les reconforte par cette parole d'un illustre capitaine « Honneur au courage malheureux ! »

D'ailleurs tenaces et patients comme ils l'étaient, s'ils mirent, tout en rongant leur frein, quatre siècles à préparer leur revanche, ils la prirent d'une manière éclatante, lorsque, profitant

de la grande invasion des Barbares, ils secouèrent le joug de Rome et eurent le bonheur de recueillir, dans leur patrie réorganisée, des frères malheureux et fugitifs, chassés de leur pays, la grande île de Bretagne, par une impitoyable invasion.

Ce sont ces annales glorieuses qui constituent l'histoire armoricaine dont j'ai essayé de poser les premiers jalons, dans le ferme espoir que tôt ou tard un fils d'Armor fera revivre sous les yeux de ses contemporains et de la postérité les travaux et les exploits des lointains ancêtres de la race vaillante à laquelle la Nature a donné pour demeure ce bastion de granit, pierre angulaire de la France et dont la garde ne saurait être confiée à de plus nobles défenseurs.

ALBERT TRAVERS.

ALBERT TRAVERS

ARMORICAINS

ET

BRETONS

(EXTRAIT DE LA *Revue de Bretagne*)



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE, HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1912

AVANT-PROPOS

L'étude qui est présentée aujourd'hui au public est née d'une controverse au sujet du langage celtique parlé en Basse-Bretagne, et qui pour les uns ne date que du V^e siècle de notre ère, époque où il aurait été importé dans la péninsule armoricaine par les Emigrés bretons, tandis que pour les autres il n'aurait cessé d'être l'idiome parlé de temps immémorial par les habitants de ce pays. L'auteur, qui n'a aucun parti-pris à ce sujet, s'est fait une opinion, après avoir lu attentivement les écrits tant anciens que modernes qui ont traité de ces questions. C'est le résultat de ses recherches qu'il soumet au public dans les pages suivantes, avec la pensée que les lecteurs bretons pour lesquels elles ont été spécialement écrites, n'y verront que son désir de démontrer par l'histoire l'antiquité de leur race et la persistance, à travers les siècles, de leur vieille langue nationale.

ALBERT TRAVERS.

ARMORICAINS ET BRETONS

CHAPITRE PREMIER

Lorsque, en 1906 et 1907, je fis paraître mes deux brochures sur la *Persistance de la langue celtique en Base-Bretagne* (1) j'étais loin de me douter que ces modestes ouvrages feraient « un tapage assez étourdissant » pour troubler la quiétude de M. le doyen de la Faculté des Lettres de Rennes et l'obliger de descendre dans la lice, afin d'imposer silence à l'audacieux qui se permettait d'avoir une opinion différente de la sienne. Tout arrive : l'entrée en scène de l'éminent Universitaire sur un si petit théâtre en est la preuve.

Mais, puisque ces « questions historiques et linguistiques étaient depuis longtemps jugées et tranchées » (2), pourquoi M. Loth a-t-il éprouvé le besoin de les juger et de les trancher à nouveau ? Il semble qu'il y a là une certaine contradiction. Se serait-il aperçu, un peu tardivement, qu'il n'y a rien de définitif en histoire, et que les questions historiques ne se résolvent pas absolument d'après les mêmes règles que les problèmes de géométrie ou d'algèbre ?

Il nous dit, il est vrai, que « c'est à son grand regret qu'il se voit forcé d'intervenir, mais qu'il croirait manquer d'égards « envers la mémoire de son maître et ami, M. de la Borderie, « en se taisant plus longtemps. »

Je ne pense pas que la mémoire de cet historien aurait eu, en cette circonstance, à se plaindre du silence de M. Loth dont les scrupules, au contraire, lui paraîtraient sans doute exagérés.

M. de la Borderie relève, comme tout autre écrivain, de l'opinion publique dont le jugement est toujours libre et indépen-

(1) *De la Persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne* (1906) et *Les Inscriptions gauloises et le celtique de Basse-Bretagne* (1907).

(2) *Bulletin de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome XXXVIII (1^{re} partie) 1908, p. 301.

dant de toute camaraderie ou coterie. C'est en vertu de ce principe et sans aucune prévention que j'ai lu le premier volume de son *Histoire de Bretagne* où l'auteur donne libre carrière à son imagination, et qui me paraît contenir des erreurs de nature à surprendre de la part d'un historien si remarquable.

Je sais gré à M. le doyen d'avoir vaincu la *répugnance* qu'il avait « d'entrer en discussion avec un homme manifestement incompétent, en particulier sur le terrain où il se place, le terrain linguistique (1). »

Malheureusement pour mon contradicteur, c'est précisément ce terrain sur lequel je me défends de me placer. « C'est surtout », dis-je dans *les Inscriptions gauloises*, p. 86, « c'est surtout » à l'histoire qu'il faut avoir recours pour éclaircir les questions « du genre de celle qui nous occupe ».

Cette opinion est également celle de M. Georges Dottin qui, dans son *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, déclare, pages 50-51, que « l'histoire seule nous met en contact avec ces peuples » (les peuples celtes). Il ajoute que, « si nous ne voulons pas risquer d'errer au hasard, il faudra nous résoudre à ne nous servir de la linguistique, de l'archéologie et de l'anthropologie que comme de sciences auxiliaires de l'histoire et ne faire intervenir les renseignements qu'elles nous fournissent que pour commenter et vivifier les textes historiques ». Mais tel n'est pas l'avis de M. Loth qui, à l'occasion de l'histoire des émigrations bretonnes des V^e et VI^e siècles, dit que « ce sujet relève essentiellement de la linguistique celtique et de la linguistique romane » (*Le Nouvelliste de Bretagne*, 29 septembre 1908). Je laisserai ces deux linguistes tirer entre eux cette affaire au clair. Quant à moi, je partage l'opinion de M. Dottin dont le confrère, en prétendant régler exclusivement par la linguistique les destinées des peuples, me semble, mettre inconsciemment ou non, la charrue devant les bœufs.

Rien de plus facile cependant que d'élucider cette question de la *persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne*, laquelle, soit dit en passant, bien qu'elle dût faire le principal objet du compte-rendu de M. Loth, a été laissée de côté dans le factum, fort peu pertinent, comme on dit au Palais, auquel le *Bulletin de*

(1) *Bulletin de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome XXXVIII (1^{re} partie) 1908, p. 301.

la *Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine* a donné l'hospitalité. Rien, dis-je, de plus facile que de résoudre ce problème : il suffit d'ouvrir les yeux et de regarder ce qui se passe autour de soi en Basse-Bretagne, sans toutefois perdre de vue que, pendant la période gallo-romaine, l'organisation du pays, son éloignement de Rome, la difficulté des communications et les événements favorisaient, beaucoup plus que de nos jours dans la péninsule armoricaine, le maintien, chez les habitants, de la langue nationale.

Sans compter l'indifférence hautaine des Romains pour les langues parlées par leurs sujets et qui contraste souvent avec la mesquinerie des procédés des divers gouvernements sous lesquels la Bretagne a vécu pendant les temps modernes, sans compter cette largeur d'idées qui, sous tant de rapports, rendait le Peuple-Roi si digne de son rôle grandiose, le nombre des fonctionnaires, en Armorique, comme d'ailleurs dans les autres provinces, était sous le Haut-Empire, par rapport au chiffre de la population, de beaucoup moins élevé qu'aujourd'hui, et encore ces fonctionnaires étaient-ils presque tous du pays. Quant aux troupes, là où nous entretenons actuellement des milliers de soldats, il n'y avait que « quelques miliciens indigènes chargés « d'un service de police sous les ordres des *Duumvirs* » (1).

Les désordres du Bas-Empire et les invasions des Barbares modifièrent sans doute cet état de choses et ruinèrent le pays, mais pas dans les proportions déplorées, avec une évidente exagération, par M. de la Borderie ; car la Péninsule armoricaine fut une des régions de la Gaule les moins éprouvées par ces calamités.

Les théories de cet historien, répandues à profusion par une active propagande sont généralement acceptées par la foule des lecteurs qui aiment les opinions toutes faites et qui souvent admirent d'autant plus qu'ils comprennent moins. *Omne ignotum pro magnifico*. Ces lecteurs admettent donc aisément tout ce qui leur est offert, et se laissent volontiers bercer par des rêveries où peuvent se complaire des imaginations romanesques, mais qui ne devraient pas avoir prise sur des esprits ayant réellement l'instinct de la race et restés fidèles au culte des ancêtres. Ces rêveries n'ont heureusement pas pénétré dans la masse du peuple breton qu'elles effleurent à peine et qui, si elles prenaient

(1) Voir *De la Persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne*, pages 15-17, 26-31 et 56-58.

une forme plus tangible, finiraient par dénationaliser la Bretagne.

Le peuple ignore ou dédaigne ces vaines disputes et,

Plus fort que la science et ses bras étouffants (1),

se contente, pour éclaircir ces questions de race et de langue, de son instinct qui est pour lui le guide le plus sûr. Dites à un Bas-Breton de la campagne ou des côtes que, pendant trois ou quatre siècles, ses ancêtres ont cessé de parler breton pour se servir d'une langue apportée par un peuple conquérant sorti d'Italie, vous verrez avec quel air de mépris ou de raillerie votre allégation sera reçue. Il ne vous répondra pas ; il se contentera de hausser les épaules, et continuera à labourer son champ ou à conduire sa barque.

Malheureusement, il existe des vulgarisateurs qui, satisfaits de copier, sans les contrôler, les découvertes faites depuis un demi-siècle sur les origines de la Bretagne, se sont donné pour mission d'éclairer les populations en répandant parmi elles des « erreurs » qui, pour être nouvelles, n'en sont pas moins déplorables et même dangereuses. Les braves gens qui par hasard lisent ces élucubrations n'entendent absolument rien à tout ce qu'on leur raconte. Ce qu'ils y voient de plus clair, c'est que leurs ancêtres auraient abandonné leur vieille langue celtique pour parler un latin plus ou moins baroque, ce qui leur semble absurde ; que d'autres ancêtres, qui étaient également ceux des Gallois, venus d'Angleterre, les auraient débarrassés de ce latin indigeste, et leur auraient rapporté le breton, ce qu'ils jugent absolument impossible ; que ces derniers aïeux auraient été chassés de leur pays par des bandes de pirates, ce qui leur donne la sensation désagréable d'avoir eu pour pères, dans les temps passés des hommes sans cœur et sans courage congédiés par des maîtres impitoyables ; que ces mêmes aïeux auraient fui devant les Anglais, ce qui est pour nos Bretons le comble de la lâcheté. Puis confondant tous ces noms de Gallois, Angles, Saxons, Celtes insulaires qui habitent l'Angleterre ne sont pour eux que des Anglais, et perdus au milieu de tout cet enchevêtrement de races et de langues, ils croient comprendre, à leur grande indignation et non sans peine, qu'ils descendraient des Anglais.

(1) Brizeux, *Marie*.

Si bien que maintenant on est acculé à la nécessité de rectifier parmi les populations bretonnes une pareille conception aussi regrettable qu'erronée. « Nous ne sommes pas », lit-on, en effet, dans une publication populaire (1), « nous ne sommes pas des descendants d'Anglais, comme le disent quelques-uns. » — « Nos pères, » ajoute le même organe, « sont venus de la Grande-Bretagne chassés de leur pays par les Anglo-Saxons. » Et puis toujours ce mot *chassés* qui se trouve à chaque instant sous la plume de tous ceux qui s'occupent des émigrations bretonnes. Quel idéal pour un peuple que l'on dit fier de ses ancêtres et cha-touilleux sur le point d'honneur !

Je lis encore ce qui suit dans un journal publié en breton (2) et qui, je dois le dire, fait les efforts les plus louables pour maintenir, répandre et épurer cette vieille langue : « Rak, evel ouzoc'h, » eus a Gambri eo e teuas hon tadou koz, o deus savet Breiz-« Izel, pa rankhont tec'hel rak ar Zaozon. » — « Car, comme » vous le savez, nos pères sont venus de Cambrie (pays de « Galles) ; ce sont eux qui ont fondé la Basse-Bretagne, quand il durent fuir devant les Saxons. » Or, les Emigrés bretons vinrent surtout des autres régions de la Grande-Bretagne ; il ne vint de Cambrie dans la Péninsule armoricaine que des missionnaires poussés par l'esprit de charité et d'évangélisation.

La théorie des deux professeurs rennais, si elle était admise par les Bretons, aurait les deux conséquences suivantes :

Les uns *croiraient* que leurs ancêtres ont été chassés de chez eux par les Anglo-Saxons et ont fui devant les envahisseurs de leur patrie, et alors, ils devraient, par respect pour la vérité en prendre leur parti, mais la rougeur au front et l'humiliation au cœur ; les autres, surtout parmi la masse du peuple breton, ne voyant, à toute époque, en Angleterre, que des Anglais, *se croiraient, comme ils commencent malheureusement à le faire, de race anglaise*, et dans ce cas, notre patriotisme aurait lieu de s'alarmer devant ce véritable péril, en présence des suites terribles que, dans certaines circonstances, cette idée néfaste pourrait avoir pour la patrie française. Mais, à cet égard, il n'y a rien à craindre ; car, malgré la confusion que la nouvelle doctrine a jetée dans les esprits, les descendants des Armoricaïns ne sont

(1) *La Paroisse bretonne*, Paris, octobre 1908.

(2) *Kroaz ar Vretoned*, 27 septembre 1908.

pas de ceux dont un célèbre professeur a dit « qu'il était effrayé « de la facilité avec laquelle ces gens-là cesseraient d'être « Français ».

Ce qui, pour le présent, est navrant, c'est de se dire que cette doctrine inconnue il y a à peine quelques années et si contraire à la vérité et à l'idée que l'on se fait du caractère chevaleresque et tenace des anciens Armoriciens, nous la devons à ceux dont les théories, parées du prestige de la science auraient pour résultat, si elles venaient à triompher, de justifier les craintes de certains esprits timorés qui, bien à tort, croient voir la Bretagne se détacher peu à peu de la France.

Pour revenir aux Gallois, ce peuple, on le sait, n'abandonna jamais ses foyers et opposa toujours la plus vive résistance aux Anglo-Saxons qu'il vainquit souvent dans de glorieux combats. « La portion la plus résistante de la race bretonne », écrit M. de la Borderie (1), « c'est ce groupe intermédiaire de tribus « et de petits royaumes désignés sous le nom de *Cambrie* et que « représente encore maintenant dans la monarchie anglaise la « principauté de Galles. Formés en masse compacte, protégés « de trois côtés par la mer et du quatrième par la Saverne, ces « Bretons défendirent intrépidement pendant plus de six cents « ans, après la bataille de Wimvaed, leur fière indépendance, « qui vit tomber la puissance, même l'existence nationale des « Anglo-Saxons, et ne succomba qu'au XIII^e siècle sous les coups irrésistibles de la monarchie anglo-normande. »

Ce qui a fait croire à beaucoup et à l'auteur même du passage ci-dessus qu'un grand nombre d'émigrés étaient d'origine cambrienne c'est que « l'invasion saxonne, poussant les indigènes « bretons vers l'Ouest, obligea ceux d'entre eux qui voulaient « s'expatrier à s'embarquer sur la côte occidentale de l'île (2). » Or, cette côte occidentale comprenant surtout les rivages de la Cambrie on prit pour des Cambriens les fugitifs bretons qui venaient de ces parages.

On sait, d'autre part, que « les moines arrivaient souvent, en « Armorique, par troupes avec leurs amis, leurs clients, leurs « serviteurs » (3). Beaucoup de ces moines étaient Cambriens,

mais il ne faudrait pas les confondre avec les fuyards venant des autres parties de l'île de Bretagne, « le désir de se sanctifier « dans la solitude et de travailler à l'évangélisation de la nouvelle « Bretagne étant, nous dit M. de la Borderie parlant d'après « les hagiographes, le motif de leur émigration ».

La plupart des auteurs sont d'ailleurs d'accord pour reconnaître que l'énergique race cambrienne, fidèle à son glorieux passé, sut toujours tenir tête aux hordes anglo-saxonnes, et défendre avec succès contre leur rapacité le vieux sol ancestral, parfois envahi, mais jamais occupé.

Si ces héroïques Gallois étaient réellement leurs ancêtres, nos Bretons pourraient, à défaut des Armoriciens, leurs véritables aïeux, non moins valeureux ni moins tenaces que les Cambriens, se montrer fiers de descendre de cette noble race d'outre-mer dont la gloire rejaillirait sur eux. Mais il n'en est pas ainsi. On leur donne aujourd'hui pour pères, non pas les Bretons de la Grande-île qui surent, en héros, mourir pour leur patrie, les armes à la main, non pas même ceux qui, après plus de deux siècles de luttes sanglantes, durent, non sans avoir fait plus d'une fois reculer les féroces envahisseurs, subir, à la fin, la mort dans l'âme, la loi du vainqueur ; mais le rebut de ces valeureuses populations, les faibles, les poltrons, les anti-patriotes dont le devoir était de rester à leur poste et d'y succomber au besoin, mais qui préférèrent s'entasser dans des barques et désertier précipitamment leur malheureux pays, qui avait tant besoin des bras de tous ses enfants. Et ce sont ces fuyards qu'on nous représente aujourd'hui comme « se taillant, en Armorique, « une nouvelle patrie en dépit des attaques continuelles des rois « Mérovingiens et Carolingiens, et seuls, en Gaule, triomphant, « après de tragiques péripéties, des Scandinaves (1) ». Ce sont ces mêmes fuyards qu'on nous montre encore « installant triomphalement avec eux leur vieille langue nationale sur le sol « armoricain, d'où ils chassent bientôt le latin rustique (2) ».

Ainsi ces gens, véritables déserteurs, à peine ont-ils touché du pied le vieux sol Gaulois, qu'ils se transforment, comme par un coup de baguette magique, en guerriers invincibles venant, avec le roi Riothime, au secours de l'empereur d'Occident et en

(1) *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 245.

(2) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 247.

(3) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 282.

(1) J. Loth, *Les Mots latins dans les langues brittoniques*.

(2) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 279.

habiles diplomates, traitant de paix avec les rois voisins. Entre-temps ils dépouillent de leurs biens leurs hôtes et amis, s'emparent de leur pays que, cette fois-ci, eux qui n'ont jamais su que fuir devant les Saxons dans leur propre patrie, ils défendent victorieusement contre les Francs de Clovis et de Charlemagne, et enfin, comme don de joyeux avènement, gratifient les anciens habitants de la Péninsule armoricaine du dialecte celtique parlé outre-mer, dont ils n'avaient d'ailleurs que faire, ayant toujours continué à se servir de l'antique idiome de leurs aïeux.

Voici la récompense que vaut aux Armoricaains l'hospitalité donnée par eux à ces fugitifs étonnants. Il est vrai que cette récompense, ils ont mis quatorze ou quinze siècles à la recevoir, et il n'a fallu rien moins que les efforts constants de savants professeurs pour qu'elle leur fût accordée.

Aussi est il grand temps de réparer envers les Gaulois de la Péninsule armoricaine le tort qu'on leur a fait au profit d'intrus, et de dépouiller des plumes dont on les a ornés les geais prétentieux qui n'ont d'autre gloire que celle de s'être laissé parer des mérites et des vertus d'autrui. Tel est le but de cette étude que nous devons à la Bretagne, victime d'une regrettable erreur historique, qui, si elle venait à s'étendre, ternirait son hermine, jusqu'à présent restée sans tache.

CHAPITRE II

La meilleure preuve que le celtique était la langue parlée dans la Péninsule armoricaine aux V^e et VI^e siècles de notre ère, c'est que de nos jours cet idiome est encore en usage dans cette région. Les Bas-Bretons se trouvent, à cet égard, exactement dans la même situation que les Basques.

De même que dans l'antiquité les Euscariens ont su résister à l'influence romaine, de même pendant les quatre ou cinq siècles qu'a duré dans les Gaules la domination des Romains, les tribus gauloises de la Péninsule armoricaine « où la civilisation romaine avait moins pénétré (1) » « ont obstinément conservé leur natio-

(1) Guizot, *Histoire du Gouverneur représentatif*.

« nalité (1) ». La même ténacité a, chez ces deux peuples, amené le même résultat : le maintien de leur langue nationale.

Les Basques des Basses-Pyrénées et les Bretons de Basse-Bretagne sont les seuls parmi les Français qui ont conservé leur vieil idiome ancestral ; les autres habitants de la Gaule, qui parlaient roman à l'époque des invasions, parlent aujourd'hui français. Cet état de choses qui existait, il y a quinze siècles, et qui, pour la Basse-Bretagne et le pays basque, remonte à une époque bien plus éloignée, n'a pas plus été troublé par les Emigrés bretons des V^e et VI^e siècles, pauvres fugitifs désemparés et timides, que par les Wisigoths, les Burgondes, les Francs et les autres barbares de la même période, conquérants aussi fiers qu'entrepreneurs et qui fondèrent plusieurs royaumes dans l'Europe occidentale.

Tous les auteurs sont d'accord à ce sujet ; les seuls dissidents sont ceux qui se sont laissé intimider par certains linguistes dont l'assurance sur cette question n'a d'égale que la fragilité de leur doctrine. M. Loth, qui ne méconnaît pas la « grande valeur » de plusieurs historiens cités par moi à l'appui de ma thèse, les frappe pourtant d'ostracisme, quand il leur arrive de s'occuper de questions celtiques, dont l'éminent doyen de Rennes s'est réservé le monopole. Ces historiens, fussent-ils des Henri Martin, des Mommsen, des Michelet, des Duruy, des Guizot, des Augustin Thierry, il les juge incompetents pour traiter de ces matières, « étant, dit-il, étrangers aux études spéciales qui eussent été « nécessaires pour des questions d'histoire celtique ».

Ainsi un historien pourra s'assimiler toutes les branches du savoir humain ; la linguistique seule sera hors de sa portée. C'est placer réellement trop haut une science qui, au point de vue historique, n'est, après tout, comme l'archéologie et l'anthropologie, qu'une science auxiliaire de l'histoire.

Tout cela ne résulte que d'un sentiment exagéré de l'importance que certains savants s'attribuent et que la linguistique semble, en même temps qu'une mentalité spéciale, développer chez quelques-uns de ses adeptes.

Pour écrire l'histoire, il faut d'abord posséder le sens historique, et savoir ensuite suppléer, soit par l'imagination appuyée sur d'indiscutables analogies, soit par des déductions tirées de

(1) Bizeul, *Des Osismii*.

la connaissance parfaite d'une époque, au silence des écrivains ou au manque de documents (1).

« Dans les matières contestables, dit un érudit du XVIII^e siècle, l'abbé Nadal, la vraisemblance doit tenir lieu d'autorité. » Or, M. Loth ne possède pas toujours le sens historique, comme il est facile de s'en convaincre en lisant ses écrits, et quand il fait de l'histoire celtique, cette lacune est encore aggravée par une partialité excessive pour les Celtes d'Angleterre et un parti pris manifeste contre les Celtes de France (2).

« Le fait de la disparition du celtique dans tout le reste de la Gaule, dit ce savant, au moment des émigrations bretonnes est indéniable. M. Travers me permettra de ne pas le supposer tellement ignorant en histoire de la langue française, qu'il soit besoin de lui démontrer que le français est une langue essentiellement latine. Y aurait-il une exception pour la péninsule armoricaine due sans doute à son éloignement ? il y a en Gaule, des contrées montagneuses où la population pouvait

(1) Il y a deux méthodes pour faire connaître le passé : l'une consiste à le faire revivre sous nos yeux en suppléant par les analogies que fournit la science ou les visions que crée l'imagination au manque de documents ; l'autre expose le plus exactement possible ce que l'on sait, en se gardant de trop ajouter au témoignage des hommes et à la description des choses (Georges Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, page 50).

(2) A l'occasion de la conquête de l'île de Bretagne par les Anglo-Saxons, M. Loth écrit dans l'introduction de son ouvrage *les mots latins dans les langues brittoniques* :

« La longueur et l'acharnement de la lutte sont d'autant plus remarquables, qu'une seule bataille suffira plus tard pour livrer toute l'Angleterre anglo-saxonne aux Franco-Normands. »

Il n'y a là rien d'étonnant. Les faits, dans ces deux cas très différents, se sont déroulés avec une logique rigoureuse. La longueur de la première conquête qui ne dura pas moins de deux siècles, s'explique par l'attaque prolongée de l'île, au moyen de petites troupes de pirates qui ne pouvaient obtenir que des succès partiels et passagers, en laissant aux insulaires, dans l'intervalle des combats, tout le temps de se reformer. C'est le système des *petits paquets* qui, en guerre, ne valut jamais rien.

Guillaume, au contraire, après avoir préparé politiquement l'envahissement de l'Angleterre par les Normands, y débarqua avec une armée de soixante mille hommes aguerris montés sur une flotte de quatorze cents bateaux. Il y a loin de là aux trois barques et aux quelques douzaines de pirates commandés par Hengist et Horsa, au début de l'invasion anglo-saxonne. Aussi Guillaume le Conquérant fut-il maître de l'Angleterre dès la première bataille, et ne lui resta-t-il dans la suite qu'à organiser sa conquête.

Ajoutons que ce grand roi était non seulement le guerrier le plus habile et le plus valeureux de son temps, mais encore qu'il était doué d'un sens politique remarquable et d'un rare talent d'organisation. (A. T.)

« être plus sûrement encore protégée contre la pénétration latine par les difficultés d'accès de leur pays, et cependant nous savons que leur langue n'en a pas moins péri. La civilisation romaine n'a pas été moins active en Armorique qu'ailleurs. Que M. Travers se donne la peine de parcourir la deuxième édition, toute récente, des *Époques préhistorique et gauloise en Armorique*, de M. du Châtelier, il y verra que le sol de la partie la plus occidentale de l'Armorique, le Finistère est littéralement couvert de débris romains (1). »

Si la langue celtique a disparu dans tout le reste de la Gaule au moment des émigrations bretonnes, il y a eu certainement une exception pour la Péninsule armoricaine. Que cette exception tienne à l'éloignement du pays, au caractère des habitants ou à toute autre cause, elle n'en est pas moins évidente. Cela ne fait de doute que pour quelques savants qui préconisent des systèmes dont ils n'admettent pas qu'on s'écarte. D'ailleurs la disparition du celtique en Gaule, au V^e siècle, n'était pas aussi complète que le dit M. Loth. L'illustre historien, Victor Duruy, écrit que « le vieil idiome celtique subsistait, surtout à l'Ouest, dans l'Armorique (Bretagne) ; au nord dans la Belgique et sur les bords de la Moselle ; même au centre chez les Arvernes, où, au cinquième siècle de notre ère, le plus grand nombre des nobles parlait encore la langue de leurs pères (2) ».

Ce qui confirme l'assertion de cet historien, c'est que saint Germain, évêque d'Auxerre, né dans cette ville qui était comprise dans l'*Armoricanus Tractus* et saint Loup, évêque de Troyes, natif de Toul, ville située sur les bords de la Moselle, chargés par le pape Célestin I^{er} d'extirper de Grande-Bretagne l'hérésie pélagienne, se servirent de la langue parlée dans ce pays pour s'acquitter de leur mission (429-431).

« A leur arrivée en Bretagne, dit M. Aurélien de Courson, d'après la vie de saint Germain de Constantius, les deux prélats virent les populations du littoral accourir en quelque sorte au-devant de leurs pas, et bientôt l'île entière voulut entendre leurs prédications. Germain et Lupus, nés tous deux dans l'Armorique, annonçaient, il est vrai, la parole de Dieu dans l'idiome du pays, qui était aussi le leur ; ils le faisaient non-

(1) *Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome XXXVIII, 1908, p. 303.

(2) Victor Duruy, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 68 (1882).

« seulement dans les églises, mais le plus souvent dans les chemins au fond des bois et dans les vallées (1). »

La mission de ces deux prélats prouve trois faits importants d'ordre linguistique.

1° Que les Bretons insulaires avaient, sous la domination romaine, conservé leur langue nationale, ce qui est également l'opinion de M. Loth (2) ;

2° Que la langue des Gaulois était la même que celle parlée en Grande-Bretagne (3) ;

3° Que cet idiome était encore en usage, au V^e siècle, dans plusieurs parties de la Gaule, y compris, bien entendu, la Péninsule armoricaine (4).

Si la langue celtique a, pendant quatre ou cinq siècles, continué à être parlée dans certaines parties de la Gaule, malgré la diffusion du latin, cela ne tient nullement aux difficultés d'accès plus ou moins grandes présentées par ces régions. Les montagnes, pas plus que la mer, n'ont jamais opposées d'obstacle sérieux à l'extension de la langue latine. Sillonnées par de nombreuses voies romaines, elles s'imprégnaient aussi facilement que la plaine, de la culture italienne, par suite des passages continuels de troupes et de voyageurs se rendant d'un pays dans un autre.

Les Alpes et les Pyrénées n'ont pas empêché le latin de se répandre en Gaule et en Espagne, tout en retenant pour leurs habitants ce qui leur était nécessaire pour leur commerce et leurs relations avec les peuples voisins. Les contrées montagneuses ne protégeaient donc pas, plus sûrement que les autres, les populations contre la pénétration latine. A part l'Auvergne, les pays où la langue gauloise s'est conservée le plus longtemps, étaient plutôt des pays plats ou discrètement ondulés, comme la Belgique et les bords de la Moselle. La Péninsule armoricaine où l'idiome celtique n'a jamais cessé d'être parlé depuis un temps immémorial, n'est pas non plus une région de hautes montagnes. Enfin le Pays basque où la langue euscarienne règne encore de nos jours, n'appartient pas aux massifs pyrénéens les plus inaccessibles. « On sait, dit Elisée Reclus, que,

(1) Aurélien de Courson, *Histoire des peuples bretons*, tome I, page 269.

(2) Loth, *Les Mots latins dans les langues brittoniques*.

(3) D'Arbois de Jubainville, *Revue Celtique* (1895), page 278-279.

(4) Victor Duruy, *Histoire de France*, tome I, p. 68.

« par un remarquable phénomène historique, les populations ont gardé leur langue ibérique, d'ailleurs bien transformée, non dans les régions les plus âpres, dans les vallons les plus fermés de la chaîne pyrénéenne, mais au contraire dans les vallons d'accès facile qui séparent les grandes Pyrénées des massifs de la côte cantabre (1). »

Le phénomène historique constaté par Elisée Reclus au pied des Pyrénées existe également en Basse-Bretagne, dont les habitants sont toujours restés fidèles à la vieille langue celtique reçue de leurs ancêtres Armoricaains.

Quant à prétendre que « que la civilisation romaine n'a pas été moins active en Armorique qu'ailleurs », c'est vraiment trop présumer de la crédulité du lecteur que de le supposer capable d'admettre une pareille assertion sans se récrier. « Tout homme sensé », pour me servir de l'expression de M. le doyen, se refusera à reconnaître que les arts, les sciences et les lettres brillaient d'un aussi vif éclat à Darioritum (Vannes), Vorganium ou Vorgium (Carhaix), Gesocribate (Brest), Condevincum (Nantes) et même Condate (Rennes), qu'à Bordeaux, Narbonne, Nîmes, Arles, Vienne, Lyon, Autun, Reims, Trèves, etc. Comme termes de comparaison entre la culture latine dans la Péninsule armoricaine et les autres parties plus policées de la Gaule on peut, d'un côté, prendre la Vénus d'Arles et de l'autre la Vénus de Quinipily ; on se fera ainsi à peu près une idée de la façon dont ces différentes populations comprenaient la civilisation romaine.

C'est grâce à cette simplicité toute primitive et à la ténacité des habitants de ce canton isolé de la Gaule, qui persistaient à vivre selon leurs mœurs, que les Bas-Bretons doivent la conservation de leur vieille langue ancestrale transformée, il est vrai, aujourd'hui, et cette originalité qui les distingue encore des populations voisines.

M. du Châtellier dont, sur le conseil de M. Loth, j'ai lu l'ouvrage *La Poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique*, n'a pas mieux réussi que le doyen de Rennes et M. de la Borderie, à modifier mon opinion bien arrêtée au sujet du manque absolu d'aptitude des Armoricaains à s'assimiler la civilisation romaine. Je dirai même que les poteries du savant archéologue m'ont plutôt confirmé dans mon idée que les Celtes

(1) Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle, La France*, p. 85.

de la Péninsule armoricaine n'avaient pas besoin du concours des Romains pour progresser dans l'art de la céramique et se confectionner les vases et les ustensiles qui suffisaient à leurs besoins.

Le sol du Finistère est, paraît-il, « littéralement couvert de débris romains ». De quels débris s'agit-il ? S'il s'agit de restes de poteries, cette avalanche de tessons s'expliquerait par ce fait que, la fabrication indigène ne suffisant plus à la consommation, les habitants du pays se seraient, pour y suppléer, adressés soit à l'Italie, soit aux contrées de la Gaule mieux pourvues que l'Armorique de produits romains. Mais il ne résulterait pas de là que, pour prendre leur repas dans des écuelles ou des marmites de fabrication latine, les Armoricains eussent été complètement romanisés et eussent parlé latin, pas plus que nous ne nous considérons comme Chinois et ne nous croyons de parfaits sino-logues, parce que nous prenons notre thé dans des services fabriqués par les sujets du Céleste-Empire.

CHAPITRE III

Bien que M. le doyen de la faculté des Lettres de Rennes prétend démontrer *directement et mathématiquement* par la linguistique, qu'à l'arrivée des Emigrés bretons dans la Péninsule armoricaine au V^e siècle la langue parlée était le roman, il ne néglige cependant pas de produire d'autres preuves plus à la portée du commun des mortels, pour leur persuader qu'à cette époque la langue celtique avait été complètement délaissée par les habitants de cette presqu'île.

Ces preuves sont :

1^o Le grand nombre de voies romaines dont la Péninsule était sillonnée, ainsi que les ruines que l'on trouve dans une foule de localités et qui donnent « l'impression d'un pays non seulement complètement dompté, mais même complètement assimilé (1).

(2^o) Les solitudes qui régnaient dans l'Armorique péninsulaire et qui laissent la sensation d'un pays peu habité.

En ce qui concerne les ruines et les vestiges de voies romaines,

(1) J. Loth, *L'Emigration bretonne en Armorique*, p. 72.

il en existe assurément en Bretagne, beaucoup moins toutefois que dans certaines régions de la France. Mais avec cet enthousiasme particulier aux Celtes, surtout quand ils parlent de leur pays, les archéologues ou du moins certains archéologues bretons s'extasiaient devant le moindre moellon gallo-romain ou de vieux pans de mur de la même époque, et reconstituent dans leur esprit, avec tous les monuments dont elles devaient être ornées, d'antiques et vastes cités qui, souvent, n'ont existé que dans leur imagination (1).

Le voyage de M. de la Borderie à travers les cités gallo-romaines de la vieille péninsule est suggestif à cet égard (2) ; on croirait visiter avec lui les ruines de nombreuses Pompéi armo-

(1) Beaucoup de villes antiques en Bretagne dont l'existence serait encore aujourd'hui attestée par de vieilles substructions, des médailles, des débris de poteries et autres vestiges dont M. de la Borderie nous donne la description, n'étaient autres que des établissements militaires plus ou moins importants, et selon toute apparence, fondés à partir du III^e siècle de notre ère, à l'époque où à la *paix romaine* succéda en Gaule une période de plus de deux siècles ensanglantée par les guerres intestines et extérieures, les discordes civiles et les invasions. Quant aux voies romaines, une grande partie d'entre elles n'étaient que des routes militaires destinées à desservir les établissements en question, ainsi que des postes ou camps d'observation.

Voir J. de la Passardière, *Note sur l'occupation militaire de l'Armorique par les Romains. Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, années 1904, 1905,

D'autre part les ruines de villas qui existent sur plusieurs points de la côte et notamment à Locmariaker et autour de la baie de Douarnenez, prouvent que les magistrats et fonctionnaires Gallo-Romains et sans doute aussi quelques uns des riches patriciens romains qui parcouraient le monde à la recherche de distractions et d'émotions (... *navibus atque Quadrigis petimus bene vivere*, Horace), aimaient, comme de nos jours, à venir se reposer de leurs fatigues et oublier les ennuis et les dégoûts d'une vie fiévreuse et passionnée (*taedium et displicentia sui, et nusquam residentis animi volutatio*, Sénèque), au milieu des rochers grandioses ou sur les grèves reposantes du littoral armoricain. Ils se sentaient sans doute attirés dans ces parages autant par les agréments et l'apre séduction d'une nature tout à la fois pittoresque et sauvage, que par l'originalité et le caractère hospitalier des habitants qui, plus que les autres Gaulois, avaient conservé les traditions et les mœurs de leurs ancêtres, et surtout la vieille langue celtique délaissée peu à peu par le reste du pays.

Aussi M. de Laigue est-il dans le vrai quand, parlant des étrangers qui viennent de nos jours, pendant les beaux mois d'été, chercher la fraîcheur au bord de l'Océan et y respirer le bon air marin, il ajoute : « C'est qu'elle est terriblement à la mode notre bonne Bretagne. Et cette mode ne date pas d'hier, puisque « nous sommes à même de constater qu'au III^e siècle de notre ère les riches « Gallo-Romains se faisaient construire, en Armorique de splendides villas dont « les ruines imposantes émergent des flots qui les ont envahies. » (*Revue de Bretagne*, juillet 1909, p. 50) A. T.

(2) *Histoire de Bretagne*, tome I, ch. III.

ricaines. D'étonnantes épithètes jaillissent de sa plume aussi facilement que « les débris antiques jaillissent du sol dès qu'on « y jette la sonde ». Le qualificatif *important* ne lui suffit pas, il ne lui faut pas moins que l'expression *considérable* répétée à profusion et qui à Darioritum (Vannes) s'élève jusqu'au superlatif absolu, pour proclamer son admiration à la vue de ces vénérables reliques. Et dire que, dans ma jeunesse, au début de ma carrière j'ai habité Vannes pendant plus de trois ans, et que, à part quelques parties de murailles remontant à l'occupation romaine, je ne me doutais pas de l'existence de toutes ces merveilles dont personne d'ailleurs ne parlait autour de moi ! Peut-être aussi les monuments et surtout les remparts pittoresques du Moyen-âge faisaient-ils tort aux vestiges effacés de la période gallo-romaine. Je dois toutefois ajouter que j'ai fait d'assez fréquentes visites au Musée archéologique installé dans la *tour du Connétable* et dont les nombreuses antiquités préhistoriques et celtiques ainsi que les monnaies romaines et mérovingiennes m'intéressaient beaucoup.

Aujourd'hui, et après plus de quarante années d'expérience dont quelques-unes passées en Orient et en Extrême Orient, je persiste de plus en plus dans mon opinion que les ruines ou les vieux édifices laissés par des peuples conquérants, eux-mêmes disparus ou forcés d'abandonner leurs conquêtes, sont loin d'avoir l'importance qu'on leur donne pour déterminer les langues parlées par les populations indigènes à des époques plus ou moins anciennes. Ce sont, en dehors de la linguistique dont le concours, à cet égard, peut être précieux pour confirmer les données historiques, d'autres témoins qu'il faut interroger afin d'arriver à la vérité.

Je ne puis que répéter ce que je disais un jour sur le même sujet : « Les ruines de constructions, aqueducs, temples, « voies romaines, ne suffisent pas non plus pour prouver que « l'Armorique avait été romanisée et parlait latin. Si par suite « d'événements ou de conflits en Extrême-Orient, la France, « après avoir dépensé des centaines de millions et abandonné « les ossements d'une multitude de ses enfants, était obligée « d'évacuer l'Indo-Chine, elle la laisserait couverte de pa- « lais, de routes, de casernes, de voies ferrées, de ponts, d'é- « glises, d'établissements civils et militaires, constructions dont « la solidité déferait le temps et attesterait notre passage long-

« temps encore après nous. Et cependant, à part ces pierres, « il ne resterait de nous qu'un souvenir lointain, et les Indo- « Chinois, devenus Japonais ou Chinois, continueraient à parler « annamite, absolument comme sous notre domination. »

Malgré la confiance que MM. Loth et de la Borderie paraissent avoir dans l'existence de ruines plus ou moins nombreuses, afin de prouver à une distance de quatorze ou quinze siècles la romanisation complète de la Péninsule armoricaine, ils ne sont cependant, au fond, qu'incomplètement rassurés sur la solidité de ces antiques vestiges pour étayer leur thèse.

Ce qui leur semble surtout important pour expliquer le nouveau changement d'idiome d'un peuple qui avait déjà quitté son ancienne langue pour en prendre une nouvelle, c'est la disparition même de ce peuple. Il est bien évident, en effet, que là où il n'y a plus personne, les nouveaux et derniers arrivants imposeront forcément leur langue.

C'eût été d'ailleurs excessif et sans exemple d'exiger en si peu de temps, de toute une nation, une pareille versatilité de langage. M. Loth met, il est vrai, certaines formes pour dépeupler la péninsule ; quant à l'historien breton, son cœur est fermé à toute pitié, et il extermine la population d'une manière méthodique mais impitoyable. Par d'habiles gradations destinées à préparer l'esprit du lecteur, il arrive à le faire assister, sans trop de surprise, à la suppression des trois quarts des habitants de la Presqu'île armoricaine, et, devant ses yeux, noie le reste dans le flot de l'inondation bretonne (1).

Nous nous occuperons, dans un autre chapitre, du système employé par M. de la Borderie pour dépeupler ainsi cet infortuné pays ; mais, en attendant, nous allons aborder plusieurs questions qui trouvent ici leur place tout indiquée et dont l'examen ne sera sans doute pas inutile.

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, p. 294, 250.

CHAPITRE IV

Jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, époque à laquelle Dom Lobineau publia son *Histoire de Bretagne* (1707), on avait généralement admis avec Bouchard, Le Baud, d'Argentré, du Pas, Baronius, Bollandus, du Chesne, Mabillon, etc., l'établissement de Bretons dans la Péninsule armoricaine, avant l'invasion de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons vers 450. Eginhard, Vignier et l'abbé de Vertot (1) s'étaient toutefois écartés de cette thèse et attribuaient exclusivement à cette invasion l'émigration bretonne à l'extrémité occidentale de la Gaule. A l'exemple de ces écrivains, Dom Lobineau avait adopté cette doctrine, mais sans enthousiasme, ou du moins en entourant son opinion de formes courtoises. « Comme il seroit « ridicule, dit ce savant bénédictin, de se flatter d'avoir décou- « vert certainement la vérité, quand il s'agit de tems si éloignés ; « après avoir mis tous nos soins à la découvrir autant qu'il a « été possible, nous nous en rapportons à ceux qui croiront avoir « d'assez bonnes raisons pour juger des faits contestez autre- « ment que nous, et pour rétablir Conan Meriadec et quelques « rois qu'on lui donne pour descendans ; ou du moins pour « faire voir que Conan Meriadec est le même que Riwal, ce qui « a été l'opinion d'un homme de lettres (M. Gagnard), attaché à « la maison de Rohan.... »

« Il n'est pas donné à tout le monde de voir clair, dans ces « antiquitez, ni de prendre pour des découvertes solides, de « simples rapports de noms et d'étimologies » (2).

Près d'un demi-siècle après la publication de l'histoire de

(1) L'abbé Gallet, dans ses *Mémoires*, fait remonter à l'époque de Carausius (287-293), l'émigration des Bretons, mentionnée par Eginhard. Les raisons données par ce critique prolige mais consciencieux sont plausibles ; le texte d'Eginhard peut très bien s'appliquer à cette époque, d'autant plus, comme le fait remarquer l'abbé Gallet, qu'il n'est plus question au V^e siècle, en Armorique, de Vénètes ni de Curiosolites dans le pays desquels Eginhard fait émigrer les Bretons fuyant devant les Anglais et les Saxons.

Quant à Vignier qui ne conteste pas, en 469, l'établissement de longue date, de Riothime avec ses troupes, sur les bords de la Loire, il se met, par cela même, en contradiction avec sa propre thèse. En ce qui concerne l'abbé de Vertot, littérateur élégant mais critique médiocre, il n'est généralement pas classé parmi les historiens faisant autorité. (A. T.)

(2) Dom Lobineau, *l'Histoire de Bretagne*, tome I, p. 6 et 7.

Dom Lobineau, parut (1750) l'*Histoire civile et ecclésiastique de Bretagne* de Dom Morice, qui était également religieux bénédictin. Cet historien, en possession de toutes les pièces du procès, et utilisant judicieusement les données qui lui étaient fournies par l'histoire romaine, put se prononcer dans cette question avec toute l'autorité que donne le savoir joint à un jugement logique... C'est pour la thèse des Le Baud, des d'Argentré, des Bollandus, des Mabillon qu'il opta, thèse qui fut adoptée ensuite par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et par MM. de Roujoux, Daru, Manet (1).

M. Aurélien de Courson qui, livré à ses propres inspirations, partageait la même opinion, s'est plus tard laissé influencer par la théorie contraire. On ne peut que déplorer de voir un écrivain de cette valeur ne pas se montrer plus ferme dans ses convictions ; mais en vertu de la liberté de penser et d'écrire, s'il est permis d'en concevoir des regrets, on ne saurait lui en faire un grief. Aussi n'en suis-je que plus heureux de reproduire ci-dessous les lignes que traçait cet écrivain avant son revirement. « Les premières descentes des insulaires bretons dans l'Armorique, disait M. Aurélien de Courson, paraissent remonter « troisième siècle. Elles eurent pour cause les troubles qui suivirent la révolte d'Allectus. Plus tard des calamités nationales amenèrent de nouvelles migrations. Or, on sait déjà quels « rapports de parenté et d'alliance existaient entre les populations de l'Armorique et celles d'une grande partie de l'île de « Bretagne. Sans doute il n'était pas dans les destinées de la « Grande-Bretagne ni de la péninsule gauloise d'échapper au « joug des Romains, mais elles pouvaient ne pas imiter l'embrassement des autres peuples de la Gaule à embrasser leur « civilisation. Toutes les deux, nous l'avons dit, opposèrent l'attachement de leurs antiques croyances à l'éclat de brillantes nouveautés, et n'appartinrent à l'empire que par la soumission « de leurs chefs devenus tributaires (2).

Voici, d'autre part, ce que nous dit M. Loth dans son livre, *L'Émigration bretonne en Armorique du V^e au VII^e siècle de notre*

(1) Il ne s'agit pas ici, bien entendu, de la dynastie des premiers rois bretons imaginée pour flatter certains préjugés, mais de l'émigration et de la colonisation bretonnes en Armorique, antérieurement au V^e siècle.

(2) Aurélien de Courson, *Essais sur la langue, l'histoire et les institutions de la Bretagne armoricaine*, p. 255.

ère (p. 72) : « Partout se montre la main des Romains ; l'étude « de la péninsule armoricaine donne à l'archéologue l'impression d'un pays non seulement complètement dompté, mais « même complètement assimilé. Tout confirme cette impression. » Et plus loin (p. 92-93) :

« En résumé la péninsule armoricaine au V^e siècle, comme le « reste du *Tractus armoricanus*, est un pays romanisé. Gouvernée « par les Romains depuis cinq siècles déjà, au moment où elle « va recevoir une population nouvelle, sillonnée de toutes parts de « voies romaines, couverte de constructions par les conquérants « et fortement occupée par eux, elle n'a rien conservé de celtique. »

Quelle différence entre le fier et véridique langage de M. Aurélien de Courson et le triste tableau que nous fait M. Loth d'un peuple perdant sa nationalité. Quoi qu'on en dise, cette nationalité, il l'a heureusement conservée et transmise à ses descendants.

Mais le point sur lequel, jusqu'à la publication des ouvrages de MM. Loth et de la Borderie, presque tous les auteurs étaient d'accord, quelle que fut leur opinion sur l'époque, l'importance et la durée des émigrations bretonnes, c'est l'attachement des habitants de la péninsule à leur vieille langue ancestrale. Le docteur Halléguen lui-même qui, au sujet de l'époque où commencèrent les émigrations bretonnes, partage l'avis des deux professeurs de la Faculté de Lettres de Rennes, est catégorique sur la langue parlée par les Armoricaïns à l'arrivée des Emigrés bretons.

« Vers le milieu de ce siècle (V^e), dit cet écrivain, des Bretons « chassés de leur île par les Anglo-Saxons avaient commencé à « se réfugier dans l'extrême Armorique, où ils avaient trouvé « asile auprès de compatriotes Gaulois et Romains, auxquels ils « étaient liés par le sang, par la langue, par la même foi (1). »

Contrairement à l'avis de M. de la Borderie, le docteur Halléguen prétend que les Armoricaïns comme les Bretons étaient chrétiens. En cela, je crois, il se trompe.

Le même historien écrit encore : « Leur sainteté attirant à eux « la foule, ils (les évêques, prêtres et moins bretons) se mirent « à prêcher dans la langue qui leur était commune avec les Armoricaïns (2). »

J'ai déjà dit (3) que nos grands historiens nationaux ne met-

(1) Dr Halléguen, *Armorique et Bretagne*, (1872), tome I, p. 415-416.

(2) Dr Halléguen, *Armorique et Bretagne*, (1872), tome I, p. 19.

(3) *De la Persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne*, p. 46.

taient pas en doute que les Gaulois de la Péninsule armoricaine ne fussent restés fidèles à la langue de leurs ancêtres. Mais si Henri Martin, Augustin et Amédée Thierry, Michelet, Duruy, les géographes Elisée Reclus et Ernest Desjardins, le célèbre historien et philologue Mommsen, l'Anglais Hume ne manifestent aucune hésitation à cet égard, il n'en est pas de même d'historiens plus récents, d'une science indiscutable, il est vrai, mais qui, au point de vue celtique, expriment, à des époques différentes, des opinions contraires. M. Ernest Lavisse, par exemple, écrit dans *l'Histoire générale du IV^e siècle à nos jours*, tome I, ch. VIII, §3, que « l'ancienne Armorique s'était repeuplée par une émigration « venue de l'île de Grande Bretagne, ayant sa langue, ses lois, « sa manière d'être religieuse et ecclésiastique. » Dans *l'Histoire de France*, tome I, l. III, p. 389, publiée sous sa direction, le même historien dit tout le contraire : « Quant à notre Bretagne, lit-on « dans cet ouvrage, il paraît bien démontré aujourd'hui que le « dialecte celtique dont elle fait encore usage, dans ses cantons « les plus reculés, au lieu de remonter à l'âge de l'indépendance « gauloise, n'est qu'une importation due aux Bretons insulaires, « fuyant devant les Saxons, du V^e au VII^e siècle après Jésus-Christ. » Un renvoi au bas de la page indique que cet avis est tiré du livre de M. Loth *L'Émigration bretonne en Armorique*.

M. Fustel de Coulanges, de son côté, endosse également dans un renvoi de son *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, la Gaule romaine*, p. 132 la théorie Loth-La Borderie. « A peine est-il besoin de dire, écrit cet éminent historien, que « l'idiome celtique qui est encore parlé dans notre presqu'île de « Bretagne y a été importé par les Bretons de l'île. On n'a aucun « indice que ce petit pays, placé très loin de la capitale, mais « percé de voies romaines, couvert de villes romaines et de villæ « romaines, dont les vestiges se retrouvent souvent, ait été réfractaire au latin et ait conservé sa vieille langue. » Par contre dans la préface qui figure en tête de l'ouvrage ci-dessus et qui est due à M. Camille Jullian, ce savant historien déclare ne pas partager entièrement l'avis de M. Fustel de Coulanges sur la langue celtique en Gaule. « C'est, dit M. Camille Jullian, un devoir pour moi d'ajouter franchement que, sur plus d'un « point, je ne puis partager l'opinion de l'auteur, par exemple « sur la question des colonies, de la disparition de la langue

« celtique, de l'organisation municipale de la fusion des races, « des juridictions provinciales. »

Si, comme l'écrit M. Fustel de Coulanges, il n'y a aucun indice que la presqu'île armoricaine ait été réfractaire au latin, il y a, par contre, une preuve sérieuse et irréfutable qu'elle a conservé, autant que le temps et sa situation le lui ont permis, la vieille langue gauloise ; c'est qu'elle parle encore aujourd'hui un dialecte celtique qui en dérive, malgré de nombreux mélanges latins et français.

Ce qui semble surtout avoir frappé M. Fustel de Coulanges comme indice de la disparition temporaire du celtique dans la vieille péninsule gauloise, ce sont les ruines laissées par les voies, les villes et les *villæ* romaines. On a dit plus haut ce que valent de pareils vestiges comme moyen de déterminer la langue parlée dans une région à une époque éloignée.

M. de la Borderie, se basant sur l'état actuel de la science philologique, donne comme certain que le langage parlé vers 460 dans la péninsule armoricaine n'était ni le gaulois ni un dialecte celtique quelconque, mais, comme par toute la Gaule, un latin plus ou moins déformé dit latin rustique ou langue romane. L'établissement des Bretons en Armorique aurait changé la langue du pays ; la langue des indigènes aurait disparu et aurait été remplacée par celle des émigrants. « Pour opérer un « tel changement, dit l'auteur de l'*Histoire de Bretagne*, il faut « autre chose qu'un groupe insignifiant d'insulaires versé dans « la masse gallo-armoricaine, comme le veut le système anti-breton. Il faut même autre chose qu'une conquête : ni les « Franks de Clovis ni les Normands de Guillaume le Conquérant « ne purent imposer leur langue ni à la Gaule, ni à l'Angleterre. « Pour annihiler l'idiome d'un pays et le remplacer de toutes « pièces par un autre, il faut dans ce pays la survenance, l'établissement d'une population nouvelle, capable par sa supériorité numérique de fondre en elle la race indigène, et par là « même d'absorber sa langue. Ce fait à lui seul suffirait pour « détruire la thèse du système anti-breton (1). » La question est de savoir si ce fait s'applique bien à l'Armorique ; c'est ce que nous verrons un peu plus loin. « Mais, écrit M. Loth (2), le fait

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 249.

(2) Loth, *L'Émigration bretonne en Armorique du V^e au VII^e siècle de notre ère*. Introduction, p. XIV-XV.

« même de l'émigration a été nié par trois archéologues distingués : M. Bizeul, en Bretagne, connu surtout dans sa province ; M. Wright, en Angleterre, et M. Vincenzo de Wit en Italie.... Pour M. Wright... la chaîne ininterrompue, du nord-ouest au sud-ouest de Grande-Bretagne au VI^e après l'arrivée des Saxons, de populations de race et de langue bretonne, c'était le résultat, au V^e siècle, d'une invasion armoricaine !

J'avoue sans difficulté, et sur ce point je suis d'accord avec M. Loth, que M. Wright me semble avoir poussé un peu loin le paradoxe. Mais comme contraste avec l'exagération, en sens contraire, de M. de la Borderie, la thèse de M. Wright ne manque pas de piquant. Tout cela n'est pas très sérieux ; on se demande même si ces savants n'ont pas voulu sinon s'amuser un peu aux dépens de la galerie, du moins se distinguer par leur originalité.

Guizot, dont le caractère austère n'admet pas même le sourire, et dont l'esprit précis et méthodique sait condenser en peu de mots les idées contenues dans plusieurs volumes, nous dit que les Bretons furent à peu près détruits ; les uns se retirèrent dans le pays de Cornouailles ou dans celui de Galles, ou dans l'Armorique ; les autres furent dispersés ou réduits en servitude (1).

Elton, dans ses *Origines de l'histoire anglaise*, écrit ceci : « De « la conquête (anglo-saxonne) elle-même il ne reste aucun document précis. La version généralement admise est basée en « partie sur des récits contenus dans les histoires de Gildas et de « Nennius, et en partie sur des chroniques ayant elles-mêmes « leur source dans des poèmes perdus qui célébraient les exploits « des chefs anglo-saxons.

« Les poèmes Gallois ne jettent que peu de lumière sur les « événements de cette époque. Les bardes se contentent, pour « la plupart, de retracer les désastres dans des esquisses concuses et d'indiquer par une allusion l'issue fatale d'une bataille « ou la mort de quelque célèbre guerrier. Leurs poèmes, tout « au moins dans la forme où ils nous sont parvenus, sont trop « obscurs pour être utilisés par l'histoire » (2).

John Richard Green, l'historien anglais bien connu, résume ainsi le sort des Bretons insulaires : « La victoire d'Aylesford « fit plus que de donner le Kent oriental aux Anglais : elle in-

(1) Guizot, *Histoire du Gouvernement représentatif*.

(2) Charles I. Elton, *Origins of English history*, ch. XII.

« dique dès l'abord quel serait le caractère de la conquête de la
 « Bretagne. Le massacre qui suivit la bataille montra combien
 « serait farouche et impitoyable la lutte qui venait de commen-
 « cer. Tandis que les riches propriétaires du Kent s'enfuyaient
 « terrifiés au-delà des mers, les pauvres paysans Bretons ne
 « trouvaient d'autre ressource que de se cacher sur les collines
 « ou dans les forêts, jusqu'à ce que, poussés par la faim hors de
 « leurs retraites, ils fussent massacrés ou asservis par les con-
 « quérants. C'était en vain que quelques-uns cherchaient un
 « abri dans les murs de leurs églises : la rage des Anglais sem-
 « blait s'être surtout déchaînée contre le clergé. Les prêtres
 « étaient massacrés au pied des autels, les églises brûlées, et les
 « paysans n'échappaient aux flammes que pour périr par le fer...
 « Après deux siècles de guerres acharnées, la soumission
 « n'était faite qu'en partie ; mais, si la lutte fut particulièrement
 « longue et cruelle, la conquête fut aussi plus complète que ne
 « l'avaient été les autres conquêtes des Barbares. Lorsqu'elle
 « fut terminée, la Bretagne était devenue l'Angleterre, la terre
 « des Anglais et non plus celle des Bretons. Peut-être quelques
 « survivants du peuple vaincu restèrent-ils comme esclaves dans
 « les demeures des conquérants, introduisant dans la langue
 « quelques-uns de leurs mots, si toutefois ceux-ci n'y furent pas
 « apportés plus tard (1). »

Ce sont les chefs de ces mêmes Bretons fugitifs, exterminés ou réduits en esclavage, d'après l'historien anglais, ce sont ces chefs que M. de la Borderie nous montre en Armorique, quelques années à peine après l'invasion de la Grande-Bretagne, entourés de guerriers et de conseillers, fondant des royaumes et des évêchés, ayant des demeures princières, érigeant des églises, jouissant, en un mot, d'un prestige et d'un pouvoir que seule la longue et prospère possession d'un pays peut donner. Or, d'après M. Georges Dottin, à l'époque où M. de la Borderie nous fait un tableau si brillant de la puissance des rois bretons en Armorique et de l'importance des émigrations dans cette contrée, à l'époque où l'empereur d'Occident Anthémius demande à un roi breton le secours de ses armes, contre son plus formidable ennemi (469), cette péninsule gauloise n'avait encore

(1) John Richard Green, *Histoire du peuple anglais* (trad. Auguste Monod), tome I, p. 10.

vu aucune bande insulaire aborder ses rivages. « Ce ne fut
 « qu'au VI^e siècle, dit M. Georges Dottin, que les Celtes chassés
 « de Grande-Bretagne par l'invasion saxonne débarquèrent en
 « Armorique par petites troupes (1). »

M. Loth, qui suit à peu près la thèse de M. de la Borderie, quant à l'époque et à l'importance des émigrations bretonnes, s'en écarte absolument quand il s'agit de la manière dont s'est fait l'établissement des Bretons dans la presqu'île armoricaine. « Nous nous séparons de M. de la Borderie, dit le doyen de
 « Rennes, en ce qui concerne la façon dont les émigrants se sont
 « établis en Armorique ; pour nous, leur établissement s'est fait
 « violemment, et nous avons des Bretons envahisseurs une
 « autre idée que lui (2). »

Et plus loin : « Les Bretons, peuple belliqueux, habitué à la
 « guerre, jaloux par-dessus tout de leur indépendance, pa-
 « raissent avoir dompté promptement toute résistance dans la
 « péninsule armoricaine dégarnie de troupes et dont la popula-
 « tion assez clairsemée ne pouvait opposer une résistance sé-
 « rieuse (3). »

Quant à M. de la Borderie, son opinion est « qu'il n'y a pas
 « eu de conquête » et que « les Emigrés se sont établis tran-
 « quillement dans ces terres désertes, domaine acquis sans obs-
 « tacle au premier occupant (4) ». Il dit encore, T. I, p. 292 de son
Histoire de Bretagne : « Dans la partie de l'Armorique occupée
 « par les Bretons émigrés, nulle trace d'un conflit quelconque
 « entre eux et les indigènes : d'où il faut conclure que la
 « colonisation bretonne de la péninsule armoricaine s'est
 « fait pacifiquement par l'accord et la fusion des deux
 « races. »

Suivant le docteur Halléguen, qui se base sur « l'opinion au-
 « torisée » d'anciens jurisconsultes, Duparc-Poullain et Baudoin,
 « on donna des terres aux fugitifs d'Outre-mer à certaines con-
 « ditions et les émigrés gardèrent leur position antérieure
 « d'hommes libres ou de serfs.... Des *convenants* furent passés
 « entre les Bretons insulaires et les propriétaires de l'Armorique,

(1) Georges Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, p. 106.

(2) J. Loth, *L'Émigration bretonne en Armorique*, Introduction, p. XXI.

(3) J. Loth, *L'Émigration bretonne en Armorique*, p. 176-177.

(4) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 249 et 256.

« qui profitaient de ce surcroît de population pour faire défricher leurs terres (1) ».

L'historien italien Cantù nous montre les Bretons de la partie méridionale de l'île, fuyant leur patrie, dès les premières invasions saxonnes, et se réfugiant auprès d'autres émigrés de Grande-Bretagne, fixés depuis longtemps déjà sur la terre hospitalière d'Armorique.

Sir Francis Palgrave nous dit que de tous les Bretons, les Kymri de Cambrie furent les seuls qui ne se laissèrent pas entamer par les Anglo-Saxons ; quant aux autres insulaires, ils s'enfuirent au-delà de la mer ; il n'y eut que les habitants des campagnes qui restèrent dans leurs foyers.

D'après Olivier Goldsmith, la fuite était presque impossible. « Cependant, ajoute cet écrivain, il y eut un assez grand nombre de personnes qui parvinrent à quitter cette île désolée. Les fugitifs cherchèrent un asile en Armorique, appelée depuis du même nom de Bretagne ; ils s'établirent dans ce pays où ils furent accueillis avec hospitalité, et là ils trouvèrent des mœurs semblables aux leurs et un langage qui avait quelque rapport avec leur idiome national ».

Robert Ross dans ses *Outlines of English history* se demande ce que devinrent les anciens Bretons et répond ainsi à cette question : « Beaucoup d'auteurs pensent qu'aussi longtemps que la lutte ne fut qu'un long combat à mort, les Saxons firent une guerre d'extermination, mais que, quand la nécessité s'en fit moins sentir, on épargna les indigènes pour les faire travailler à la terre. D'autre part, on prétend que, si les Saxons avaient épargné un grand nombre d'indigènes, notre langue en fournirait la preuve ; une partie des Bretons restèrent en possession du Strat-Cluyd et de la *Cumbrie*, depuis Dunbarlon jusqu'à la limite Sud du Lancashire, et séparés du Northumberland par les Apennins britanniques. Une autre masse de populations bretonnes continua à occuper la Damnonie, ou Devon, avec sa dépendance, la Cornouaille, que les Saxons appelèrent du nom de Galles occidentale. Beaucoup, dans la suite, s'enfuirent au-delà de la mer jusqu'en Armorique. Les plus nobles toutefois se maintinrent dans la Cambrie ou Pays de Galles, et bien que leur pays fût plus d'une fois envahi par les Anglo-Saxons et les

(1) Dr E. Halléguen, *Armorique et Bretagne*, tome I, p. 13.

« Mericiens, ils gardèrent leur indépendance pendant de nombreux siècles ».

Un autre auteur anglais, Creasy, suppose que tous les hommes des régions conquises furent exterminés ou chassés, mais que les femmes devinrent les épouses des conquérants. « Cette hypothèse, dit cet écrivain, explique aussi la différence qui, sans aucun doute, existe entre nous et les Allemands, tant au point de vue physique que moral. L'anglais conserve l'indépendance d'esprit, la probité, la fermeté, les vertus domestiques et l'amour de l'ordre qui distinguaient nos aïeux germains, tandis que l'élément celtique de notre nation nous a doués d'une plus grande dose d'énergie et d'esprit d'entreprise, de mobilité et de qualités pratiques qu'on n'en trouve dans les populations modernes d'origine purement teutonique ».

Enfin l'illustre Macaulay, parlant d'une période où s'agitent tant d'opinions différentes, dit qu'il n'y a qu'en Angleterre où l'on voit un siècle de fables séparant des siècles de vérité.

« Odoacre et Totila, écrit ce grand historien, Euric et Thräsimond, Clovis, Frédégonde et Brunehaut sont des personnages historiques. Mais Hengist et Horsa, Vortigern et Rowena, Arthur et Mordred sont des êtres fabuleux dont les aventures peuvent être classées parmi celles d'Hercule et de Romulus (1) ».

Il n'est pas impossible, pour peu qu'on ne se laisse pas séduire par la crédulité insinuante des uns, ou circonvenir par le scepticisme moqueur des autres, ni égarer par les laborieuses et interminables démonstrations de savants spécialistes fourvoyés sur un terrain glissant et où ils ne peuvent qu'à grand-peine garder l'équilibre, il n'est pas impossible, dis-je, de mettre un peu d'ordre dans cette confusion, en prenant simplement l'histoire et le bon sens pour guides, et en suppléant par des analogies acceptables aux lacunes que peut présenter cette période. C'est ce que je vais essayer de faire.

(1) Macaulay, *Introduction à l'histoire d'Angleterre*.

CHAPITRE V

Tout d'abord, mon opinion bien formelle est qu'il y eut des établissements de Bretons insulaires dans la Péninsule armoricaine, bien avant les invasions saxonnes de Grande-Bretagne qui commencèrent vers le milieu du V^e siècle. Non seulement les événements qui, depuis le III^e jusqu'au V^e siècle, signalèrent la Gaule et la Grande-Bretagne, me confirment dans cette opinion, mais encore je suis loin de faire fi, suivant la mode actuelle, des attestations de différents auteurs du Moyen-âge moins classiques, il est vrai, que les auteurs grecs ou latins, mais qui ont pu puiser à des sources aujourd'hui disparues, par suite des guerres, des révolutions et aussi de l'incurie ou de l'ignorance, parfois plus désastreuses que ces calamités.

On peut admettre, en règle générale, que les mêmes causes sont suivies des mêmes effets. Si, dès les premières invasions saxonnes du V^e siècle, des Bretons, malgré plusieurs succès qui devaient les encourager à la résistance, s'empressèrent de traverser la Manche avec une hâte qui n'avait rien d'héroïque, pour chercher un refuge sur la terre armoricaine, à plus forte raison doit-on admettre que des groupes de fugitifs et des familles de cette même race aient, à des époques précédentes, quitté leur pays en proie à l'anarchie et ravagé par de féroces barbares (1), pour se mettre sous la protection des populations de la Péninsule armoricaine renommées pour leur courage et leur hospitalité.

Des causes d'une nature différente déterminèrent l'établissement d'autres Bretons en Armorique : ce fut lorsque, sous Constantin-le-Grand, les soldats bretons qui servaient en grand nombre dans ses troupes et qui l'aiderent puissamment à battre Maxence, reçurent en récompense de leurs services, des terres dans un pays dont ils parlaient la langue et dont ils avaient à peu près les mêmes mœurs (2).

D'autres légionnaires bretons se fixèrent également sur le con-

(1) Carausius et Allectus, usurpateurs, 287-296 ; incursions intermittentes des Pictes, des Scots et des Saxons.

(2) Guillaume de Malmesbury, Zosime, L. II.

tinent, un demi-siècle plus tard vers 383, dans des conditions absolument identiques, quand Maxime, proclamé empereur par son armée composée presque exclusivement de soldats d'origine britannique, partagea entre les survivants, après la défaite et la mort de Gratien, des terres situées dans la péninsule armoricaine (1).

Ces distributions de terres, absolument conformes aux lois romaines, n'étaient pas plus extraordinaires sous Constantin et sous Maxime que sous Auguste, Trajan, Adrien, Septime Sévère, etc. ; elles étaient même au IV^e siècle tout à fait dans l'ordre car le droit de cité ayant été accordé par Caracalla à tous les habitants de l'empire (212), rien ne s'opposait à ce que les Bretons insulaires qui servaient dans les régions de Constantin-le-Grand et de Maxime reçussent comme citoyens romains et à titre de colons militaires, des concessions de territoire, dans la Péninsule armoricaine.

La première colonie de Bretons en Armorique avait été établie par Constance Chlore, père de Constantin-le-Grand ; c'est sur le territoire des Curiosolites et des Vénètes qu'elle avait été transportée pour y cultiver des terres inoccupées ou en friche (305).

« Il n'existe », dit M. Aurélien de Courson au sujet de ces établissements, sous diverses formes de Bretons insulaires en Armorique, « il n'existe aucun témoignage contemporain qui atteste clairement que toutes ces premières transmigrations aient eu lieu (2), mais elles sont relatées dans la plupart des auteurs

(1) D'après le vénérable Bède et Guillaume de Malmesbury, les troupes bretonnes qui avait accompagné en Gaule Constantin-le-Tyran cherchèrent, après la mort de cet empereur un refuge auprès de leurs compatriotes établis en Armorique (411).

(2) De pareils témoignages n'existent peut-être pas mais on peut déduire de certains documents que les choses n'ont pas dû se passer autrement, du moins en ce qui concerne Maxime. Théodose ayant, en effet, rapporté les lois promulguées et les jugements rendus par celui-ci (*Code Théod.* XV, 14, 6 et 8), fut contraint, dit Duruy (*Histoire des Romains*, tome VII, ch. CXI, p. 479, 480), pour ne pas compromettre l'ordre social qui risquait d'être ébranlé par de semblables mesures, « d'excepter de cette abolition générale les conventions loyalement faites entre les parties, les donations transmises, les affranchissements accordés. » Or, au nombre des donations en question devaient sans doute se trouver, pour une grande partie, les concessions de terres faites aux soldats bretons de Maxime, lesquels virent ainsi non seulement garantir les possessions terriennes qu'ils tenaient de la libéralité de cet empereur, mais encore sanctionner tous les actes faits par eux en leur qualité de propriétaires, tels que ventes, achats, affranchissements et conventions de toutes sortes. (A. T.)

« du moyen-âge; et, pour infirmer tant d'assertions positives, il « faudrait, suivant la règle de critique posée par Mabillon et par « Fréret, fournir la preuve directe et certaine qu'elles sont « fausses; or c'est ce que nul n'a fait encore et ce que nul ne « pourra faire, puisque les historiens contemporains gardent le « silence sur ce point, comme sur beaucoup d'autres bien plus « importants encore.

« Ce dont on est bien certain par l'autorité de Sidoine Apollinaire, dit un historien philologue qui fut le digne rival de notre « Abel de Rémusat, c'est que les Bretons étaient déjà puissants « à la fin du V^e siècle sur les bords de la Loire. Les auteurs ecclésiastiques et les légendaires qui écrivaient avant le XI^e siècle « fournissent sur ces émigrés des détails très circonstanciés. Il « est impossible de croire qu'ils sont tous controuvés; je regarde « donc comme constant ce que les auteurs rapportent des établissements faits dans la Gaule au IV^e siècle par les Bretons « insulaires. » (M. de Saint-Martin, notes à Lebeau, tome IV, p. 139-140 (1).

J'ajouterai que ces transmigrations ou établissements de Bretons insulaires dans la péninsule armoricaine avant les invasions saxonnes des V^e et VI^e siècles, peuvent seuls rendre admissibles, pendant cette dernière période, la plupart des faits rapportés par M. de la Borderie, lesquels, sans cela, seraient non seulement invraisemblables, mais encore matériellement impossibles.

Les invasions barbares du commencement du V^e siècle ont été d'un très grand secours à cet historien pour dépeupler la vieille presqu'île celtique du continent afin de ménager un *habitat* de tout repos et débarrassé de ses possesseurs aux Bretons insulaires chassés de leurs pays par les Saxons du V^e au VI^e siècle de notre ère. Bien que située tout à fait en dehors du chemin des invasions, M. de la Borderie nous présente la presqu'île armoricaine comme en ayant subi le choc d'une manière aussi désastreuse que les provinces frontières du Rhin ou les pays limitrophes du Rhône et des Pyrénées : « Toute la Gaule, écrit cet « historien, fut broyée, moulue sous cette affreuse invasion, « aussi bien la péninsule armoricaine que les provinces qui « touchaient le Rhin : rien n'échappa au fléau » (2). Il est cons-

(1) Aurélien de Courson, *Histoire des peuples Bretons*, tome I, p. 211-212.

(2) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 214.

tant, cependant, que le flot des Barbares traversa la Gaule en diagonale du Rhin aux Pyrénées, ravageant tout sur son passage à part les villes qui surent résister, et laissant intactes les cités situées entre la Somme et la Gironde, c'est-à-dire la plus haute partie du *tractus armoricanus*.

Saint Jérôme, parlant des villes prises par les Barbares et des régions dévastées pareux, cite Mayenne, Worms, Reims, Amiens, Arras, Téroüanne, Tournai, Spire, Strasbourg, l'Aquitaine, la Novempopulanie, la Lyonnaise, la Narbonnaise. Il n'est pas inutile de remarquer que saint Jérôme dit l'Aquitaine, la Lyonnaise, voulant sans doute désigner spécialement par cet appellation, l'Aquitaine première et la Lyonnaise première, qui se trouvaient sur la route suivie par les Barbares, tandis que M. de la Borderie, interprétant ce passage, parle des Aquitaines et des Lyonnaises, ce qui lui permet d'englober dans les territoires dévastés la Péninsule armoricaine qui se trouvait dans la Lyonnaise troisième.

Les historiens contemporains, d'ailleurs peu nombreux, ne renseignent sur les invasions que d'une manière insuffisante, et quant à ceux qui les ont suivies, ils ne nous ont laissé sur ces événements que des résumés très incomplets d'ouvrages disparus. Si Zosime notamment consacre quelques paragraphes à l'Italie, il s'occupe fort peu de la Gaule d'où les légions avaient été rappelées par Stilicon et qui avait été abandonnée à elle-même. Les cités armoricaines qui avaient été épargnées ou peu éprouvées par les invasions, en profitèrent pour se révolter et chassèrent les magistrats romains; puis, proclamant leur indépendance, elles se constituèrent en une sorte de république (1). Tantôt en lutte avec les Barbares, tantôt goûtant quelque repos à la faveur de trêves de courte durée, elles parvinrent ainsi à vivre jusqu'à l'arrivée d'Aétius qui voulut les réduire à l'obéissance.

En 441, il livra aux féroces Alains, nous dit M. de la Borderie, une partie du territoire de la *Gaule ultérieure*. Ici reparait la préoccupation de cet historien de faire supporter à la Péninsule armoricaine tout le poids de ces dévastations, qui forcément devaient la dépeupler de plus en plus et en faciliter plus tard l'occupation par les émigrés bretons.

On sait que la *Gallia Ulterior* se composait, depuis Auguste,

(1) Zosime, livre VI.

des trois anciennes provinces d'Aquitaine, de Celtique où Lugdunaise et de Belgique (1). *La Gallia Ulterior* comprenait donc toute la Gaule, moins la Narbonnaise. Voici ce qu'en dit M. de la Borderie : « La signification de *Gallia Ulterior* n'est « pas douteuse : c'est la partie de la Gaule la plus éloignée de « l'Italie et de la Province romaine, par conséquent la région du « nord-ouest située au-delà de la Loire, en d'autres termes, c'est « le territoire des cités armoricaines. Mais, pour mille raisons « aisées à concevoir, Aétius ne pouvait livrer à ses barbares les « campagnes fertiles d'où dépendait l'alimentation des Ganles ; « g'aurait été les stériliser et affamer le pays. Donc ce ne fut ni « les grasses plaines de la Beauce et de l'Orléanais, ni les belles « prairies de la Loire, ni les fécondes plages de la 11^e Lyonnaise, « qu'il livra aux Alains. Mais cette péninsule obscure, reculée « perdue dans les brumes de l'Océan, couverte de bois, de « roches et de marais bien plus que de moissons, et dont les ha- « bitants avaient hérité le sang fier, le cœur obstiné des vieux « Venètes, c'est la péninsule armoricaine qui fut sacrifiée : Aétius « résolut froidement sa perte pour engraisser les Alains » (2).

Singulière récompense à donner à des alliés cupides et que l'appât d'un gain assuré et facile à prendre pouvait seul retenir ! Contrairement à l'avis de l'historien, je pense plutôt qu'Aétius livra aux Alains, pour s'acquitter de sa dette envers eux et sans s'inquiéter des conséquences toujours réparables de la dévastation passagère de quelques cités gauloises, les plaines fertiles de la Beauce et les riches prairies de la Loire. C'est d'ailleurs ce que nous dit le célèbre historien anglais Edouard Gibbon dans sa grande *histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*. « Aétius, écrit cet historien, avait attaché à sa personne une « nombreuse armée de Huns et d'Alains ; qu'il employa à la dé- « fense de la Gaule. Deux colonies de ces barbares furent ju- « dicieusement établies dans les territoires de Valence et d'Or- « léans, et leur cavalerie toujours en mouvement, ne cessait de « surveiller les rives du Rhône et de la Loire dont tous les pas- « sages importants étaient en sa possession. »

Les Alains, commandés par Eocaric, leur roi, n'en furent pas moins, une fois repus et dans l'espoir de nouvelles récompenses,

(1) Ernest Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, tome III, p. 44 et 240.

(2) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 217.

lancés sur la rude péninsule dont les habitants « se défendirent « bravement ; il y eut guerre, guerre acharnée qui dura dix ans, « qui couvrit de nouvelles ruines les ruines déjà si nombreuses « faites dans la péninsule, mais qui sauva l'honneur de la race. » (La Borderie, t. I, p. 217).

A la suite d'un armistice dû à l'intervention de saint Germain d'Auxerre, qui se rendit à Ravenne auprès de l'empereur Honorius (447), les Armoricaux prirent quelque repos, mais les conditions de paix qui leur étaient offertes leur paraissant honteuses « ils préférèrent continuer la lutte avec toutes ses conséquences. » (La Borderie, p. 218).

Cependant Aétius, inquiet de l'invasion des Huns signalée par d'épouvantables dévastations, rechercha l'alliance des vaillantes populations que la veille encore il combattait avec tant d'animosité, et dont le concours ne contribua pas peu à la victoire que remporta sur Attila le général romain dans les plaines sanglantes de Châlons (451).

Si la Péninsule armoricaine avait été aussi ruinée, dépourvue de ressources et dépeuplée que le dit M. de la Borderie, auquel nous avons emprunté une partie des faits relatés ci-dessus, elle n'aurait certainement pas pu tenir tête aussi longtemps et avec succès aux forces des Barbares, soutenus par les intrigues romaines, ni terminer d'une manière si glorieuse pour elle cette lutte héroïque. Et c'est ce peuple qui venait de donner des preuves éclatantes de son courage, de son énergie et de son habileté, et, suivant l'expression de M. de la Borderie, « de sauver l'honneur de sa race », c'est ce même peuple que M. Loth nous représente comme devenant la proie facile de fugitifs échappés au glaive des envahisseurs de leur patrie, et que M. de la Borderie, nous montre laissant s'établir en maîtres sur son territoire si héroïquement défendu, ces mêmes fuyards à peine remis de leur frayeur ! Signaler de pareilles contradictions, c'est les juger.

Tout en combattant contre les Alains qu'ils tenaient constamment en respect, les Armoricaux de l'extrême Occident de la Gaule, repoussaient victorieusement les descentes, sans cesse renouvelées de leurs ennemis séculaires, les Saxons, qui ne purent jamais fonder d'établissement fixe dans la péninsule, comme ils en possédaient à Bayeux et dans les îles de l'embouchure de la Loire. C'est ainsi que les vaillantes tribus de la Presqu'île armoricaine renforcées depuis un siècle et demi

par des colonies de même race et de même langue venues de Grande-Bretagne, et qui avaient donné à leur nouvelle patrie, en souvenir de leur ancien pays, le nom de petite Bretagne (1), surent maintenir leur indépendance et défendre leurs foyers contre les attaques simultanées des Romains, des Barbares et des Saxons. Telle était la fière attitude de cette héroïque population brito-armoricaine dans la seconde moitié du V^e siècle, époque à laquelle commencèrent les émigrations bretonnes provoquées par les invasions des Anglo-Saxons et dont nous allons maintenant nous occuper.

(1) Amédée Thierry, *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, L. X, ch. II; Victor Duruy, *Histoire de France*, tome I, ch. VI; Maréchal, *Histoire romaine*, ch. XXXVI; Daru, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 53; le Père Laccary *de coloniis in Gallias ab exterioribus deductis*, cap. 24. Mathieu de Westminster, années 390, 391, 392. Sigebert, années 385, etc.

Il est beaucoup plus admissible que le nom de Petite-Bretagne ou de Bretagne ait été donné à la Péninsule armoricaine par des légionnaires bretons ayant servi sous des empereurs romains, et établis comme colons militaires dans cette partie de la Gaule, que par des fugitifs sans prestige débarquant sur les côtes de cette presqu'île, dans le piteux appareil de guerriers ayant abandonné leur pays au lieu de le défendre et déserté leurs enseignes autour desquelles ils devaient serrer leurs rangs. Il était tout naturel que les colons venus de l'île de Bretagne et qui étaient en même temps des soldats romains établis légalement et définitivement au milieu de populations parlant leur langue et ayant leurs mœurs, aient quoique bien moins nombreux, donné au pays qui les accueillait comme des enfants le nom de leur ancienne patrie, laquelle leur était chaque jour rappelée par une similitude presque complète de langage et de coutumes. Quant aux habitants de la Péninsule, ils durent adopter avec d'autant plus de satisfaction ce nom de Bretons, qu'il était porté par des hommes de même race et les distinguait des autres habitants de l'Armorique, désignation assez vague englobant d'une manière générale toutes les cités maritimes gauloises, de la Somme à la Gironde. Toutefois, le nom de Bretons ne se substitua que lentement à celui d'Armoricains, et ce ne fut guère que dans le cours du VI^e siècle qu'il se généralisa non seulement dans la péninsule armoricaine, mais encore en Europe. L'historien grec Procope, qui vivait à cette époque, se sert du mot Armoricains en parlant du traité d'alliance conclu par ces derniers avec Clovis, roi des Francs.

D'autre part, les noms sous lesquels sont connues certaines contrées ne prouvent pas que ceux qui les ont donnés aient été les plus nombreux. Témoin la France, l'Angleterre, la Normandie, et, bien entendu, la Bretagne qui doivent leurs noms à des races beaucoup moins nombreuses que celles au milieu desquelles elles sont venues se fixer.

En ce qui concerne la Péninsule armoricaine le nom de Bretagne qui lui a été donné a, par suite des émigrations des V^e et VI^e siècles, occasionné une confusion regrettable qui a, depuis cette époque, soulevé des controverses plus ou moins vives et qui actuellement suscite encore des discussions interminables lesquelles n'auraient jamais eu lieu, si les Bretons de Grande-Bretagne étaient, pendant la période des luttes saxonnes, tous restés dans leur pays, et s'ils avaient su le défendre contre les Saxons aussi énergiquement que les Armoricains avaient défendu le leur contre ces mêmes pirates. (A. T.).

CHAPITRE VI

Le seul historien contemporain qui nous ait parlé de ces événements dont il fut en partie témoin, est Gildas « né dans la « ville d'Arcluyd ou Dunbritton (aujourd'hui Dumbarton) située « à l'embouchure de la Clyde » (1) et, comme il nous l'apprend lui-même, l'année de la victoire du mont Badon remportée par les Bretons sur les Saxons en 493 ou 494. Cet historien mystique se livre parfois à des élans de lyrisme ou à des accès d'amertume qui peuvent paraître peu compatibles avec l'impassibilité de l'historien; mais ils n'en font pas moins bien connaître, avec tous ses désordres et toutes ses horreurs, cette malheureuse époque, et constituent à cet égard des documents précieux dont la science même peut tirer un utile parti. Après avoir parlé des infortunés Bretons survivant aux désastres de leur patrie, mais ruinés et obligés de tendre la main aux Saxons, il ajoute : « D'autres se rendaient aux pays d'Outre-Mer avec de grands gémissements, et sous leurs voiles gonflées, en place de la chanson des rameurs, ils chantaient ce psaume : *Seigneur, votre main nous a livrés comme des agneaux à la boucherie, elle nous a dispersés parmi les nations* (2). »

C'est tout ce que Gildas nous dit sur la direction prise par les émigrés bretons. Mais l'Armorique n'était pas le seul pays d'Outre-Mer où se réfugièrent les exilés. Beaucoup d'entre eux cherchèrent un abri en Belgique, en Irlande, en Ecosse même, chez leurs propres ennemis, et Dom Lobineau nous parle de troupes de fugitifs s'établissant à l'embouchure du Rhin. Ceux qui se retirèrent dans la Péninsule armoricaine ne semblent pas avoir été les plus malheureux. Ils seraient bien, en effet, nous dit le savant bénédictin, retournés dans leur pays après les avantages remportés par Ambroise Aurélien sur l'ennemi, « si la peur des Saxons, l'incertitude de l'avenir, la douceur « qu'ils trouvaient dans leur nouvel établissement, et peut-être « quelque division entre les Princes, ne les eussent empêchés

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 384.

(2) Gildas, *De excidio Britanniae*. (Tr. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 236).

« d'écouter la voix de l'amour que l'on a toujours naturellement « pour sa patrie (1). »

Rien ne peut mieux exprimer la cordialité de l'accueil que firent aux émigrés les hospitalières populations de la Péninsule armoricaine, lesquelles trouvèrent chez les réfugiés bretons des hôtes très pacifiques et d'un caractère tranquille, et non pas d'ingrats aventuriers qui, selon l'expression de M. Loth (*L'Émigration bretonne*) se seraient « établis violemment » dans le pays où ils étaient traités avec tant de générosité.

On ne saurait douter de la fidélité du tableau qui met devant nos yeux l'attitude des émigrés sur le continent, et qui a été peint par Dom Lobineau lui-même dont M. le doyen apprécie « la hauteur d'esprit » et dont il constate les efforts « pour se « rendre compte de la façon dont ils (les émigrants) se sont établis en Armorique », façon qui, comme nous l'avons vu, n'avait rien de violent ni de barbare. Il semble que si les réfugiés bretons avaient eu les vertus de ce « peuple belliqueux, habitué à la guerre et jaloux par-dessus tout de son indépendance » (Loth, *L'Émigration bretonne*), ils n'auraient pas fui devant l'ennemi dans leur propre patrie et se seraient plutôt fait tuer sur place que de sauter dans des barques toujours prêtes à les recevoir et à les conduire dans un lieu de sûreté.

Il y avait, à cette époque, sur la terre gauloise, des Bretons d'origine insulaire, hardis, braves, tenaces, qui n'avaient jamais eu de défaillance, et dont le courage doublé de celui des habitants du pays, avait contribué à l'exemple de leurs pères, à maintenir dans la Presqu'île armoricaine, cette noble et fière indépendance contre laquelle vinrent se heurter, comme contre un bloc de granit, les Saxons, les Barbares et les Francs ; c'étaient les descendants des soldats de Constantin-le-Grand et de Maxime établis, d'après les lois de Rome, comme colons militaires, sur le territoire armoricain. Ces Bretons que les Gaulois de l'extrême Armorique avaient franchement accueillis, s'étaient mêlés à la population avec laquelle ils ne formèrent bientôt qu'une seule race de vaillants marins et d'intrépides guerriers, aussi prompts, à mettre leurs bras au service de leurs amis et de leurs alliés qu'à en faire sentir le poids à leurs ennemis, quand ils avaient à défendre leur pays ou leur liberté.

(1) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 6.

Au V^e siècle de notre ère, la Péninsule armoricaine était loin d'être aussi dévastée et aussi déserte que l'écrit M. de la Borderie. « Les côtes de la contrée qui regarde la Bretagne, l'une « des îles de l'Océan, dit Procope, écrivain grec contemporain, « sont couvertes d'un grand nombre de hameaux habités par « des pêcheurs, des laboureurs et des marchands qui entretiennent un commerce maritime avec ces îles (1). »

Ainsi, non-seulement la Presqu'île armoricaine n'était pas dépeuplée, mais elle contenait une population assez dense avec tous les éléments d'un état régulier : armée, marine, commerce, industrie, agriculture. Et comme à cette époque et depuis longtemps déjà, les légions romaines n'étaient plus composées que de barbares et de provinciaux, il est très probable qu'une partie au moins des troupes qui tenaient garnison dans la péninsule, était formée d'éléments indigènes, comme l'indiquent ces expressions de *la Notice des dignités de l'empire d'Occident* : Soldats Maures Venètes à Vannes, soldat Maures Osismiens à Osismes.

Mais on n'a que des données assez vagues sur la date précise de la *Notice* qui, selon toute vraisemblance, fut établie vers le

(1) Voici ce que dit le Dr Halléguen au sujet de ce passage de Procope : « On « remarquera nos côtes couvertes de hameaux habités par des pêcheurs, des laboureurs et des marchands, tout comme de nos jours. »

Le lecteur lira sans doute également avec intérêt le passage ci-dessous du Dr Halléguen au sujet des idées fausses qui de tout temps ont eu cours sur le chiffre de la population en Bretagne. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que ces lignes ont été écrites il y a une quarantaine d'années.

« Mais d'où vient donc que la Bretagne paraît plus déserte qu'elle ne l'est, et « que les voyageurs les plus intelligents répètent ces mots presque stéréotypés « sans s'en rendre compte, tout en constatant le contraste entre les apparences « et la réalité, le chiffre connu de la population bretonne. Cela vient de deux « causes, de l'état montagneux du pays, dont les sommets véritablement déserts « le seront probablement toujours, et la preuve c'est que ceux qui ont voulu « les attaquer par l'agriculture, les défricher, n'ont guère réussi qu'à se ruiner, « si bien qu'on y a à peu près renoncé. Viennent ensuite les landes incultes en « core trop nombreuses, qui déjà sont moins désertes qu'on ne pense, parce « qu'on ne voit pas les habitations éloignées et qu'elles servent encore à l'agriculture pour le pacage du bétail. Cette partie du sol qu'on appelle aussi le « désert est déjà plus susceptible de culture ; mais on ne peut la défricher fructueusement que dans des conditions qui ont été jusqu'ici généralement mal appréciées. Aussi, que d'écoles y ont été faites, que d'écoles y seront faites encore.

« Vient enfin la partie vraiment cultivée et riche, et qui paraît encore déserte « aux voyageurs, aux observateurs de passage, parce qu'elle est boisée, sauf les « côtes où le bois ne réussit pas. Les plaines, les vallées, découpées en champs, « en parcelles séparées par des talus, des fossés couverts de bois courants, font

milieu du IV^e siècle. La désignation de Maures Venètes, Maures Osismiens, de soldats Grannoniens, etc., ne dut pas survivre de beaucoup à l'établissement des légionnaires de Maxime comme colons militaires dans la Péninsule armoricaine, et dut, dans tous les cas, être abandonnée après la révolte des cités armoricaines, dans les premières années du V^e siècle.

Nous nous permettrons une petite digression au sujet de ce mot *Maures* qui désignait sans doute un corps de troupes spéciales, comme nos zouaves. De même que les bataillons de Zouaves furent, dans l'origine, formés exclusivement de soldats arabes encadrés d'officiers et de sous-officiers français, de même les troupes romaines désignées sous le nom de *Maures* durent, au moment de leur création et pendant un laps de temps plus ou moins long, ne comprendre que des soldats de cette race commandés par des officiers romains.

Plus tard, les troupes maures, qui étaient composées de soldats d'élite, furent appelées sur les différents points de l'empire où leur présence était le plus nécessaire. Les vides occasionnés par la guerre et sans doute aussi par un séjour prolongé dans les provinces éloignées furent remplis au moyens des ressources en hommes et en guerriers existant dans ces pays. C'est ainsi

« à nos amateurs l'effet de bois, de forêts ; joignez à cela quelques forêts, quelques
« bois plus ou moins considérables, et vous comprendrez que la Bretagne pa-
« raisse un pays désert, et qu'on se le dise, qu'on se copie sans cesse sans se
« rendre compte des contradictions entre les apparences et la réalité. Un exemple
« fera mieux comprendre ceci. Quand on venait de Quimper à Châteaulin par la
« vieille route, celle qui passait par le sommet des Montagnes-Noires au point
« dit le Méné-Kelc'h, on jouissait d'un magnifique coup d'œil. Devant soi la vallée
« de l'Aulne et de Châteaulin, pays boisé, à sa droite la montagne avec ses som-
« mets pierreux et les landes sur ses flancs, à gauche, un vaste bassin couvert de
« bois s'étendant jusqu'à la magnifique baie de Douarnenez. On croyait voir une
« forêt et le pays a bien ce nom, *Porz-Coet*, bassin boisé. Le voyageur se disait :
« il n'y a donc ici que montagnes, landes et bois, pays désert. Or c'est là, en y
« regardant bien, en se donnant la peine ou le plaisir d'y aller, c'est là le beau
« pays du Porzay, comprenant six communes riches et populeuses se terminant
« par une côte non boisée et la plus fertile, qui échappe aux touristes des grands
« chemins.

« Et c'est ainsi que la Bretagne passe encore pour un pays désert ; les nou-
« velles routes tracées dans les vallons et les chemins de fer lui feront peut-être
« une autre réputation. Mais nous avons cru devoir au lecteur cette digression
« sur un point qui a bien aussi son côté historique. Car comment comprendre
« qu'un pays désert ait tant fourni d'hommes et tant fait parler de lui, depuis le
« temps de César et la guerre Vénétique, qui serait plus justement nommée
« guerre Armoricaine. »

(Dr E. Halléguen, *Armorique et Bretagne*. Préface, p. XCI, XCII).

que les *Maures Venètes* et les *Maures Osismiens*, comme l'indiquent ces deux noms accolés l'un à l'autre, étaient, selon toute apparence, vers la fin du IV^e siècle, des troupes composées d'éléments maures et britto-armoricains, ce qui les distinguait des autres troupes chargées de la défense de l'Armorique, comme par exemple les *Martenses milites* (de *Fanum Martis*) levés exclusivement chez les Curiolites et les *Grannonenses milites* (de *Grannona*) recrutés chez les Namnètes (1).

D'autre part, l'inscription funéraire que l'on voit dans l'église de Corseul indique d'une manière certaine qu'il y avait encore des soldats d'origine africaine parmi les *Maures Venètes* et les *Maures Osismiens* en garnison dans la Péninsule armoricaine. Voici cette inscription qui nous apprend qu'un soldat Maure, portant le nom latin de Caius Flavius Januarius, avait élevé un monument à sa mère, Silicia Namgidde, qui, ne consultant que son amour maternel, l'avait suivi depuis l'Afrique jusqu'à l'extrémité de la Gaule : *Diis Manibus Sacrum. — Silicia Namgidde domo Afrika, eximia pietate, filium secuta, hic sita est ; vixit annis LXV ; Caius Flavius Januarius filius posuit.*

La Péninsule armoricaine avait au V^e siècle une population assez dense et un ensemble d'institutions assez respectable pour inspirer toute confiance à l'empereur d'Occident, Anthémios qui, ayant besoin d'une armée éprouvée pour l'opposer au roi Wisigoth Euric, dont les desseins ambitieux l'inquiétaient, s'adressa aux Armoricains, qui mirent à sa disposition, sous les ordres de Riothime « une troupe solide de douze mille hommes « d'une bravoure et d'un dévouement certains (2) ». Ceci se passait en 469, époque qui coïncide avec les premières émigrations, lesquelles d'après plusieurs auteurs, n'avaient même pas commencé.

Or, d'après M. de la Borderie, le roi Riothime commandait le

(1) Je dois dire que je n'ai trouvé dans aucun auteur ancien ou moderne rien qui confirme ce que je dis ci-dessus au sujet des Maures Venètes et des Maures Osismiens, en garnison dans la Péninsule armoricaine au V^e siècle. Le lecteur ne devra donc accepter que sous bénéfice d'inventaire les explications que j'ai cru devoir donner et qui ne m'ont été suggérées que par un rapprochement entre les institutions militaires romaines et françaises. M. Ernest Desjardins, dans sa *Géographie de la Gaule romaine*, t. I, p. 324 signale toutefois, à la fin du IV^e siècle, la présence, sur les côtes d'Armorique, de recrues destinées à défendre leurs propres pays. (A. T.).

(2) A. de Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 251.

premier groupe d'émigrants bretons établis au-dessus de la Loire en 468 (*Histoire de Bretagne*) T. I, p. 293). Ainsi des émigrés qui « n'avaient quitté leur île natale que contraints et forcés par « la violence, par la misère, par les désastres de l'invasion « anglo-saxonne (1), » auraient pu, à peine débarqués (2), former un corps d'armée nombreux, complètement outillé, pourvu de toutes les munitions nécessaires, commandé par des chefs expérimentés, assez solide, en un mot, pour voler au secours d'un empire menacé par ses ennemis ! Cela ne supporte pas la discussion. Pourquoi ces guerriers d'une valeur éprouvée, d'un dévouement certain n'étaient-ils pas restés chez eux pour défendre leur propre patrie ? Poser la question, c'est la résoudre.

Ces troupes si aguerries et si bien organisées, c'étaient les Armoricaains et les descendants des légionnaires de Constantin et de Maxime, qui les composaient. C'est également des tribuns ou des *legati* qui commandaient ces légions et qui appartenaient aux plus nobles familles insulaires (3) que descendaient ces princes que tous les historiens, depuis le Moyen-Age jusqu'aux temps modernes, nous représentent, dès le commencement de l'émigration bretonne en Armorique, dans la seconde moitié du V^e siècle comme des monarques (4) respectés de leurs voisins et jouissant de toutes les prérogatives que seuls les Etats constitués depuis longtemps peuvent donner à leurs souverains (5). Le

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 253.

(2) Et encore fallait-il disposer d'une flotte suffisante pour transporter tous ces hommes avec leur matériel de guerre. (A. T.).

(3) Il n'est pas non plus défendu de penser, d'après Dom Lobineau, *Vie de saint Guigner*, que quelques-uns de ces chefs étaient Armoricaains.

(4) Voici ce que dit M. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 355, au sujet des princes bretons : « ... Je dis royaume ; car s'ils étaient *comtes* au dehors « pour les Franks, les princes bretons n'en étaient pas moins souverains chez « eux. »

(5) Si les Armoricaains appelés plus tard Bretons furent, jusqu'à la réunion de la Bretagne à la France, gouvernés par des rois et des ducs d'origine bretonne fortement mélangée toutefois de sang français, ils ont en cela partagé le sort de beaucoup d'Etats dont les souverains sont souvent d'une race différente de celle des nations sur lesquelles ils règnent. Par exemple la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Suède, la Grèce, la Bulgarie, etc.

En ce qui concerne la Bretagne, il importe de remarquer que ce n'était pas par droit de conquête que les princes bretons régnaient dans la Péninsule Gauloise devenue dans la suite la Bretagne, mais avec l'assentiment des populations armoricaaines qui les avaient adoptés dès le principe et avec lesquelles ils s'étaient en peu de temps identifiés, à cause de leur conformité de goûts, de mœurs et de langage. (A. T.).

simple bon sens suffit pour prouver que ce n'étaient pas de misérables fugitifs, sans initiative, sans énergie, sans caractère et sans courage qui pouvaient, en quelques années seulement et parfois dès le lendemain de leur arrivée en Armorique, s'entourer, par le seul fait de leur transmigration, d'une semblable puissance, et triompher sur les côtes de la Gaule de ces mêmes Saxons qui venaient de les chasser de leur propre pays.

M. de la Borderie est bien lui-même un peu surpris de l'aisance avec laquelle ses rois ou princes favoris passent en si peu de temps de la misère à la richesse, de l'abaissement à la grandeur et de l'humiliation à la gloire ; mais, après tout, il semble s'accommoder assez facilement de ces invraisemblances. Il est plutôt dans le vrai, à son point de vue particulier, quand il montre de l'étonnement sur la façon dont se passa l'entrevue entre le roi Mérovingien Clotaire et le prince breton Riwal, après les victoires de celui-ci sur les Saxons (Frisons). Il cite à ce sujet le passage suivant de l'historien Pierre Le Baud : « Et Clotaire qui lors régnoit en France, quand il entendit la « venue de Ruivallus en Bretagne armoricaine et la destruction et expulsion des Frisons, il le désira voir et avoir son « amitié et alliance. Si (ainsi) lui envoya ses messages, le priant « qu'il allât sûrement devers lui. Ruivallus s'y transporta avec « noble compagnie, fit révérence honorable audit Clotaire, et « Clotaire de sa part le receut bénignement. Et après plusieurs « parlements d'entre eux firent assemblément mutuelles confédérations et s'entrepresentèrent plusieurs dons. Puis print « Ruivallus congé de Clotaire et s'en retourna en Bretagne, c'est « à sçavoir en Domnonense (Domnonée), que par la manière « dessus dite il avoit acquise » (1).

Voici la remarque que cette conférence inspire à M. de la Borderie : « Si l'entrevue de Riwal et de Clotaire s'était passée « exactement ainsi et eût eu une telle issue, le puissant Mérovingien et le petit prince breton à peine établi en Gaule auraient traité d'égal à égal sur le même pied, ce qui semble « un peu trop beau pour la situation et la puissance de ce dernier » (2).

L'étonnement de M. de la Borderie s'explique très bien. Par

(1) P. Le Baud, *Histoire de Bretagne* (p. 64, 65), d'après diverses chroniques bretonnes, entre autres, d'après le *Chronicon Briocence*.

(2) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 353.

tant de ce principe, que de pauvres fugitifs, chassés de leur pays par des bandes de pirates, deviennent, pour ainsi dire, du jour au lendemain, des princes honorés et respectés et dont de puissants rois sollicitent l'alliance, il n'est pas surprenant que l'auteur même de ces prodigieuses métamorphoses reste ébahi devant l'œuvre qu'il a créée. Il en serait autrement s'il avait vu les événements sous leur véritable jour, et s'il s'était rendu compte que la situation des princes bretons en Armorique, aux V^e et VI^e siècles, n'était que le résultat d'une longue possession du pouvoir dans les mêmes familles et de droits acquis par elles depuis longtemps. Le roi Clotaire ne s'y trompa pas, et ne pouvait pas s'y tromper, étant contemporain de Riwal, et les différentes thèses qui aujourd'hui obscurcissent l'histoire de Bretagne et qui souvent ne reflètent que des tendances personnelles n'ayant, à cette époque, aucune raison de se produire et ne pouvant en imposer à personne. Clotaire savait bien qu'il avait devant lui le représentant d'une illustre race, plus ancienne que la race Mérovingienne sur le sol Gaulois et dont l'alliance valait la peine d'être recherchée. Voilà tout le secret de l'entrevue de ces deux rois qui se considéraient comme des égaux, l'étaient réellement et se traitaient comme tels.

Ce Riwal, que plusieurs auteurs nomment Hoël Le Grand, était, dit-on, le père d'un autre Riwal ou Hoël, désigné aussi sous le nom de Jean Reith et Iona, et qui fut loin d'hériter des talents et des qualités de son prédécesseur (1). A cette époque

(1) M. de la Borderie donne dans son *Histoire de Bretagne* t. I, p. 350-351, la généalogie suivante des rois de Domnonée : « Riwal engendra Déroch, qui engendra Riatham et Iona, qui engendra Judwal (*Judual*). Judwal engendra Jathaël « et Juthaël engendra le saint roi Judicaël qui régna en Bretagne, au temps de « Dagobert ». D'après le texte latin, Riatham, fils de Déroch, était le père et non le frère de Iona. *Derochus genuit Riatham et Riatha genuit Ionam*... On aura réuni sur une seule tête ces deux noms *Riatham* et *Iona*, dont une vague ressemblance a pu faire Jean Reith, nom donné, comme il est dit ci-dessus, à Iona.

Suivant M. de la Borderie, les princes Riatham et Iona étaient en réalité deux frères, fils de Déroch. « La mort prématurée de Riatham, ajoute cet historien, « fit succéder directement Iona à Déroch vers l'an 535. » Dans tous les cas, il ne saurait y avoir de confusion entre Iona ou Jean Reith, petit-fils du roi Riwal et Jean ou *Iaun* Reith, roi de Cornouaille, qui était contemporain de Riwal, et fut le chef d'une dynastie qui régna en Cornouaille, après Grallon mort sans héritiers directs.

Jean ou *Iaun* Reith, roi de Cornouaille, descendait, d'après la tradition, d'une famille royale de l'île de Bretagne, et serait venu en Armorique à peu près à l'époque de l'émigration domnonéenne dont il est question plus loin. L'influence morale et l'aide matérielle de Riwal ne furent sans doute pas étrangères à son

(dans la première moitié du VI^e siècle), le comté de Rennes, pays de marche, était depuis longtemps le théâtre de luttes incessantes entre les Francs et les Armoricaïns qui s'en disputaient la possession et qui, suivant les hasards de la guerre, passait entre les mains des uns et des autres. Riwal ou Hoël Le Grand, dont la principale préoccupation était d'agrandir ses états, avait réussi à retenir en sa possession cette marche si disputée, laquelle, à la suite de diverses alternatives de succès et de revers de part et d'autre, tomba enfin, au pouvoir de Clotaire, roi des Francs, après une bataille où périt Conoo, comte de Vannes, et où fut capturé Chramme, fils de Clotaire, avec sa femme et ses enfants brûlés avec lui dans une pauvre cabane située au milieu des champs et à laquelle, par ordre du roi Mérovingien, on avait mis le feu (560).

La prise de possession du pays de Rennes par le roi des Francs ne mit toutefois pas fin aux conflits dont ce comté n'avait cessé jusqu'alors d'être l'objet entre les deux Etats ; car, comme nous l'apprend Grégoire de Tours, « les Bretons (en 579) le dé-
« vastèrent cruellement, brûlant, pillant, emmenant les habi-
« tants captifs et ravageant tout jusqu'au pays de Cornuz.....
« Le duc Beppolène, envoyé contre les Bretons, dévasta par le
« fer et le feu quelques lieux de la Bretagne, ce qui excita en-
« core plus leur fureur. » Les mêmes scènes recommencèrent en 588 et 590. « Les Bretons, nous dit encore Grégoire de Tours,
« commirent de grandes cruautés autour des villes de Nantes et
« de Rennes ; et le roi Gontran ordonna de faire marcher une
« armée à la tête de laquelle il mit Beppolène et Ebrachaire (1). »

C'est tout ce que j'ai à répondre à la critique (2) au sujet de Hoël et des Rennais que me fait « en rougissant » (?) M. le doyen

accession au trône laissé vacant par Grallon. On ne sait d'ailleurs rien de positif sur le règne de Jean Reith ni sur celui de ses successeurs immédiats. L'histoire de Cornouaille ne redevient intéressante (Voir les attachants récits de M. de la Borderie) qu'à partir du roi Meliau vers 530, et se couvre de nouveau à nos yeux d'un épais nuage, vers la fin du VI^e siècle. Pendant une partie du VII^e siècle et la première moitié du VIII^e, la même obscurité règne également sur le reste de la Péninsule armoricaine, qui semble toutefois avoir joui d'une indépendance complète et d'une tranquillité relative, jusqu'au moment où elle entra en conflit avec Pépin le Bref, en 753. (A. T.).

(1) Suivant M. de la Borderie (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 480), un traité conclu en 636 entre Dagobert, roi des Francs, et Judicaël, roi de Domnonée, aurait mis fin à de vives hostilités entre Francs et Bretons dans la Marche franco-bretonne et particulièrement dans le pays de Rennes.

(2) *Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1908, p. 302.

de la Faculté des Lettres de Rennes lequel, d'ailleurs, ne m'apprend rien de nouveau, lorsqu'il me dit que Rennes et les Rennais ne sont devenus (j'ajouterai *définitivement*) Bretons qu'au milieu du IX^e siècle, après la bataille de Ballon.

La métamorphose qui se serait opérée chez les émigrés bretons et qui, dès leur entrée sur le sol armoricain, auraient transformé en vaillants guerriers ces fugitifs apeurés, est d'autant moins explicable que, pour la plupart de ceux dont s'occupe tout spécialement M. de la Borderie, ils auraient abandonné leur pays avec une hâte difficile à comprendre et sans aucune nécessité pressante.

Le fameux roi Grallon Mur (Grallon-le-Grand) par exemple, que notre historien nous représente sous les traits « d'un chef « au bras vaillant, d'une volonté forte et droite », ne serait ni plus ni moins qu'un poltron, si l'on en croyait même celui qui nous fait de ce monarque un portrait si flatteur.

M. de la Borderie nous apprend que vers 470-475 ce chef des Corisopites et des Cornoviens de *Pons Alii* aurait quitté les bords de la Tyne au nord de la Grande-Bretagne, et serait venu fonder le royaume de Cornouaille en Armorique. Or, rien ne motivait ce départ, car tout l'effort des pirates germaines se portait sur la partie méridionale de l'île. « La première attaque sérieuse des Saxons », nous dit en effet l'auteur des *Bretons insulaires et des Anglo-Saxons du V^e au VII^e siècle*, « la première « attaque sérieuse des Saxons contre les Bretons eut lieu en « 455, à Aylesford, aujourd'hui petite ville du Comté de Kent (1). » Dans cette bataille que gagnèrent les Bretons, l'un des deux chefs saxons, Horsa, fut tué. Deux ans plus tard, il est vrai, en 457 les Bretons furent vaincus à Craiford ; mais en 465, commandés par un habile capitaine de race romaine, Ambroise Aurélien,

(1) A de la Borderie, *Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du V^e au VII^e siècle*. Ch. II, p. 25.

Le même auteur nous dit dans son *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 311 que le premier contact entre les Bretons et les Saxons réunis aux Pictes eut pour théâtre la région comprise entre les murs d'Antonin et de Sévère. Mais comme cette rencontre avait eu lieu environ vingt ans avant l'exode de Grallon, il n'est pas admissible qu'elle en fut le motif. Les événements du Sud auraient donc été les seules causes de sa fuite, ce qui indiquerait une couardise dépassant toute mesure. En fait, *Grallon Mur*, à peu près à l'époque où on le fait désertir sa patrie si peu héroïquement, remplissait avec énergie et habileté ses devoirs de roi en Armorique, où comme on l'a vu, des légionnaires bretons avaient, au siècle précédent, fondé des colonies militaires (A. T.).

ils vainquirent à leur tour les Saxons qu'ils forcèrent de rentrer dans l'île de Thanet, lieu de leur premier débarquement en Grande-Bretagne. Malheureusement, les Bretons emportés par leur ardeur, les poursuivirent jusque dans leur repaire, mais, rejoint par des secours venus de la mère-patrie, les Saxons reprirent l'offensive et restèrent maîtres du champ de bataille où Ambroise Aurélien trouva une mort glorieuse.

Donc à l'époque de l'exode de Grallon, il n'y avait rien de désespéré en Grande-Bretagne. Le sort des combats avait à peu près également favorisé les adversaires, et dans tous les cas, la lutte qui s'était confinée dans le sud-est de l'île, ne pouvait inspirer, pour le moment, de craintes sérieuses aux habitants des bords de la Tyne qui se trouvaient à plus de 300 milles du théâtre de la guerre. Le devoir strict de Grallon était donc de se joindre à ses compatriotes pour repousser les envahisseurs de son pays, et non d'aller fonder en Armorique un royaume qui existait d'ailleurs depuis longtemps déjà (1).

Ce qui forme un contraste bizarre avec les lauriers dont M. de la Borderie couvre le roi Grallon, c'est que ce chef breton, en fuyant son pays attaqué par les Saxons chargés, dans le principe, de garder les frontières d'Ecosse, fit preuve de qualités tout autres que celles préconisées par l'historien breton lui-même comme étant la caractéristique de la race celtique.

« Ce coup », c'est-à-dire la trahison des Saxons qui s'étaient joints aux Pictes pour assaillir les Bretons, « ce coup, dit « l'auteur de l'*Histoire de Bretagne*, était bien propre, ce semble, « à éteindre les derniers restes de leur courage — et pourtant il « n'en fut rien. Par une réaction singulière, assez naturelle toutefois au génie des races celtiques, en face de ce péril suprême « une suprême énergie se réveilla dans l'âme de la nation ; le « vieux sang breton frémit comme aux jours glorieux de la lutte « contre Rome, comme aux temps de Cassivellaun, de Caractac « et de Boadicee. Au lieu de courber passivement la tête sous le « joug, ce peuple en proie à tant d'extrêmes infortunes reprit « d'une main vigoureuse l'épée et le bouclier, résolu, si c'était

(1) Il ne s'agit pas ici, bien entendu du royaume de Bretagne, mais d'un de ces petits états ou comtés entre lesquels était alors divisée la Péninsule armoricaine et qui avaient à leur tête des chefs appelés comtes ou rois. Grallon régnait sur le comté ou royaume de Cornouaille qui s'étendait sur une grande partie du Finistère actuel (arrondissements de Quimper, Châteaulin, Quimperlé). (A. T.).

« là sa dernière lutte, de la soutenir avec l'énergie du désespoir; si la mort était au bout, de mourir glorieusement » (1).

Grallon; il est vrai, ne courba pas la tête sous le joug, mais il s'en affranchit par la fuite, ce qui est si contraire au *génie des races celtiques*, qu'il nous est impossible d'admettre le récit de cette triste odyssée, même revêtue des brillantes couleurs qu'on lui prête.

Le cas du roi Caradauc, chef des Bretons établis dans le Vannetais, n'est pas moins étonnant. C'est au moment le plus chaud de la lutte entre les Saxons et les Bretons commandés par Ambroise Aurélien (465) que Caradauc, abandonnant sa patrie, serait venu à Vannes où il aurait, d'après un document du XII^e siècle reproduit par M. de la Borderie, fait don à saint Patern, évêque de cette ville, de « sa demeure royale pour y fonder le Temple du Seigneur ». Ce fait est absolument invraisemblable, même réduit aux proportions auxquelles le ramène l'auteur de l'*Histoire de Bretagne* (2).

Qu'un roi Caradauc ait, à cette époque, fait à l'église de Vannes cette donation réellement royale, nous ne le contestons pas, mais c'est à la condition que ce monarque eût reçu de ses pères, établis depuis longtemps dans le pays, une autorité solidement assise, et ne fût pas récemment débarqué dans l'appareil misérable d'un fuyard ayant déserté ses foyers. A défaut du prestige résultant de la longue possession du pouvoir dans une même famille et de l'autorité munie de la sanction du temps, une telle influence et de semblables ressources, chez des princes récemment débarqués sur un rivage étranger, ne s'expliqueraient que s'ils s'étaient présentés en conquérants et à la tête d'une armée victorieuse à laquelle rien n'aurait pu résister, ce qui, comme nous l'avons vu, était loin d'être le cas.

M. de la Borderie nous apprend que les Gallois ont confondu le Patern armoricain avec le Padorn Gallois qui, né en Armorique, serait passé très jeune dans la Cambrie où, pendant très longtemps, il aurait été évêque. Caradauc, roi de l'île de Bretagne, ayant, d'après la légende, joint à son royaume insulaire toute l'Armorique, voulait conserver l'évêque Patern. Mais les Armoricains lui dirent : « Si tu ne nous rends pas Patern, notre compatriote, tu n'auras jamais la paix avec nous. » Caradauc

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 233.

(2) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 307.

dut céder et ramener, bon gré, malgré, Patern sur le continent (1). Ces événements se seraient passés au VI^e siècle.

Nous admettons fort bien que ceci ne soit qu'une légende. Mais il n'en est pas moins vrai qu'au VI^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où les émigrations étaient les plus nombreuses, le légendaire représente les Armoricains comme assez forts et assez sûrs d'eux-mêmes pour amener à composition un monarque puissant. C'est, à un siècle de distance, la même attitude qu'avec l'empereur Honorius. L'histoire et la légende sont donc d'accord pour reconnaître la vitalité persistante du peuple armoricain, toujours vaillant et toujours généreux dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Quant à Riwal ou Hoël Le Grand, les choses se présentent sous un aspect différent. D'après plusieurs auteurs et notamment d'Argentré et Dom Morice, ce prince britto-armoricain se serait porté au secours du roi Arthur, dont l'existence niée par quelques sceptiques ne fait aucun doute pour M. de la Borderie, et n'est pas contestée par M. Loth, ce qui équivaut à un véritable certificat de vie.

D'Argentré dit que Hoël Le Grand (Riwal) mena au secours d'Arthur quinze mille hommes de guerre. Cela n'a rien d'étonnant, étant données la force et les ressources de la Péninsule armoricaine (première moitié du VI^e siècle) et l'esprit chevaleresque de ses habitants. Il est même permis de rapprocher ce fait de l'invasion armoricaine dont parle M. Wright, qui toutefois aurait donné à cet événement de trop grandes proportions. « Il n'était pas rare, dit M. Aurélien de Courson, « de voir les guerriers de l'Armorique aborder aux rivages de « la Bretagne insulaire, pour y combattre la *race maudite* (2). »

Où la situation s'embrouille, c'est dans la dernière période de la vie du chef saxon Cerdic qui s'enchevêtre d'une manière inextricable avec la première du règne d'Arthur. Il y a là une quinzaine d'années (515-530), enveloppées d'obscurité et qui ne laissent pas d'entourer la *Grande émigration domnonéenne* de nuages difficiles à dissiper. M. de la Borderie fait dater de cette époque (514-525) la fondation du royaume de Domnonée par Riwal, prince breton, qui aborda dans la Péninsule armoricaine.

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 308.

(2) Aurélien de Courson, *Essai sur la langue, l'histoire et les institutions de la Bretagne armoricaine*, p. 94.

caine avec une foule de Domnonéens chassés par les Saxons (1). Je suis plutôt d'avis qu'il faut voir dans l'arrivée de Riwal en Armorique la rentrée triomphale du prince armoricain qui, dans de nombreux combats, avait vaincu les Saxons, aux côtés du héros breton, Arthur. Beaucoup des quinze mille guerriers menés par Riwal en Grande-Bretagne étaient sans doute restés sur les champs de bataille, mais ils avaient été remplacés par des guerriers domnonéens tirés des troupes d'Arthur et qui comblèrent les vides de l'armée armoricaine. Ils contribuèrent ainsi, joints à leurs frères d'armes armoricains, à expulser des côtes d'Armorique les bandes de pirates saxons qui avaient profité de l'absence des défenseurs du pays pour s'y installer, et aidèrent de plus Riwal à agrandir ses états. C'est ainsi que l'on peut s'expliquer la formation du royaume de Domnonée, nom donné

(1) D'après Dom Lobineau (*Vie de saint Briec*), Riwal, roi de Domnonée, ne serait autre que le fameux Riwal ou Riwallon, Prince de la Domnonée, qui, ayant reconnu saint Briec pour son parent, « lui donna la maison et la terre du « Champ du Rouvre, *Aulam campi Roboris*, avec toutes ses dépendances ».

Pour M. de la Borderie, ce seraient deux personnages bien différents : Rhigall, seigneur breton émigré en Armorique, dont il raconte très agréablement l'entrevue avec saint Briec, son cousin (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 300, 303), treuve avec saint Briec, son cousin (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 300, 303), serait mort vers 510 (502 d'après Dom Lobineau), tandis que Riwal, roi de Domnonée, aurait probablement, suivant le même historien, quitté ce monde vers 520, peu de temps après le traité passé avec les Francs. D'après dom Morice, Riwal mourut vers l'année 545, ce roi étant contemporain d'Arthur mort, selon toute apparence, vers le milieu du VI^e siècle. En 520, Clotaire I^{er} n'était en effet que roi de Soissons et ne pouvait prétendre au titre de puissant Mérovingien que lui donne (Voir page 43) M. de la Borderie, dont l'étonnement en voyant ce roi franc traiter d'égal à égal le prince Riwal, n'avait guère de raison d'être, car les états du chef breton valaient bien, à cette époque, ceux du monarque franc.

L'épithète de puissant Mérovingien ne pouvait guère convenir à Clotaire qu'en 553, date à laquelle il « reçut le royaume de Théodebald » (Austrasie) à la mort de ce prince, et encore mieux en 558, où par suite de la mort de Childebart, roi de Paris, Clotaire se trouva le chef unique des nations franques. On ne pense pas que la portion du royaume de Clodomir, revenant à Clotaire, après la mort du roi d'Orléans et l'assassinat de ses fils (524) était suffisante pour conférer au roi de Soissons le titre de puissant monarque qui, à cette époque, convenait beaucoup mieux à Thierry, roi des Francs austrasiens.

Quoi qu'il en soit, comme il faut bien caser les successeurs de Riwal (voir page 44), on peut, à la rigueur, placer la mort de ce roi entre 525 et 530, ce qui permettra aux événements de se dérouler dans l'ordre adopté par M. de la Borderie, jusqu'à l'entrée en scène du Judual, en 555.

Toute cette partie de l'*Histoire de Bretagne* est donc, comme on le voit, assez confuse, et ce qui ne tend pas à diminuer cette confusion, ce sont les différents noms donnés à Riwal que l'on appelle également Reith, Riotham, Riadam, Hoel, Rei-Hoel ou Rioval, Rigval, etc. (A. T.).

à cette partie de l'Armorique, soit par Riwal lui-même, en souvenir de ses exploits en Grande-Bretagne, soit par les Domnonéens dont se composait une partie de son armée, à moins qu'ils n'aient déjà trouvé ce nom existant de longue date au nord de la presqu'île (1).

Il est probable que c'est l'interprétation donnée par M. de la Borderie à un passage de la *Chronique Britannique*, qui a conduit cet historien à grossir l'émigration Domnonéenne dans des proportions dépassant de beaucoup la réalité des faits. Voici le passage en question : *DXIII. Clodoveo successerunt Lotharius (Clotharius) et Theodericus filii ejus, Chlodomiris et Childebartus Tempore hujus Clotharii, venerunt transmarini Britones in minorem Britanniam.*

M. de la Borderie traduit : « En l'an 513 (pour 511) à Clovis « succédèrent Clothaire, Théoderic, Clodomir et Childebart ses « fils. Du temps de ce Clothaire, les Bretons d'Outre-Mer vinrent « dans la petite Bretagne (2) ».

Commentant ce passage, le traducteur ajoute : « Prenant à la « lettre les termes très généraux de cette note, on pourrait croire « que sous le règne de Clothaire, tous les Bretons insulaires « envahirent la petite Bretagne ; ces termes indiquent au moins « une émigration très considérable, sans marquer toutefois sur « quels points de la péninsule armoricaine elle s'établit. »

Jamais il ne serait venu à l'idée de personne que « la guerre « poussée par Cerdic de 514 à 525, le long du littoral sud de l'île « de Bretagne dans la direction de l'Ouest (3) », eût eu pour conséquence de faire émigrer en Armorique tous les Bretons insulaires, aussi bien ceux de l'Est et du Nord que ceux du centre et de l'Ouest, y compris sans doute la Cambrie.

Cette émigration en masse est d'autant moins admissible, qu'elle se serait produite à la veille de l'époque glorieuse d'Arthur (525 à 550) (4) résumée d'un trait si énergique dans les lignes suivantes de M. de la Borderie lui-même. « Durant la se-

(1) Ce récit diffère sensiblement de celui fait par moi de ce même fait dans ma brochure, *Les inscriptions gauloises et le celtique de Basse-Bretagne*, p. 70, 71. J'ai cru néanmoins devoir soumettre au lecteur cette nouvelle version qui n'est qu'une hypothèse de plus à ajouter à celles auxquelles ont donné lieu les événements de cette période obscure (A. T.).

(2) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 350.

(3) *Ibidem.*

(4) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 245.

« conde période, Arthur à force de génie étant parvenu à former
 « une ligue compacte de toutes les tribus bretonnes, fit reculer
 « les barbares tout à la fois dans le Nord et dans le Sud. Au
 « Sud, il refoula la conquête derrière la limite du Hampshire. Au
 « Nord, il écrasa en dix grandes batailles les masses toujours
 « grossissantes de l'invasion, qu'il empêcha de s'installer de ce
 « côté sur le sol breton (1) ».

On se demande avec quelle troupe le héros breton aurait pu accomplir de tels exploits et remporter de si grandes victoires, si *tous les Bretons insulaires* avaient déserté leur île pour se répandre dans la Péninsule armoricaine ! Quelles flottes assez nombreuses auraient pu d'ailleurs transporter de pareils troupeaux de fugitifs ?

La vérité est qu'il n'émigra sur le continent qu'un petit nombre de Bretons insulaires. La phrase : *Tempore hujus Clotharii venerunt transmarini Britones in minorem Britanniam* ne veut pas « dire que du temps de Clothaire les Bretons d'outre-mer vinrent « dans la petite Bretagne » mais signifie que du temps de Clotaire « des (quelques, *aliqui, nonnulli*) Bretons d'outre-mer vinrent « dans la petite Bretagne (2) », ou en traduisant un peu moins littéralement ce texte assez sec et en tenant compte des circonstances : « Du temps de Clotaire, des bandes de Bretons d'outre-mer vinrent en petite Bretagne. »

J'ajouterai qu'à défaut de l'exode universel des Bretons insulaires, on ne peut même admettre « l'émigration très considérable » sur laquelle se rabat M. de la Borderie dans son commentaire sur ces événements. Si telle avait été la pensée de l'auteur de la *Chronique britannique*, il l'aurait exprimée de façon à justifier cette interprétation. Il aurait écrit par exemple : « *Tempore hujus Clotharii, innumerabiles venerunt transmarini « Britones in minorem Britanniam* », ou encore..... « *venerunt ingens numerus Britonum.....* »

Il n'est donc question, dans la *Chronique britannique*, ni d'exode total ni d'émigration considérable ; il ne s'agit que de la sortie de quelques batelées d'émigrés manquant de sang-froid, tous les Bretons insulaires, moins ce petit nombre de fugitifs,

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 245-246.

(2) L'article n'existant pas en latin, c'est, comme dans le cas présent et dans les cas semblables, l'esprit plutôt que la lettre du texte qui indique la pensée de l'auteur.

restant dans l'île pour résister à l'invasion saxonne et souvent même la repousser, dans de glorieuses batailles.

Il est bien entendu que cette émigration partielle n'a rien de commun avec la rentrée dans leur patrie, sous la conduite de Riwal, des troupes armoricaines victorieuses des Anglo-Saxons, rentrée que l'on peut admettre comme ayant conduit à la fondation du royaume de Domnonée, qui couronna les victoires du prince brito-armoricaïn sur les Frisons ou Saxons, lesquels, comme nous l'avons dit, avaient profité de son absence en Grande-Bretagne pour envahir et occuper, pendant plusieurs années, le nord de la Péninsule armoricaine.

Parmi les émigrants bretons du V^e siècle, il y avait quelques personnages de haut rang qui, désirant mettre en sûreté leurs femmes et leurs enfants, et ce qui leur restait de leurs biens, s'étaient réfugiés sur la terre hospitalière d'Armorique. De ce nombre étaient Fracan, père de saint Guénolé, et Rhigall, riche breton, parent de saint Briec. L'émigration de ces deux personnages aurait eu lieu vers 460, d'après M. de la Borderie.

Ce qui frappe surtout le lecteur, c'est que M. de la Borderie qui s'étend si longuement sur les émigrations bretonnes dans son *Histoire de Bretagne*, n'en fait aucune mention dans son livre *Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du V^e au VII^e siècle*, bien que cet ouvrage soit consacré à la lutte qui ensanglanta la Grande-Bretagne pendant cette période. Il ne se départ de son mutisme à cet égard que dans l'introduction où il dit que « l'Armorique accueillit les épaves de ce grand naufrage « et les vaincus de cette bataille deux fois séculaire, lesquels « réussirent du moins à sauver leur nom, leur langue, leur « liberté, leur honneur ».

M. de la Borderie, qui a su trouver ici la note juste, aurait pu toutefois faire ressortir un peu plus énergiquement que si les Bretons insulaires, réfugiés en Armorique, gardèrent ces restes si précieux de leur nationalité, ils le durent surtout aux Armoricaïns qui, par leur généreuse hospitalité, leur sauvèrent non-seulement la vie, mais encore leur conservèrent, avec leur idiome national, le souvenir de leur ancienne patrie.

CHAPITRE VII

Une réflexion qui vient naturellement à l'esprit au sujet des émigrations bretonnes, et qui ne semble pas avoir suffisamment frappé les historiens qui s'en sont occupés, c'est la question des moyens de transport nécessaires pour faire traverser une étendue de mer assez large à des populations affolées et en proie à des terreurs paniques (1). M. de la Borderie nous donne peu de détails sur les embarcations dont se servaient habituellement les habitants des îles britanniques, et qui n'étaient autres, d'après lui, que « des barques de cuir appelées *curuchs* ou « *curachs* » (2). Les traversées devaient être, dans de pareilles conditions, particulièrement pénibles, ces bateaux ne pouvant contenir que très peu de personnes et ne devant, dans les gros temps, offrir qu'une résistance insuffisante à la mer démontée.

(1) Nous nous mettons ici, bien entendu, au point de vue des partisans de la nouvelle doctrine qui donnent aux émigrations bretonnes des V^e et VI^e siècles une importance et des proportions que nous ne pouvons pas leur reconnaître. Dom Morice lui-même exagère beaucoup l'importance de ces émigrations qu'il met toutefois aux IV^e et V^e siècles au lieu des V^e et VI^e, tant sont confuses les notions que l'on possède sur ces événements.

La ténacité et le courage des Bretons insulaires qui, jusqu'au milieu du VII^e siècle et malgré l'envahissement progressif des Anglo-Saxons, tinrent vaillamment tête à leurs ennemis sur lesquels ils remportèrent même plusieurs victoires signalées (Ailesford, mont Badon, Arzoe, Loueven, Wodnesburg, Hatfield, etc.), prouvent bien que cette race n'était pas de celles qui courbent passivement la tête et se laissent égorger sans résistance. On peut dire que, pendant plus de deux siècles et bien que décimés dans l'intervalle des combats par de fréquents massacres, ils furent constamment sur la brèche, réparant leurs forces et reconstituant leurs armées, quand la fatigue de l'ennemi ou des trêves durement achetées le leur permettaient.

Ce fut que la partie la moins énergique de la population et qui s'abandonnait le plus facilement au découragement, qui forma les groupes d'émigrés réfugiés en Armorique. Ces groupes composés généralement d'un petit nombre de fugitifs et dont les départs s'espacèrent sur une période de deux siècles, purent, dans ces conditions, disposer d'une quantité de barques suffisante pour traverser la Manche. Ces passages leur étaient d'ailleurs facilités par les bâtiments que les commerçants armoricains entretenaient pour les besoins de leur négoce (A. T.).

(2) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 361. Cet historien nous dit encore, t. I, p. 453, qu'après trente-quatre ans consacrés à des missions insulaires en Grande-Bretagne et en Irlande, saint Guenaël revint seul dans une barque d'osier (couverte de cuir) fabriquée de ses propres mains.

Il est vrai qu'à la page 227 du tome I^{er} de son *Histoire de Bretagne*, cet historien nous met sous les yeux une vignette représentant une flottille amenant des émigrés en Armorique. Sur la proue et sur la poupe du navire qui fend les eaux au premier plan, se tiennent des moines qui paraissent scruter l'horizon. D'après la gravure, ces bateaux pouvaient jaugeer deux cent cinquante tonnes au maximum, ce qui était très beau pour l'époque et pour le pays. Les passagers ne devaient guère dépasser deux cents, et encore fallait-il qu'ils fussent assez serrés. Mon avis est que c'étaient les Armoricains eux-mêmes, navigateurs expérimentés et bien connus pour leur habileté dans les constructions nautiques, qui mettaient au moins une partie des bâtiments à la disposition des émigrés pour faciliter leur fuite et les soustraire à la fureur des Saxons. C'est probablement sur un navire de cette sorte que s'embarqua sainte Ninnoc, quand, d'après les légendes, elle vint en Armorique avec une nombreuse troupe d'émigrants, de 585 à 590, suivant M. de la Borderie (1).

(1) *Obtenta a patre licentia in transmarinas partes navigandi, cum magna multitudine utriusque sexus hominum, navem ascendit (Ninnoca), et fines Letaviæ circumiens applicuit ad locum. qui..... usque ad præsentem diem Pullilfin vocatur.* « Ayant obtenu de son père la permission de passer outre-mer, Ninnoc monta sur un navire avec une grande foule de personnes des deux sexes, et dirigeant sa course du côté de la Létavie (Bretagne Armorique), elle aborda à un endroit que l'on appela Poull-Ilfin, nom sous lequel il est encore connu aujourd'hui. »

Ce passage est extrait du Cartulaire de Quimperlé dressé vers l'an 1130. Le lieu du débarquement de sainte Ninnoc se trouvait sur le littoral sud de la péninsule armoricaine, non loin de l'embouchure de la Laïta (rive gauche), à peu près à égale distance de Quimperlé et de Lorient.

A la version du Cartulaire de Quimperlé, M. de la Borderie préfère celle des *Bollandistes* qui ne compte pas moins de sept grands navires pour l'embarquement de sainte Ninnoc, fille de roi, et de ses compagnons parmi lesquels « quatre évêques et quantité de prêtres, de diacres et de vierges. »

Il semble qu'il y a là, dans le cortège d'une jeune princesse « qui ne veut d'autre époux que Dieu et qui ne demande qu'à s'exiler en des contrées lointaines, pour servir plus parfaitement dans la solitude cet unique époux » (La Borderie) il semble, dis-je, qu'il y a, dans le cortège de cette jeune mystique, si éprise de solitude, beaucoup trop d'évêques, de prêtres et de diacres. C'est, je crois, pour le lecteur, le cas d'éviter l'écueil signalé par Dom Lobineau, c'est-à-dire « une crédulité trop facile..... qui a peine à se départir des fables que la simple antiquité a trop facilement admises. »

En ce qui concerne « la quantité de vierges » qui accompagnait sainte Ninnoc, M. de la Borderie, dans son *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 458, ramène cette foule à un chiffre plus modeste : « C'était, dit-il, un troupeau de brebis choisies peu nombreuses, dix, quinze au plus, groupées autour de la vierge

De leur côté, les Anglo-Saxons étaient assez mal outillés pour la navigation. « Leurs navires, nous dit Sidoine Apollinaire, « n'étaient qu'un assemblage de claies revêtues de peaux cousues ensemble, plus propres à passer de petites rivières, qu'à « essuyer la violence des vagues de l'Océan. » — « Ce furent là « cependant, ajoute Dom Lobineau, les vaisseaux de ces fameux « pirates pendant plus de quatre siècles, et ils se faisaient un jeu « d'affronter sur ces faibles machines les tempêtes et la mort. »

Toutefois, d'après M. Guizot, *Histoire d'Angleterre*, t. I, p. 15, 16, « lorsque en 449, Vortigern appela à son secours deux pirates « célèbres parmi les Jutes, Hengist et Horsa, les vaisseaux « saxons étaient longs, solides, capables de porter un assez grand « nombre d'hommes et de lutter contre la fureur des vagues ».

Gildas dit aussi, à cette occasion : *Tribus ut lingua ejus exprimitur, cyulis, nostra longis navibus*, c'est-à-dire que les Saxons qui débarquèrent en Grande-Bretagne, sur l'invitation de Vortigern, avaient été amenés par trois navires appelés dans leur langue (lingua saxonica) *cyulæ* ou *chioules*, et en langue latine *longs navires*.

D'autre part, M. de la Borderie nous dit que, dans une circonstance au moins, les Saxons purent disposer de navires d'un fort tonnage. Cet auteur nous apprend en effet que « Cerdic et son fils « Cynric débarquèrent en 495 sur la côte bretonne avec une « armée nombreuse portée dans cinq grands navires, en un « lieu appelé plus tard par suite de cette circonstance *Cerdictes-ora*, c'est-à-dire rivage de Cerdic (1) ».

Ces grands navires ne dépassaient probablement pas trois ou quatre cents tonnes et ne pouvaient porter plus de 250 hommes en sus de l'équipage, ce qui, pour cinq bâtiments, faisait douze cents cinquante hommes. Ce n'était donc pas une nombreuse armée. Il n'est pas, en effet, admissible que M. de la Borderie ait voulu assimiler comme tonnage ces navires barbares à nos cuirassés ou à nos transports modernes qui jaugent de neuf à quinze mille tonnes et même davantage, et qui peuvent porter de quinze cents à deux mille hommes, ce qui, pour cinq vaisseaux de guerre actuels, ferait une troupe d'environ dix mille hommes assez forte, à la rigueur, pour mériter le nom d'armée, donné

« royale, et paissant sous sa houlette dans un bercail établi à l'ombre du monastère de Gwrkentelu (abbé de ce monastère), mais — sauf des cas très exceptionnels — sans communication avec lui ».

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 335.

avec exagération par M. de la Borderie à la petite phalange de Cerdic sept ou huit fois moins nombreuse.

Quoi qu'il en soit, et d'après le même auteur, « Cerdic assailli par les Bretons, lors de son débarquement, les avait repoussés, « et s'était maintenu sur son terrain contre toutes leurs attaques. » Renforcé par Porta et ses deux fils et par l'arrivée de nombreuses bandes saxonnes, il s'empara au sud de l'Angleterre d'un vaste territoire dont il forma le royaume de Wessex.

Saint Gildas fut témoin des maux dont les Saxons accablèrent sa malheureuse patrie. Il en traça le tableau suivant dont nous empruntons la traduction à M. de la Borderie (*Histoire de Bretagne*, T. I, p. 236). « Quant aux malheureux Bretons épargnés « par ces désastres, une partie d'entre eux, surpris dans les « montagnes par les Saxons, y furent égorgés en masse. Il y en « eut aussi qui vinrent d'eux-mêmes rongés de faim tendre les « mains aux barbares, dont ils n'avaient qu'à attendre une servitude éternelle, à moins toutefois que ceux-ci ne les massacrassent sur-le-champ, la plus haute grâce qu'ils pussent faire.

« D'autres enfin se retranchaient derrière des cimes escarpées « et des précipices affreux, confiaient leur vie aux forêts les plus « épaisses, aux roches les mieux défendues par la mer, et bien « que toujours inquiets, toujours tremblants au fond de leurs « asiles, ils persistaient à rester sur le sol de la patrie. »

Gildas, il faut bien le reconnaître, était un pessimiste ; il paraissait plus frappé par les défaillances de ses compatriotes que par l'opiniâtreté qu'ils déployèrent dans la lutte deux fois séculaire qu'ils soutinrent contre les Anglo-Saxons. Son témoignage n'en est que plus précieux, quand il nous dit que ses concitoyens aimaient mieux subir les pires misères que d'abandonner leur pays, et que, malgré tous les dangers auxquels ils étaient exposés, *ils persistaient à rester sur le sol de la patrie*, ce qui, relaté par un témoin oculaire, ne se concilie guère avec certains récits datant de nos jours et dont les auteurs prétendent, quatorze ou quinze siècles après ces événements, nous faire assister à la fuite d'une foule de Bretons abandonnant la terre de leurs ancêtres pour se fixer dans un pays étranger.

Le courage était si naturel et si familier aux Bretons que Gildas ne juge pas à propos d'en parler ; il ne s'occupera que des lâches qui faisaient tache parmi ces valeureuses populations et qui par cela même retenaient davantage son attention. « Mon but, déclare-

« t-il dans la préface de son livre *De excidio Britanniae*, n'est pas de peindre ici la vaillance de nos guerriers intrépides dans les terribles périls de la guerre ; c'est de flétrir la couardise des lâches ! » (Tr. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, T. I, p. 387).

Au nombre de ces lâches se trouvaient les fuyards qui accoururent sur le continent où les attendaient le bien-être et la sécurité auprès des Armoricaïns ; les vaillants préférèrent à la fuite la mort sur le champ de bataille ou la misère sur les ruines de leurs foyers. On se demande, en voyant les Armoricaïns, eux-mêmes si braves et si opiniâtres dans les combats, accueillir avec tant d'empressement et de générosité les fuyards de Grande-Bretagne, si ce n'était pas plutôt par haine pour les Saxons que par sympathie pour les émigrés qu'ils recueillaient ces derniers avec un pareil désintéressement.

Si, comme nous venons de le voir, saint Gildas qualifie si durement (1) les guerriers bretons qui, restant dans l'île, ne lui semblent pas avoir fait tout leur devoir contre les envahisseurs de leur patrie, à plus forte raison, ceux peu nombreux, il est vrai, qui s'y sont soustraits en émigrant sur le continent, méritaient-ils cette épithète, laquelle, toutefois, dans la circonstance, signifie, non pas des hommes vils ou méprisables, mais des hommes manquant de courage militaire ou de force morale.

Indépendamment de cette catégorie d'émigrés provenant de la partie combattante de la nation bretonne, il débarqua également dans la péninsule armoricaine d'autres fugitifs appartenant aux classes commerçantes et agricoles, et parmi eux de riches insulaires qui, pour sauver les débris de leur fortune, vinrent en Armorique, où ils s'établirent avec leurs familles dans des terres achetées aux indigènes.

Il y avait enfin une troisième catégorie d'émigrés, les moines et les missionnaires dont nous nous occuperons spécialement dans le chapitre suivant.

(1) *Desidiosorum ignavia* que M. de la Borderie traduit par la couardise des lâches.

Non tam fortissimorum militum enuntiare statui virtutem quam desidiosorum ignaviam. (Gildas, de *Excidio Britanniae*).

Quant au terme *fuyards* c'est le mot technique dont il est fait usage en parlant de troupes qui se débandent et fuient devant l'ennemi.

Le mot *fugitifs* désigne ici les émigrés qui, sans avoir combattu, s'enfuirent précipitamment sous l'empire de la terreur, et dont les bandes étaient en grande partie composées de vieillards, de femmes et d'enfants.

Nous avons déjà vu que M. de la Borderie n'est pas toujours d'accord avec M. Loth, notamment sur la question du dépeuplement de la Péninsule armoricaine et sur la manière dont les Bretons se sont établis dans cette presqu'île. En ce qui concerne saint Gildas, ils diffèrent essentiellement d'opinion, comme on va le voir.

« Depuis la chute de la domination romaine en Grande-Bretagne (409), dit M. de la Borderie jusqu'au temps où il écrivait (vers 530), le récit de Gildas est une pièce capitale dont rien ne pourrait tenir lieu ; il a toute la valeur d'un témoignage contemporain : les événements que l'auteur rapporte, ou il les a vus lui-même, ou il les tient de personnages — de saint Iltud par exemple, — qui y ont assisté. » Et ailleurs au sujet de la désolation de l'île de Bretagne décrite également par S. Gildas : « J'ai tenu à reproduire ici ce tableau peint par un contemporain : vivante, sanglante, horrible, image de cette horrible invasion, et dont la fidélité est irrécusable » (1).

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 386 et 235. Nos lecteurs, nous sauront gré, sans doute, de reproduire ci-dessous le tableau en question d'après la belle traduction de M. de la Borderie (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 235, 236) :

« Juste vengeance, s'écrie-t-il (Gildas), juste vengeance des crimes récents des Bretons ! La main impie des Saxons propage d'une mer à l'autre un vaste incendie, dont la flamme, partie de la côte orientale, après avoir ravagé les villes et les champs les plus voisins, dévore de proche en proche et presque en entier la surface de l'île, pour s'éteindre alors seulement que sa langue rouge et terrible vient lécher les premiers flots de l'Océan occidental. Cette invasion, comparable à celle des Assyriens en Judée, a réalisé chez nous les lamentables paroles du Prophète quand il dit : *Seigneur, ils ont brûlé votre sanctuaire et souillé votre tabernacle*, et ailleurs : *Les nations ont envahi notre héritage, ô mon Dieu, et profané votre saint temple* ! En effet, toutes les cités cédant aux coups redoublés du bélier, tous les citoyens, les prêtres les évêques, le peuple entier, enveloppés dans un cercle de glaives étincelants et de flammes crépitantes, se voyaient frappés ensemble, ensemble couchés sur le sol. Et spectacle affreux ! ce n'était plus sur toutes les places publiques qu'un amas de tours arrachées de leurs bases, de quartiers de murs renversés, de saints autels brisés, de cadavres coupés en pièces tout couverts de larges croûtes d'un sang purpurin à demi durci : le tout pêle-mêle entassé comme en un pressoir épouvantable ! Pour ces cadavres nulle sépulture que ces ruines horribles, ou le ventre des bêtes féroces et des oiseaux de proie. Ce que je dis ici, toutefois, sans vouloir manquer de respect envers les âmes saintes, que les anges en ces temps-là purent enlever de la terre aux cieux, bien que je doute fort qu'il s'en soit trouvé beaucoup ; car cette vigne jadis féconde avait tellement dégénéré et tourné à l'amertume qu'à peine y pouvait-on encore rencontrer, comme dit le prophète, une grappe ou un épi échappé aux vendangeurs ou aux moissonneurs (Gildas, *Historia*, 24).

Voici maintenant comment M. Loth juge le saint docteur breton : « Il n'y a aucun fond à faire sur le tableau que nous trace « Gildas de ses compatriotes après le départ des Romains. Les « contradictions, les puérilités, les inepties de toute sorte s'en-
« fassent dans l'œuvre de ce Jérémie de dixième ordre, dont
« l'ignorance en dehors des Ecritures défie toute comparaison
« et dont le manque de jugement se traduit par d'incroyables
« enfantillages. Il n'y a rien à tirer de lui, en dehors de cette
« époque, quoiqu'il ait la prétention de nous faire connaître
« dans son *De Excidio Britanniae* l'histoire de son pays avant le
« VI^e siècle ; pour toute cette période, il se sert de documents
« étrangers à la Bretagne et qu'il n'a même pas compris (1). »

Or, voici, sur ce dernier point, ce que nous dit saint Gildas lui-même (*De Excidio Britanniae*, 4). « Je n'essaierai pas de ra-
« conter les maux soufferts par la Bretagne au temps des empe-
« reurs romains, ni ceux qu'elle a portés chez d'autres peuples
« éloignés, n'ayant même pas la possibilité de m'inspirer des
« écrits ou des annales de mon propre pays qui (en supposant
« qu'il en ait jamais eu) ont été consumés dans les feux de l'en-
« nemi, ou emportés par mes compatriotes exilés dans de loin-
« taines régions. Je ne pourrai que me laisser guider par les
« récits d'écrivains étrangers qui, incomplets et interrompus en
« maints endroits, manquent par cela même absolument de
« clarté. »

Dans son livre *L'Emigration bretonne en Armorique*, page 28, M. le doyen de la Faculté des Lettres de Rennes n'est pas plus tendre pour le saint breton : « Il (Gildas) ne sait pas plus voir,
« écrit-il, ce qui se passe autour de lui que lire les documents
« qu'il a sous les yeux ; sa clairvoyance est égale à sa science
« historique, et il serait aussi imprudent d'aller chercher dans
« l'*Epistola*, où il tonne contre les vices de ses compatriotes,
« une peinture de leurs mœurs, que dans son *De Excidio*
« *Britanniae* une histoire de la Bretagne depuis la conquête
« romaine » (2).

(1) J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*. Introduction.

(2) Dans l'introduction à son ouvrage, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, M. Loth résume, en outre, en citant des phrases décousues et accompagnées de remarques ironiques, les chapitres du *De excidio Britanniae* où saint Gildas raconte, dans le style biblique et imagé qui lui est propre, la lutte des Bretons contre les Pictes et les Scots, l'intervention des Romains en faveur des Bretons, puis le départ définitif des légions abandonnant ces derniers à leur

M. Loth ne comprend évidemment pas Gildas « Gildas, l'une
« des grandes figures de l'histoire des deux Breagnes au
« VI^e siècle... Gildas le saint, Gildas le docteur, l'historien par
« excellence de la race bretonne », comme l'appelle M. de la
Borderie dans son admiration pour les travaux, les vertus et les
écrits du fondateur de l'Abbaye de Ruis (1).

M. Loth est assurément un de nos philologues les plus distingués, et sa science linguistique ne fait de doute pour personne ; mais l'obsession dont il est tourmenté par l'étude trop exclusive de cette science, semble avoir émoussé en lui le sentiment de l'histoire, notamment en ce qui concerne les émigrations bretonnes où la réalité des faits disparaît souvent, à ses yeux, sous le voile décevant des mots. « Recherchant dans le
« passé les idées qui ont mis en action les intelligences et les
« volontés, l'historien, dit M. du Cleuziou, n'a pas d'autre méth-
« thode à suivre que de faire abstraction de ses pensées mo-
« dernes et de demander aux textes anciens ce que les hommes
« qui vivaient à telle époque déterminée ont pensé de leurs pays
« et d'eux-mêmes (2). » Or cette méthode, en ce qui touche
saint Gildas et son époque, n'est certes pas celle suivie par
M. Loth, auquel non plus ne saurait convenir la définition que
donne de l'historien M. Etienne Dejean. « On n'est historien,
« déclare cet auteur, qu'à la condition de comprendre les hommes
« du passé, d'entrer dans leur esprit et dans leur âme (3). »

Saint Gildas n'était pas si ignorant que le prétend M. Loth
« Ce saint, d'après M. de la Borderie (*La Bretagne*, t. I, p. 91, 92)

malheureux sort. Mais rien ne ressemble moins au sombre et énergique tableau tracé par le moine breton du VI^e siècle que la terne parodie qui en est faite par l'éminent celtisant rennais, et qui dénote un parti-pris peu conciliable avec la largeur d'idées et l'impartialité d'un véritable historien (A. T.).

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 384.

Au sujet du récit de saint Gildas, depuis la fin de la domination romaine en Grande-Bretagne (409) jusqu'en 530 « époque où il écrivait » M. de la Borderie dit que, « si ce récit manquait, on n'aurait pour y suppléer que des fables, ou « plutôt dans l'histoire des Bretons tout le V^e siècle serait en lacune (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 386).

(2) Alain Raison du Cleuziou, *A propos d'histoire de Bretagne et d'esprit breton*. Revue de Bretagne de novembre 1909, p. 230.

(3) Etienne Dejean, *Un prélat indépendant au dix-septième siècle*. Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth (1637-1677). Aleth, qu'il ne faut pas confondre avec la ville armoricaine du même nom, était, avant la première Révolution, un évêché du Languedoc ; c'est aujourd'hui une commune de l'Aude à dix kilomètres au sud de Limoux.

« savait les lettres profanes, connaissait le grec, faisait des citations de Virgile, et traduisait même la version des Septante ! » « On apprenait donc, ajoute cet historien, le latin et le grec dans les écoles des deux Breagnes du VI^e au IX^e siècle ».

Seulement Gildas pensait et écrivait comme un moine breton du VI^e siècle, imbu de l'enseignement donné, à cette époque, dans les monastères de Grande-Bretagne. De plus, la foi ardente et le zèle apostolique dont il était dévoré, inondent ses écrits où éclate, en outre, une couleur locale d'une intense vérité laquelle, avec les mœurs de l'époque, fait revivre devant les yeux du lecteur des scènes saisissantes et d'un réalisme impressionnant.

Ajoutons que saint Gildas était très habile dans l'art métallique. Voici ce que nous dit à ce sujet M. de la Borderie (*Histoire de Bretagne*, t. I, p. 518) : « Aucune supériorité intellectuelle si haute qu'elle fût, n'exemptait alors les moines bretons de l'exercice obligatoire d'un art manuel : Gildas, le docteur de la Bretagne et de l'Irlande, était un excellent fondeur en métaux. »

« Chercher, étudier, savoir, nous dit encore cet historien, puis répandre son savoir autour de lui, telle fut toute la vie de Gildas ». — « Après quelques années passées sous l'enseignement d'Iltud, écrit un de ses biographes, il dit adieu à son maître, à ses condisciples, et se mit en marche pour recueillir curieusement les doctrines des autres savants sur la philosophie et les divines lettres. Puis ayant fréquenté les écoles d'un grand nombre de docteurs et cueilli comme une diligente abeille les sucres de toutes ces fleurs, il vint cacher son butin dans la ruche maternelle de l'Eglise pour le répandre ensuite sur les peuples avec les paroles de l'Evangile (1). »

Caradoc de Llancarvan déclare, de son côté, que Gildas était versé dans les sept arts libéraux, *studiosus in artibus septem* (la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'arithmétique, l'astronomie et la musique).

Dom Lobineau, enfin, pour ne pas multiplier les citations, nous dit (Vie de saint Gildas) que « son application à l'étude ne pouvait être plus grande, de sorte que, s'il n'a pas été plus savant dans les lettres humaines, c'est que les livres et les

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 385.

« maîtres lui ont manqué. » Cet auteur ajoute plus loin : « C'était principalement dans ses instructions, qu'on découvrait ces trésors cachés de la science et de la sagesse de Dieu dont il était rempli ; car il prenait plaisir alors à la produire et à la faire briller, pour convertir les pécheurs, échauffer les tièdes et animer les parfaits ; au lieu que, partout ailleurs sa profonde humilité lui faisait voiler l'éclat de ses grandes lumières sous les apparences de la simplicité. On n'a qu'à lire ses écrits, pour être persuadé de ce que l'on avance ici ; car il est aisé, en les lisant, d'y apercevoir un zèle incomparable, une science divine, un feu de Prophète, une hardiesse d'Apôtre ; et si l'on n'y trouve pas la délicatesse d'un langage bien pur, ni les tours affectés d'un orateur poli, propres à flatter les oreilles, les plus critiques ne sauraient nier que toutes ses paroles ne soient animées d'un esprit de lumière et de charité qui frappe d'abord le cœur, et qu'elles n'ont pu couler que de la plume d'un grand Saint ; car l'hypocrisie et le faux zèle ne pourront jamais parler ainsi. »

Les Annales de Bretagne (1) de janvier 1910 ont commencé la publication de la vie de saint Gildas (*Gildæ vita et translatio*) extraite de l'édition princeps des *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti* « donnée à Lyon en 1605 par Joannes à Bosco (Jean du Bois) dans sa *Floriacensis vetus biblioteca* ». Cette vie confirme ce qui est dit ci-dessus au sujet des connaissances étendues, de la profonde sagesse et des vertus surhumaines de saint Gildas. On se demande donc à quelle source M. Loth a puisé, pour nous représenter ce grand apôtre comme un moine ignorant, borné et manquant de jugement.

Pour en revenir à M. de la Borderie, si cet historien porte sur saint Gildas un jugement si juste et dont son enthousiasme même ne diminue pas l'exactitude, il prend un peu trop à la lettre un passage de Procope, auquel il attribue une importance qu'un examen attentif ne saurait lui reconnaître (2).

Voici ce passage : « L'île de Bretagne est habitée par trois nations très nombreuses, ayant leur souverain particulier, savoir, les Angles, les Frisons (Saxons) et les Bretons, qui portent le même nom que l'île. Ces nations ont une telle abondance

(1) Revue trimestrielle publiée par la Faculté des Lettres de Rennes.

(2) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 255, 256, 556, et 557.

« d'hommes, que tous les ans un grand nombre d'entre eux
« quittent l'île avec leurs femmes et leurs enfants et émigrent
« chez les Franks, qui leur assignent pour demeure la partie la
« plus déserte de leur empire : d'où vient, dit-on, que les Franks
« prétendent sur l'île elle-même une certaine suprématie. Et,
« en effet, il n'y a pas longtemps, le roi des Franks ayant en-
« voyé des personnages de sa cour en ambassade à Constanti-
« nople auprès de l'empereur Justinien, eut soin de leur ad-
« joindre des Angles, pour faire croire qu'il régnait aussi sur
« l'île » (vers 535).

M. de la Borderie fait remarquer que, si les Bretons quittaient l'île, ce n'était pas pour éviter l'inconvénient d'un excès de population, mais les désastres d'une guerre terrible. Il convient d'ajouter que le courage et l'opiniâtreté des Bretons, que personne ne fait mieux ressortir que M. de la Borderie lui-même dans son ouvrage *Les Bretons insulaires et les Saxons du V^e au VII^e siècle*, ne permettent pas de supposer qu'un peuple, qui montra tant d'énergie et de constance en luttant contre les envahisseurs de sa patrie, pouvait en même temps fournir un nombreux contingent de fuyards. Et cette vérité est si évidente que, dans tous le cours de ses récits dans l'ouvrage précité, l'historien breton, empoigné lui-même par les sentiments qui animaient les vaillants et infortunés défenseurs de l'île de Bretagne, ne fait pas, comme je l'ai dit plus haut, la moindre allusion aux émigrations qu'il décrit si longuement dans son *Histoire de Bretagne*.

Mais si M. de la Borderie relève avec tant d'insistance le passage de Procope reproduit ci-dessus, c'est qu'il croit y voir une confirmation de sa thèse sur l'intensité des émigrations bretonnes aux V^e et VI^e siècles et sur le dépeuplement de l'Armorique dont le nom n'est même pas cité par l'auteur grec (1). Il importe également de remarquer que Procope ne semble guère ajouter foi aux récits des ambassadeurs francs, et qu'il n'est pas dupe de la petite comédie que le roi mérovingien avait montée, en adjoignant à ses envoyés « des Angles pour faire croire qu'il

(1) Nous avons déjà vu au chapitre VI que Procope, écrivain sérieux et judicieux, nous dépeint la Péninsule armoricaine ou du moins la partie maritime de cette presqu'île non-seulement comme un pays peuplé et habité par une population active et travailleuse, mais encore comme une contrée commerçante et adonnée aux travaux de l'agriculture (A. T.).

« régnait aussi sur l'île ». Enfin Théodebert, roi d'Austrasie, qui avait envoyé cette ambassade auprès de l'empereur Justinien, se préoccupait sans doute assez peu de la Péninsule armoricaine si éloignée de ses états et qui d'ailleurs ne faisait pas partie de l'empire mérovingien. Ce document, au point de vue des émigrations bretonnes, ne saurait donc posséder beaucoup d'autorité. Aussi ne faut-il y voir que la relation fidèle faite par Procope d'une ambassade franque à Constantinople. Les ambassadeurs de Théodebert, voulant éblouir l'empereur byzantin par le tableau de la puissance de leur maître, firent tout simplement preuve de vantardise, en élargissant outre mesure les limites du royaume d'Austrasie, lequel aurait même, sinon englobé l'Angleterre, du moins exercé sur cette île une sorte de suzeraineté. Si bizarre que fût l'idée de ces barbares de faire de la grande île britannique une dépendance du royaume mérovingien, elle est encore moins étrange que la prétention de certains novateurs qui veulent nous persuader que la Péninsule armoricaine, déserte d'après eux, mais peuplée, en réalité, d'une race énergique et guerrière, devint la proie de quelques batelées de fugitifs échappés au naufrage de leur patrie.

Représentons-nous, en effet, cette presqu'île, telle que nous la décrit M. de la Borderie, au début des émigrations bretonnes.

« Au commencement du VI^e siècle, dit cet historien (*Histoire de Bretagne*, T. I, p. 256), la péninsule armoricaine est encore « déserte et désolée, ne gardant qu'une petite partie de sa population normale, offrant par conséquent de grands espaces vides, « stériles, incultes, qui n'attendent que des colons.

« Et (comme on nous le dit aussi très formellement) ces colons « viennent ; ils viennent de la Grande-Bretagne, ils viennent « tous les ans et en grand nombre ; ils s'établissent tranquille-
« ment dans ces terres désertes, domaine acquis sans obstacle
« au premier occupant.

« A force de se renouveler, ces recrues annuelles finiront par
« combler les vides ; les émigrés, les colons seront bientôt dans
« le pays en grande majorité, soit trois ou quatre contre un in-
« digène ; dès lors, par le seul fait de son infériorité numérique,
« sans conquête, sans violence, la minorité armoricaine sera
« graduellement absorbée par la masse bretonne, venue de l'île ;
« et dans la nouvelle nation formée du mélange, de la fusion des
« deux peuples, l'élément breton, sans effacer tout-à-fait l'élé-

« ment armoricain ou gallo-romain, dominera hautement. »
 Ainsi, de pauvres émigrés « misérables restes de la nation bretonne » (Aurélien de Courson, *Cartulaire de l'Abbaye de Redon*) « contraints et forcés par la violence, la misère et les désastres de l'invasion anglo-saxonne de quitter leur île natale. » (La Borderie, *Histoire de Bretagne*, T. I, p. 253), et débarquant sur le littoral armoricain « par bandes successives isolées (*id.* T. I, p. 280), se seraient tranquillement installés dans une vaste région qui, bien que déserte et inculte, n'en occupait pas moins une des positions stratégiques et commerciales les plus importantes de la Gaule, et cela précisément pendant la période (460 à la fin du VI^e siècle) (1) où les Francs, sous les plus belliqueux, les plus habiles et les plus ambitieux de leurs rois, se substituant à l'empire romain, s'emparaient de toutes les anciennes provinces gauloises.

Ainsi, les lamentables « épaves du grand naufrage » britannique (La Borderie, *Les Bretons insulaires...*), débarquant en Armorique sans ressources et « par petites émigrations successives » (*id.* *La Bretagne*, tome I, p. 43), auraient tenu tête aux Francs, vainqueurs des Romains, des Alamans, des Burgondes, des Wisigoths, des Saxons, des Ostrogoths, etc. et auraient traité, sur le pied d'égalité, avec ces fiers et féroces conquérants, qui employaient indifféremment l'épée ou le poignard pour assurer leur domination.

Si la Péninsule armoricaine avait été, comme on nous le dit, dépourvue d'habitants, la première chose que les Francs auraient faite, en voyant à l'occident de la Gaule cette grande presque île inoccupée et si avantageusement située, aurait été de s'en emparer afin d'en arrondir leur vaste empire. Au fur et à mesure de leurs descentes sur le littoral armoricain, les émigrés auraient été soit incorporés au royaume, soit exterminés, en cas de résistance. Ceci fait d'autant moins de doute que « la période la plus intense des émigrations, de 480 à 550 » (La Borderie, *La Bretagne*, tome I, p. 43) coïncide avec celle où la puissance des Francs s'affermir le plus, sous des rois comme Clovis, Thierry, Théodebert, Childebert, Clotaire, lesquels, outre qu'ils avaient pour eux la force, ne reculaient devant aucuns moyens pour assouvir leur ambition et se défaire de leurs ennemis.

Si donc les Francs se heurtèrent à un peuple qu'ils ne purent

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 254.

même pas entamer, ce peuple ne pouvait être composé des pitoyables débris de la nation bretonne, trop faibles et trop désemparés pour songer même à s'organiser devant de pareils adversaires. Ces pauvres épaves humaines se fondirent parmi les vaillantes et généreuses populations de la Péninsule armoricaine, les seules qui en Gaule résistèrent aux Francs et purent maintenir leur indépendance. Aussi, quand les Armoricains gagnés au christianisme par le zèle des missionnaires bretons, se décidèrent à traiter avec les Francs, Procope « auteur grave et intelligent, qui avait pu recueillir le récit des contemporains eux-mêmes » (La Borderie, *Histoire de Bretagne*, T. I. p. 327), Procope écrivit cette phrase qui met les choses au point et ne permet pas de revêtir les Bretons de la gloire qui revient aux seuls Armoricains. « Les Francs, dit l'auteur grec, ne pouvant dompter les *Armoricains* par les armes, leur proposèrent de s'unir à eux par des alliances ; ceux-ci acceptèrent, car ils étaient chrétiens comme les Francs, et cette union des deux peuples augmenta la puissance de l'un et de l'autre. » (Tr. A. Thomas) (1).

C'est donc à tort que la nouvelle école attribue aux Émigrés bretons le mérite d'avoir résisté avec succès aux rois mérovingiens et d'avoir conclu des alliances avec eux, alors que ce mérite appartient exclusivement aux Armoricains qui, pour le motif indiqué précédemment (2) en acceptant d'être appelés Bretons, ont entouré d'une auréole de gloire et d'honneur ce nom, illustre depuis cette époque dans l'Univers entier et qui, sans eux, n'aurait même pas sans doute subsisté en France.

(1) M. de la Borderie place ces événements vers 490 ; il est plus probable qu'ils eurent lieu à la fin du règne de Clovis mort en 511, l'évangélisation de l'Armorique n'ayant guère commencé que vers 460, et la conversion de ce pays au christianisme ayant dû demander un demi-siècle au moins pour parvenir au point indiqué par Procope. D'ailleurs, Clovis ne s'étant converti qu'en 496, les Francs qui, à son exemple, embrassèrent le catholicisme, ne pouvaient être chrétiens en 490. (A. T.).

(2) Voir page. 36.

CHAPITRE VIII

On est étonné, quand on parcourt l'histoire de Bretagne des V^e et VI^e siècles du grand nombre de moines qui, pendant cette période, débarquèrent dans la Péninsule armoricaine. Ce n'est pas seulement isolément qu'ils viennent dans cette terre hospitalière, mais par troupes et même par troupes nombreuses « avec leurs amis, leurs clients, leurs serviteurs ». Le moment semble bien mal choisi pour un pareil exode. C'est, en effet, quand leur pays, envahi par de féroces barbares, subit tous les maux d'une cruelle invasion, qu'ils le quittent pour se transporter dans une contrée plus calme, où ils pourront vaquer sans crainte aux pieux exercices de la religion. Leur devoir semblait tout tracé : c'était de rester auprès de leurs compatriotes malheureux pour partager leur sort et les aider à supporter leurs misères.

Mais il est à remarquer que beaucoup de ces religieux venaient de la Cambrie où l'ennemi ne fit que de rares incursions toujours repoussées ; d'autre part, et « sur l'exemple et l'exhortation d'Iltud, écrit M. de la Borderie (1), grand nombre de « monastères surgirent en Grande-Bretagne dans toutes les contrées non encore occupées par les Saxons ». On ne voit pas, en effet, dans les Vies des Saints de Bretagne que ces pieux personnages aient eu personnellement beaucoup à souffrir des invasions saxonnes. A part saint Gildas qui fut non-seulement témoin mais encore victime des atrocités commises par les envahisseurs, et saint Budoc que la persécution des Saxons, nous dit Dom Lobineau, avait banni de son pays, à part ces deux saints et probablement quelques autres encore qui eurent à subir les mauvais traitements des Barbares germaniques, la plupart des moines et des missionnaires venus d'Outre-mer en Gaule semblent avoir pu gagner sans encombre la Péninsule armoricaine où ils étaient généralement bien accueillis par les princes et le peuple. Ce qui les attirait en Armorique, ce n'était pas tant l'amour de la solitude que l'esprit d'évangélisation qui leur faisait

(1) *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 276.

un devoir impérieux de se consacrer au salut de leurs semblables. C'était d'ailleurs le pays où leurs malheureux compatriotes trouvaient le refuge le plus assuré contre les coups de la Fortune, et dont les habitants, la plupart païens, avaient le plus besoin d'une religion éclairée et d'une civilisation qui en fit des êtres plus policés.

Ces missionnaires savaient d'ailleurs qu'en allant dans une terre étrangère porter la bonne parole, ils ne laissaient pas sans secours leurs infortunés concitoyens. Car, malgré l'aigre réprimande (*acris correctio in clerum*) adressée au clergé breton par saint Gildas, il ne manquait pas en Grande-Bretagne de bons prêtres ni de moines dévoués, prêts à se sacrifier pour leurs semblables (1). Si leurs noms et le récit de leurs souffrances ne sont pas parvenus jusqu'à nous, c'est que les guerres et les persécutions au milieu desquelles ils vivaient, ne laissaient ni le loisir ni la possibilité de rédiger des écrits, qui sans doute auraient disparu dans les flammes des incendies ou sous les décombres des édifices.

Nous savons cependant que les prêtres insulaires furent à la hauteur de leur mission et que là où il y avait de mortels dangers à courir, leur présence ne fit jamais défaut. David Hume, philosophe et historien anglais du XVIII^e siècle, écrivant d'après les chroniqueurs bretons et saxons, nous dit que « les demeures « privées et les édifices publics des Bretons furent réduits en « cendres, et les prêtres égorgés au pied des autels par les « Saxons idolâtres. Les évêques et les nobles partagèrent le sort « du peuple, et les populations se réfugiant dans les montagnes « et les déserts étaient arrêtées dans leur fuite et massacrées « en tas. » Le récit du philosophe anglais ne diffère pas de celui de l'historien John Richard Green que nous avons donné plus haut (ch. IV). Dans la Cambrie, les Saxons immolèrent à la bataille

(1) Dans son ouvrage *Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du V^e au VII^e siècle*, M. de la Borderie nous montre (p. 60-61) saint Télo, évêque de Landaff, contribuant par son ascendant et par la confiance que ses prières surent inspirer à l'armée bretonne à la victoire remportée sur les Saxons par Idon, roi du pays de Gwent (527). C'est également (page 91) grâce au concours énergique du clergé, que Gourvodu, roi d'Ergyng, fit éprouver aux Saxons une sanglante défaite sur les rives de la Wye, affluent de la Saverne (553). Les petits royaumes de Gwent et d'Ergyng étaient situés en Cambrie dont on connaît la résistance opiniâtre à l'invasion saxonne.

Les deux faits rapportés ci-dessus sont tirés du *Liber Landavensis* (chronique de Landaff).

de Cairlion deux cents moines bretons du monastère de Bangôr, ce qui fit donner à cette bataille le nom de « la Journée où les « saints furent égorgés » (607).

Les missionnaires bretons et cambriens, sachant qu'ils laissaient derrière eux des prêtres et des religieux dévoués corps et âme à leurs concitoyens, pouvaient donc, en toute tranquillité, se rendre en Armorique, afin d'évangéliser les populations de cette terre généreuse. Ils n'ignoraient pas qu'un peuple nombreux était prêt à les écouter, et que la communauté du langage parlé des deux côtés de l'océan britannique (*oceanus britannicus*) les aiderait puissamment dans les efforts qu'ils auraient à faire et les fatigues qu'il leur faudrait endurer pour convertir les païens dont se composait la plus grande partie de la population.

M. de la Borderie essaye de prouver qu'au V^e siècle la Péninsule armoricaine était à peu près dépeuplée; les Vies des Saints de Bretagne nous montrent au contraire de nombreuses populations se presser sur les pas des moines bretons pour recueillir leurs paroles, écouter leurs exhortations et bénéficier des services de toute sorte (bons conseils, guérisons et secours matériels) que ces religieux aimaient à rendre dans leurs pérégrinations à travers le pays et dans les solitudes où ils s'étaient retirés et où ils ne demeuraient pas longtemps cachés. Les retraites des anachorètes étaient, en effet, à tout moment troublées non-seulement par les visites de leurs disciples et celles plus intéressées des gens des environs, mais encore par les chasses des princes du pays.

Les mêmes Vies des Saints bretons nous montrent des passeurs aux bords des rivières, des gardiens de pêcheries et de viviers, de nombreux laboureurs dans les champs, des bergers et des porchers sur les collines ou dans les forêts, des promeneurs et des marchands dans les ports de mer, des négociants allant eux-mêmes vendre leurs denrées des deux côtes de « l'Océan », des navires à l'ancre, d'autres arrivant ou partant, des fabricants de bière et de cidre, des charrons faisant non-seulement des chariots et des charrettes pour le commerce et le transport des voyageurs et des marchandises, mais encore des voitures de luxe pour les grands personnages, tous les corps de métiers jusqu'à des lingères, des rois entourés de seigneurs, de grandes affluences de peuple se rendant à des cérémonies religieuses ou à des fêtes profanes, et tout cela dès les premiers temps des émigrations, et même sur des côtes où il n'était encore

débarqué aucun exilé, par conséquent à une époque où les émigrés n'avaient pu contribuer à l'accroissement ni à l'éducation des populations. Dom Lobineau nous dit, dans la vie de saint Vougay, un des premiers saints débarqués en Armorique que « la trop « grande affluence du peuple l'obligea à abandonner l'ermitage « qu'il avait bâti à une demi-lieue de la ville de Penmark et à « se retirer ailleurs. » Le même désagrément, dont beaucoup d'autres ermites d'Armorique furent les victimes, arriva dans la presqu'île de Rhuis à Saint-Gildas dont les bienfaits avaient attiré « une infinité de malades », et qui, trouvant le lieu trop « fréquenté, se retira sous un rocher au bord de la rivière de « Blavet » où d'ailleurs les mêmes épreuves l'attendaient. Dom Lobineau ajoute, en effet, « qu'il y vint en foule une infinité « d'affligés qui recouraient à sa charité et qu'il ne pouvait re- « buter. ». Quant à saint Briac, abbé du monastère de Bourbriac, « fatigué des importunités continuelles d'une infinité de malades « qui venaient incessamment lui demander des miracles, et ne « lui laissaient presque aucun moment libre pour vaquer à la contemplation », il n'hésita pas, afin de se soustraire à tous ces ennuis, à s'enfuir jusqu'à Rome.

Le grand nombre de malades et d'infirmes qui accouraient autour des saints Bretons dès leur débarquement sur les côtes armoricaines, est donc encore une preuve que le pays n'était pas aussi dépeuplé qu'on nous le dit, mais que sa population était, au contraire, assez dense. On ne s'expliquerait pas, en effet, une pareille affluence d'invalides dans un pays désert, ou ne contenant que de rares habitants retournés, suivant certains auteurs, à l'état sauvage. Or, l'état sauvage ne comporte généralement que des individus sains et vigoureux, les faibles et les invalides ne tardant pas à succomber aux fatigues et aux rigueurs d'une vie dure et nomade. On peut croire, il est vrai, que parmi la clientèle des saints il se trouvait un certain nombre d'émigrés qui se mêlaient à la foule des indigènes; mais dans les endroits où ils n'avaient pas encore paru, les malades et les infirmes ne pouvaient être que des Armoricains.

Voici ce que, d'après les légendaires, nous dit le docteur Hal-
léguen, au sujet du peuple armoricain et de son degré de civilisation, à l'époque de l'arrivée des missionnaires bretons :
« Ceux-ci (les légendaires), plus instruits et plus justes que ne « croient ceux qui ont le tort de ne leur accorder aucune con

« fiance, ceux-ci vous parlent de l'Armorique comme d'un pays
« civilisé, où il y a des villes, des ports, des routes, des sei-
« gneurs, du peuple, des châteaux, de la corruption aussi, insé-
« parable de la civilisation et même de l'humanité. Quand ils
« disent que leurs héros se retirent *in desertum locum*, ils in-
« diquent plutôt un lieu écarté, loin du tumulte du monde et de
« la dissipation, qu'un véritable désert (1) ».

Si les hagiographes nous donnent de nombreux détails sur la vie religieuse et civile en Armorique, s'ils nous font même d'intéressants récits sur les dissensions des princes brito-armoricains entre eux, et sur les guerres intestines qui ensanglantèrent cette péninsule, ils sont, par contre, à peu près muets sur les grandes luttes nationales entre les Bretons et les Anglo-Saxons en Grande-Bretagne et entre les Armoricains et les Francs en Gaule.

La lecture des Vies des Saints de Bretagne laisse, en somme, dès l'arrivée des premiers groupes d'émigrés, l'impression d'un pays non-seulement peuplé depuis longtemps, mais encore aussi bien organisé que l'époque et les circonstances le permettaient, et n'ayant plus qu'un progrès à faire pour se mettre au niveau des états voisins : sa conversion au Christianisme. Ce progrès, les moines et les évêques de Grande-Bretagne le réalisèrent; mais il ne fut guère achevé que vers la fin du sixième siècle, tandis que l'organisation civile et militaire, inaugurée dès le quatrième siècle par les légionnaires bretons fixés comme colons en Armorique, s'était développée, dans le courant du V^e siècle, par la transformation progressive des colonies militaires en principautés indépendantes.

Tout cela ne s'harmonise guère avec la description que M. de la Borderie nous fait de l'état lamentable où se trouvait la Péninsule armoricaine, dès les premiers temps de l'arrivée des émigrants. Après nous avoir dit que les émigrations bretonnes s'accomplirent sans concert préalable, par bandes successives assez peu nombreuses et isolées les unes des autres, cet historien ajoute : « Ces bandes, les premières surtout, en débarquant
« sur le littoral armoricain, trouvèrent la péninsule aux trois
« quarts vide, couverte de forêts, de landes et de halliers,
« grandes steppes incultes sans maîtres, abandonnées au pre-

(1) Docteur Halléguen, *Les Celtes, les Armoricains, les Bretons*, p. 14.

« mier occupant. De puissance publique, après les ravages, les
« tueries, les incendies des barbares, il n'y en avait plus. Chaque
« bande s'arrêta dans le premier canton qui lui plut et s'y installa
« tranquillement, sous l'unique autorité du guerrier chef de
« l'émigration, sous la direction religieuse des prêtres ou des
« moines qui l'avaient suivie dans son exil. Chaque bande forma
« ainsi dans le principe une petite colonie indépendante, jouis-
« sant au double point de vue civil et religieux d'une complète
« autonomie. Voyons la chose en action (1) ».

Si, suivant ce conseil, nous voyons la chose en action, nous assistons à un spectacle absolument différent de celui décrit par l'auteur, et cela en puisant pour le Léon, à la même source que lui : la *Vita sancti Pauli Aureliani* écrite en 884 par Wormonoc, moine de l'abbaye de Landévennec. Au lieu de grands espaces incultes et sans maîtres, abandonnés au premier occupant, nous voyons un pays bien cultivé, d'un aspect agréable et habité par une population active et industrielle, mais presque toute entière livrée à l'idolâtrie. La puissance publique, loin de faire défaut, paraît assise de longue date dans la région et est représentée, au moment de l'arrivée de saint Pol, par un prince sage et pacifique qui se repose des soucis du gouvernement par des travaux littéraires dénotant une certaine culture. Les émigrants se gardent bien d'ailleurs de s'installer dans le premier canton venu; ils n'ont pas tardé à s'apercevoir non-seulement que ce n'était pas un pays de sauvages, mais encore qu'il était suffisamment organisé pour qu'un étranger ne pût s'y établir, même dans les lieux les plus retirés, sans l'autorisation du prince. Quant au guerrier, chef de la bande émigrée on n'en voit ici aucune trace; la troupe conduite par saint Pol était au contraire composée d'éléments très pacifiques : douze prêtres ses confrères, et quelques parents et amis du saint accompagnés de leurs serviteurs. Voilà ce que nous montre la vie de saint Paul-Aurélien (2), rédigée au IX^e siècle par le moine Wormonoc, qui probablement, comme nous le dit Dom François Plaine, utilisa un travail précédent, œuvre d'un des nombreux disciples du saint évêque.

Débarqué à Ouessant, vers 512, d'après M. de la Borderie,

(1) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*. t. I, p. 280.

(2) Connue aujourd'hui sous le nom de saint Pol de Léon.

saint Pol ne fit dans cette île qu'un séjour d'environ six mois. Une nuit, pendant son sommeil, nous dit son biographe, un ange lui apparut et lui tint ce langage : « Le roi du ciel et de la terre « m'envoie vers toi à travers les airs pour te porter ses ordres. « Que fais-tu ici ? et pourquoi t'attardes-tu dans cette terre « étroite entourée de tous côtés par les flots de la mer ? Ce n'est « pas pour te reposer que tu es venu dans ces lieux. Une autre « terre t'attend toute joyeuse et te désire avec impatience. Là « habite un peuple nombreux que tu dois instruire dans la vérité « et amener à la foi ; par toi il sera sauvé et glorifié dans ce « monde et pour l'éternité..... Sors d'ici, ne t'y attarde pas, Dieu « est avec toi. Il te conduira dans un lieu qu'il a lui-même pré- « paré pour toi et où tu reposeras un jour... (1) »

Ainsi saint Pol était attendu par un *peuple nombreux* qui ne venait évidemment pas de la Grande-Bretagne, laquelle n'envoyait dans la Péninsule armoricaine que des bandes éparses de fugitifs expulsés de leur pays par les invasions saxonnes. De plus, comme la population dont parle Warmonoc était païenne, il ne peut être question ici des émigrés bretons, qui étaient chrétiens. Ce peuple appartenait à l'importante cité des Osismiens et occupait tout le nord-ouest du département actuel du Finistère. C'est précisément la partie de la péninsule que M. de la Borderie nous représente comme une des plus sauvages et des plus désertes, toute couverte d'épaisses forêts et n'ayant guère pour habitants que des bêtes féroces (*Hist. de Bretagne*, pages 258-260).

Mais cette désolation n'est qu'imaginaire. Il y avait bien, il est vrai, par-ci par là, en dehors de la forêt de Brécilien, quelques solitudes qui étaient les endroits-recherchés de préférence par les moines insulaires et qui leur rappelaient les déserts de leur pays peut-être encore moins peuplé que l'Armorique (2). Mais

(1) Ipse regnator cœli et terræ me tibi claro demittit olympo, et me tibi talia per auras deferre mandata jubet : Quid hic struis ? aut quid in tam arcto terræ spatio marimis undique fluctibus pulsato, otia teris ? Non hic tibi quiescendi locus. Alia tellus te lætum lætabunda expectat. Est enim in illa terra populus multus per te docendus, per te crediturus, per te salvandus, per te amodo et in sempiternum glorificandus. Excede hinc, ne moreris : Dominus tecum est. Ipse te ad locum tibi ab ipso præparatum, in quo quiescere debeas, ductor prævius perducet. Tantum abhinc abeas (Wormonoc, *Vita sancti Pauli episcopi leonensis in Britannia minori*, Ch. XLI, 16).

(2) Voici ce que nous dit M. de la Borderie parlant de S. Samson, au sujet des solitudes de l'île de Bretagne : « Puis prenant (S. Samson) avec lui Ammon

ces solitudes existent dans tous les pays, même les plus civilisés et les plus peuplés, et encore aujourd'hui dans le Finistère dont la population dépasse sensiblement la moyenne de la France (102 habitants par kilomètre carré contre 73), il ne serait pas difficile de trouver des endroits écartés où de pieux ermites pourraient passer leur vie dans la contemplation.

La côte où débarqua saint Pol était loin d'être déserte, elle faisait partie du pays d'Ach (*pagus Achmensis*) qui correspond à peu près à l'arrondissement de Brest. La première localité importante que le moine Cambrien rencontra sur sa route et qui était à peu de distance du littoral, fut *Telmedovia* (aujourd'hui Ploudalmézeau). Après un court séjour dans ce lieu où il laissa quelques-uns de ses moines, saint Pol, sur un nouvel avertissement du ciel, résolut de se rendre auprès du prince qui gouvernait cette contrée et qu'il désirait ardemment connaître. Bien que décidé à fuir les hommes et à se retirer du monde pour se consacrer tout à fait à Dieu, il n'en étudiait pas moins les lois et les mœurs du pays où devait s'écouler toute sa vie (1). Mais son esprit de charité et son zèle pour la conversion des âmes étaient plus forts que son amour de la solitude. Aussi, malgré son désir

« son père, cet abbé hibernois, et un moine de Lan-Iltud qui l'avait suivi, « tous quatre s'enfoncèrent dans un immense désert (*vastissimum eremum*) « semé de rochers et de forêts qui avoisinait la Saverne, et près de ce fleuve ils « découvrirent les restes d'une petite enceinte fortifiée (*castellum delicatum*) « où avec quelques branchages coupés dans la forêt, ils se firent des huttes et « s'établirent. Mais Samson voulait mieux, il lui fallait une caverne sous un « rocher. A force de chercher dans cette forêt, il en trouva une où il s'enferma « tout seul, venant seulement chaque dimanche visiter ses compagnons et leur « dire la messe. Pour inaugurer cette précieuse caverne, il vécut pendant huit « jours avec un peu de pain sec et sans boire, car sa grotte n'avait point d'eau, « mais plus tard il y trouva une source.

« Samson s'était si bien caché dans ce désert qu'on avait perdu sa trace, on « ne savait où il était. Il vécut longtemps ainsi dans une solitude complète sans « être troublé. Cette absence prolongée finit par inspirer à ses compatriotes « beaucoup d'inquiétude, on craignait sa mort ; c'était pour toute la Cambrie « méridionale une cruelle anxiété. Le synode ecclésiastique de cette province « s'étant assemblé ordonna une battue générale pour retrouver le fugitif. On « finit par découvrir sa cachette. . . . » A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, T. I, p. 416, 417).

(1) Post non longum temporis, iterum monitus ab angelo Domini, destinavit in animo illius regionis ad quam venerat, ducem ac principem, sicubi invenire posset, visitare, quibus moribus, quibusque legibus patria potiretur, investigare et locum aliquanto secretiorem invenire in quo a contuberniis mundialium hominum sequestratus, expeditius atque instantius uni Deo posset insisterere, priore loco aliquibus ex suis derelicto (Wormonoc, *Vita S. Pauli*, Ch. XIV, 40).

d'arriver le plus tôt possible auprès du prince afin de lui demander pour ses compagnons et pour lui un lieu de refuge, il ne voyageait qu'à petites journées, s'attardant dans les endroits où il sentait que ses services étaient le plus utiles aux populations. Sa route n'était pas toujours facile, les païens lui dressaient des pièges, et ce n'était pas sans dangers qu'il se dirigeait vers le but de son voyage. « L'antique ennemi du genre humain, dit son biographe Wormonoc, toujours prêt à dresser des embûches à ceux qui consacrent leur vie à faire le bien, lui suscitait à l'improviste des difficultés, de façon à empêcher l'œuvre de salut qu'il s'était donné pour mission d'accomplir (1). » Ces obstacles entravèrent beaucoup sa marche et ce ne fut pas avant deux ou trois années de fatigues et d'efforts qu'il arriva avec sa petite bande non loin de Castel-Paol, vers 517 (2).

C'est dans ces parages que saint Pol rencontra un porcher dont l'aspect modeste et franc attira son attention. Toujours désireux de s'instruire, l'apôtre breton se renseigna auprès de ce berger sur le souverain de la contrée et le questionna également sur les lois du pays ; puis il le pria de lui indiquer un lieu retiré où il pût servir Dieu, à l'abri du regard des hommes (3).

Si saint Pol insistait tant pour connaître les lois et le prince qui régissaient le pays, c'est qu'il y avait reconnu l'existence d'une puissance publique dont il devait se préoccuper et le fonctionnement de lois différant de celles en usage dans l'île de Bretagne (4).

D'autre part, sa persistance à demander un lieu de retraite où il pût trouver la solitude complète à laquelle il aspirait, prouve

(1) Sed antiquus humani generis hostis bonæ actionis fabricatoribus semper parans inferre dispendium, præparato operi ex improviso suscitavit inimicum (Wormonoc, *Vita S. Pauli*, Ch. XIII, 38).

(2) Quelques auteurs prétendent que l'ancien nom de Kastel-Paol ou Saint-Pol-de-Léon était Occismor.

(3) Interea dum..... membra, tanti itineris labore fatigata, modicæ pausationi dedissent, quidam homunculus Dei dispositione affuit; sciscitatusque ab eis primo cujus esset familiæ, deinde quo principe ipsa regio regebatur, quibusque legibus eadem potiretur, et postea de cujusdam loci valde secretissimi in Dei famulatu persistere volenti admodum convenientissimi ostensione postulatus, humiliter caput inclinans, et Deo gratias agens cum talibus habere colloquium meruisse: Ego, inquit, ad Paulum respiciens, o dilectissime Deo famule,.... (Wormonoc, *Vita sancti Pauli*, Ch. XV, 43).

(4) Nous ne prétendons pas nier, d'ailleurs, que les évêques bretons et quelques émigrés de marque n'aient apporté certaines améliorations dans la législation et l'organisation du pays, en Armorique (A. T.).

que le véritable désert n'était pas très commun en Armorique, et qu'il fallait certains efforts et quelque patience pour le découvrir. Mais ce qui le laissait bien tranquille, c'était la question de la langue employée dans cette région. Il n'éprouvait, en effet, aucune difficulté à se faire comprendre, car l'idiome des indigènes ne différait que très peu de sa langue maternelle.

Mais pour revenir à la rencontre de saint Pol avec le porcher, celui-ci lui apprit qu'il était préposé à la garde des troupeaux du comte Withur. Son maître était un chrétien très fervent (*vir valde christianissimus*) et seigneur de toute la contrée.

« Si vous voulez le voir, ajouta-t-il, je vous conduirai auprès de lui, et je vous indiquerai aussi un lieu comme vous le désirez et dont vous serez très satisfait. »

Withur se trouvait alors à l'île de Batz, son séjour favori. Pour se rendre dans cette île, il fallait passer par Castel-Paol. Les environs de cette ville n'offraient rien d'inculte ni de sauvage ; la campagne, au contraire, d'après la courte description de Wormonoc, déployait de belles cultures entrecoupées de sites délicieux (1). (*Locus valde decorus atque amœnissimus*).

M. de la Borderie nous dit également d'après Wormonoc que saint Pol trouva pour toute garnison dans le château (*castellum*) de la ville, « une laie allaitant ses marcassins, un essaim d'abeilles dans le creux d'un arbre, un buffle ou taureau sauvage, « un ours et divers hôtes de ce genre, » et il voit là une preuve incontestable de l'état désertique du pays. Ce fait est cependant bien facile à expliquer.

La ville se composait de deux parties : la ville proprement dite *oppidum* et le château *castellum*. L'*oppidum* entouré de hauts murs de terre bien conservés et par conséquent bien entretenus par les habitants, contenait, selon toute apparence une population assez importante. Il n'en était pas de même du *castellum*. Withur « amoureux du calme et de la solitude », et qui avait l'esprit et les goûts plutôt d'un moine que d'un prince, s'était installé dans l'île de Batz qu'il quittait rarement. Là, loin du tracass du monde, « il s'était aménagé une petite retraite qu'il appe-

(1) C'est encore l'aspect que présente le Léon de nos jours et qui dépeint bien l'esprit tenace et industriel des habitants.

lait son *Secret* (1) ». Il passait une grande partie de son temps à étudier les Évangiles qu'il copiait de sa plus belle écriture sur des parchemins de choix. Son peuple ne lui donnait donc pas beaucoup d'ennui et son petit état, comme le dit M. de la Borderie, paraissait « se gouverner tout seul ». Dans ces conditions, Withur avait jugé inutile d'entretenir à Castel-Paol une garnison oisive. Il la licencia donc en partie ne retenant avec lui dans l'île de Batz que sa garde personnelle et les troupes nécessaires à la défense du littoral. Le *castellum* abandonné à lui-même se couvrit d'une végétation touffue qui attira bientôt les hôtes des forêts. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'étant donné la proximité de la forêt de Brécilien il n'en vint pas davantage. Il est vrai que les habitants faisaient bonne garde, et qu'ils avaient dressé dans la campagne des pièges où se prenaient les bêtes fauves tentées de sortir de leurs repaires.

Ne perdons pas de vue non plus que les animaux féroces, ainsi que les dragons et autres êtres fantastiques que l'on rencontre si fréquemment dans les vies des Saints, ne sont souvent dans le langage imagé des hagiographes que de pures allégories figurant la lutte de l'esprit chrétien contre le paganisme, lutte qui devait se terminer par le triomphe de la foi sur l'idolâtrie. C'est sans doute la pensée de Wormonoc, quand il nous parle des monstres de tout genre qui, depuis la plus haute antiquité, infestaient ces lieux (l'Armorique) dont les habitants étaient tenus en esclavage par le démon. « Ils (ces monstres) n'eurent pas plutôt vu saint Pol, ajoute-t-il, qu'ils prirent la fuite, et on ne les revit jamais plus. Le pays, débarrassé de ses crimes et de ses souillures, a été consacré et béni par le saint apôtre, et là où autrefois régnait le péché, règne aujourd'hui la grâce, sous la protection de Notre-Seigneur Jésus-Christ auquel on doit honneur et obéissance jusqu'à la fin des siècles (2). »

On lit dans une vie de saint Pol écrite en breton par l'abbé Kerne que le comte Withur n'aimait pas les habitants de sa ca-

(1) Sanctus autem Paulus suique comitatus..... pervenerunt ad locum quem usque hodie proprio nomine *Secretum* appellant (Wormonoc, *Vita S. Pauli*. Ch. XVII, 48).

(2) Nec non et alia diversi generis monstra, diabolicæ servitutis, quæ ibidem antiquitus abundarat, indicia, confestim ut eum viderunt, in fugam abierunt, et numquam postea ibidem visa sunt. Quem locum, omnibus nefariis ab eo re-rusis, sale et aqua benedicta et in circuitu ejus deintus et deforis cum laudi-

pitale qu'il trouvait trop dissolus (*diroll*) (1). Ce même auteur nous dit que saint Pol fut accablé de douleur en ne voyant partout dans cette ville que d'infâmes (*hudur*) idoles, et aucune trace d'église ni de croix (2).

Le comté de Léon offrait donc au VI^e siècle ce contraste peu banal : un prince chrétien et pieux et la plupart de ses sujets idolâtres ; d'où l'on peut conclure que Withur était très tolérant et que la liberté de conscience n'était pas un vain mot dans ses états. Il en était d'ailleurs de même dans les autres principautés d'Armorique, où l'on ne voit que rarement les païens user de sévices contre les chrétiens, et dont les populations furent converties au christianisme autant par le dévouement et les bienfaits des missionnaires bretons que par la soif d'idéal qui tourmentait les âmes et qu'elles purent bientôt étancher aux sources de la foi chrétienne.

Le comte Withur, avons-nous dit, se trouvait dans sa résidence de l'île de Batz, lorsque saint Pol fit la rencontre du chef des porchers. Celui-ci, suivant sa promesse, conduisit le saint missionnaire jusque dans le palais du prince (3). Withur était absorbé par de pieuses occupations, au moment où saint Pol entra. Après s'être salués, ils se regardèrent plus attentivement et, dans un élan spontané, se jetèrent dans les bras l'un de l'autre ; ils s'étaient reconnus comme cousins. « Preuve évidente, écrit M. de la Borderie (*Hist. de Bretagne*, t. I, p. 344) que Withur « et la grosse émigration venue à sa suite sortaient de la Cam-

bus et hymnis conspersa, sacra vit atque benedixit, ut ubi superabundarat peccatum, ibi superabundaret gratia, præstante Domino nostro Jesu Christo, cui honor et imperium in secula seculorum (Wormonoc. *Vita S. Pauli*, ch. XV, 45).

(1) Hâtons-nous d'ajouter que ce fâcheux état de choses a disparu avec le paganisme, et que Saint-Pol-de-Léon est considérée, depuis sa conversion au christianisme, comme la ville sainte de Bretagne (A. T.).

Voici d'ailleurs le passage en question :

N'en em blije ket (Guitur) gant Kastellis, a yoa bet beteg-hen re ziroll dioutan. Eun den a zoujans Doue oa, ha ne garie ket an trouz hag an difoulans (Kerne, *Buez an Aotrou sant Paol*).

(2) Mantret e voe he galoun, pa ne remerkas en neb leac'h nemet idolou udur, ha kroaz ebet nag iliz a zoare (id.).

(3) Voici, à cette occasion, ce qu'écrivit M. Jourdan de la Passardière, dans son ouvrage *Topologie des Paroisses du Léon*.

« Le comte Withur (Gouizur) que cherchait notre saint était, d'après le por- trait qu'en trace Wormonoc, plutôt un penseur religieux et un savant qu'un chef de clan à demi policé ; il aimait la solitude, et, pour la trouver, il avait franchi un petit bras de mer et s'était installé à Batz. Il faudrait cependant

« brie et avaient probablement quitté l'île sous le coup des ravages et de l'épouvante semée de tous côtés par les incursions « saxonnes qui suivirent la catastrophe de Natanleag. » (508).

Je partage d'autant moins cette opinion que M. de la Borderie lui-même nous dit (*Histoire de Bretagne* t. I, p. 337) que les Saxons, dans leur poursuite impétueuse des Bretons, après la bataille de Natanleag, « passèrent même sur la rive droite de la « Saverne et poussèrent des courses dans la Cambrie ; ils y « furent mal reçus et forcés de rétrograder ». Comment s'expliquer alors qu'au moment où leurs compatriotes faisaient reculer l'ennemi, il se serait trouvé des Cambriens assez timorés pour abandonner leur patrie et émigrer sous les ordres d'un chef encore plus pusillanime qu'eux. Etant donnée la nature héroïque et tenace de ces fiers montagnards, cela est absolument invraisemblable.

Non seulement les guerriers Cambriens n'émigraient pas, mais encore les Bretons qui se réfugiaient chez eux ne tardaient pas à les imiter, et unis à ces vaillantes populations, ils surent défendre ce pays contre les envahisseurs et conserver leur indépendance. Aussi, dans sa *Vie de saint Armel*, Dom Lobineau ne sachant trop de quelle partie de l'île de Bretagne ce saint était originaire nous dit-il que « ce qui pourrait donner lieu d'inférer « qu'il était de la Cambrie ou de la Cornouaille, c'est que ce ne « furent point les Saxons qui le contraignirent de sortir de son « pays et de venir chercher un autre établissement (1). »

« se garder de penser que la région qui reconnaissait la suzeraineté de Withur « fût déserte, ou même médiocrement habitée : dans le parcours de cinq kilomètres que saint Pol effectua pour rejoindre le comte, le saint rencontre « onze personnes : trois aveugles escortés par un petit enfant, puis deux muets, « puis un paralytique porté par quatre hommes. C'est là pour lui l'occasion « d'affirmer la religion qu'il vient prêcher par des miracles, dont ceux qui en « sont l'objet se hâtent de répandre la renommée dans tout le pays. C'est aussi « l'indice d'une circulation et d'un peuplement assez intenses, situation dont la « tradition a conservé l'état jusqu'à *Wrmonoc*, et qu'il dépeint dans son récit. »

Si, sur un aussi court trajet, il y avait ce nombre relativement élevé d'infirmes, il est permis de supposer que saint Pol rencontra beaucoup de passants valides et bien constitués.

(1) Voici, par nationalité, le pourcentage des Saints de Bretagne qui évangélisèrent l'Armorique aux V^e et VI^e siècles.

Cambriens	29 p. 0/0	Armoricaïns d'origine insulaire	8 p. 0/0
Bretons insulaires	20 »	Gallo-Romains	5 »
Irlandais	15 »	Nationalités incertaines	5 »
Armoricaïns	18 »		

Il faut également, pour le comte Withur, attribuer à une autre cause que la fuite sa rencontre avec saint Pol dans l'île de Batz. On sait que saint Iltud avait fondé à Lan-Iltud dans le Glamorgan (Cambrie) un monastère qui était en même temps une école célèbre où la noblesse des environs et des pays voisins envoyait ses enfants pour s'y instruire dans les belles-lettres. Les rois bretons eux-mêmes n'hésitaient pas à confier l'éducation de leurs fils à saint Iltud et à ses religieux. Withur, fils d'un prince cambrien, fut, comme ses pareils, élevé dans ce monastère. Il s'y rencontra avec Pol Aurélien qui était aussi d'une naissance distinguée et, de plus, son cousin. Ces deux enfants ne tardèrent pas à se lier d'une étroite amitié cimentée par la similitude de leurs goûts et une ardente piété. Une pareille amitié ne pouvait se ralentir ; aussi persista-t-elle à leur sortie du couvent malgré la séparation que les circonstances leur imposèrent.

C'était l'époque où les moines bretons et cambriens commençaient à passer, nombreux, en Armorique pour évangéliser les populations. Withur, qui avait l'esprit d'un cénobite et qui peut-être en avait même l'habit, se joignit à une troupe de religieux et débarqua dans le Léon vers 510. Le prince de ce pays, s'il est permis de reconstituer son histoire d'après les vagues données que nous possédons, venait précisément de mourir sans laisser d'héritier. C'était le descendant d'un tribun militaire auquel l'empereur Maxime avait confié la direction d'une des colonies établies par lui en Armorique (vers 383). Ces colonies qui peu à peu formèrent les principautés entre lesquelles la Péninsule armoricaine était divisée étaient, on se le rappelle, composées en grande partie des légionnaires bretons qui avaient élevé Maxime sur le pavois, pendant son commandement en Grande-Bretagne. Comme leur chef, ces soldats étaient presque tous chrétiens, mais ils ne semblent pas avoir fait beaucoup de prosélytes parmi les populations armoricaines qui les entouraient et auxquelles ils ne tardèrent pas à se mêler, au point de ne plus former avec elles qu'un seul peuple.

Par le fait, il régnait une grande tolérance religieuse entre ces deux parties de la population. Les chrétiens, qui étaient de beaucoup les moins nombreux et qui aspiraient à amener leurs concitoyens à leur foi, déploraient l'absence de prêtres qui seuls pouvaient efficacement convertir les infidèles. Ces derniers, de

leur côté, frappés des fortes qualités qui distinguaient les zélateurs du Christ, souhaitaient ardemment des apôtres pour les instruire des vérités de l'Evangile. C'est ce qui explique les vœux manifestés par les païens d'Armorique pour recevoir les enseignements de missionnaires chrétiens. De si louables dispositions ne pouvaient qu'inspirer aux religieux d'outre-mer la pensée de porter la bonne parole à des populations si désireuses de l'entendre et qui, de plus, parlaient la même langue qu'eux.

C'est dans cet état d'esprit que Withur trouva les habitants du Léon, au moment de son débarquement. Les circonstances étaient donc des plus favorables pour les pousser à donner comme successeur au comte qu'ils venaient de perdre, le jeune prince Cambrien que le Ciel lui-même semblait leur jeter dans les bras. Peut-être même ce jeune seigneur était-il un parent du comte décédé, et avait-il été désigné par lui pour lui succéder. Quoi qu'il en soit, Withur hérita dès son entrée au pouvoir, d'un état solidement constitué, ce qui lui permit, tout en maintenant l'ordre et en faisant observer les lois dans sa principauté, de s'adonner à son goût pour l'étude des Ecritures et pour l'art de la calligraphie qui lui avait été enseigné par les moines de Lan-Iltud.

Ma version, comme on le voit, diffère sensiblement de celle de M. de la Borderie, mais comme il déclare lui-même que « sans la visite de saint Pol Aurélien à Withur, nous ne saurions rien de ce prince, pas même son nom », il ne peut m'être défendu d'interpréter, de la manière qui me semble la plus rationnelle, le peu que nous dit à ce sujet le moine Wormonoc, dont le texte nous a, à l'un et à l'autre, servi de guide pour tout ce qui concerne le grand patron du Léon.

Il fut fortement question entre saint Pol et le comte Withur d'un horrible dragon dont le corps couvert d'épaisses écailles défilait tous les traits, et qui ne mesurait pas moins de cent vingt pieds de long. Ce monstre était la terreur de l'île de Batz ; il dévorait par jour deux hommes et deux bœufs, et encore cela ne lui suffisait-il pas. Tout le monde connaît la légende de ce dragon qui, sur l'ordre de saint Pol, se précipita dans la mer, débarrassant ainsi l'île d'un épouvantable fléau. Il m'a paru utile de transcrire ici l'avis du bénédictin Dom François Plaine, lequel se propose de mettre au point ce qu'il y a d'exagéré dans cette légende.

« En ce qui touche en particulier, écrit Dom F. Plaine, le dra-

« gon de l'île de Batz, dont saint Paul délivra le pays, nous croyons facilement que les récits de l'hagiographe sont empreints d'exagération. Le monstre en question avait-il les proportions colossales qu'on lui attribue ? Il est bien permis d'en douter, comme il est probable également qu'il n'était pas dévoré par une faim aussi insatiable que celle dont parle Wormonoc, mais de là à conclure que tout est purement imaginaire et fantastique dans la narration du moine de Landvennec, il y a un abîme. Le souvenir traditionnel du fait qui s'est perpétué jusqu'à nous, la conservation de l'étole au moyen de laquelle le serviteur de Dieu avait exterminé le dragon, et d'autres circonstances du même genre nous paraissent des garants certains, incontestables de la vérité substantielle du prodige. En d'autres termes, l'île de Batz souffrait de la présence d'un animal mal malfaisant quelconque, serpent, ours, lion, ou autre animal d'une espèce particulière aujourd'hui disparue, si l'on veut, mais être réel, et non fictif, quand Paul de Léon vint y rendre visite au comte Withur, ce fut lui qui délivra le pays pour toujours de ce monstre qui y répandait la terreur et l'épouvante. Telle nous paraît être la vérité ; c'est de cette manière que la narration de Wormonoc doit, à notre avis, être interprétée par quiconque tient à ne pas s'écarter des règles d'une critique saine et impartiale ».

Pour M. de la Borderie, « le dragon de l'île de Batz vaincu par saint Pol symbolise la défaite du paganisme. »

En reconnaissance de l'immense service rendu par saint Pol, le comte Withur lui donna son palais de l'île de Batz avec toutes les terres qui en dépendaient. Il se retira ensuite, dit Albert-le-Grand, « dans la ville d'Occismor (Castel-Paol), où il transféra sa cour ».

De son côté, Wormonoc écrit qu'après ces libéralités faites à son cousin, Withur se transporta dans les différentes résidences qu'il possédait dans les environs (1).

Il importe ici de remarquer le train vraiment royal dont était entouré Withur qui, dans l'île de Batz et dans la partie du continent qui en est la plus voisine, possédait deux palais et plusieurs résidences princières. Ces *mansiones*, comme les appelle Wormonoc, ressemblaient sans doute plutôt à des villas méro-

(1) Withures vero, his suo relictis consobrino, ad alias sibi vicinas regni sui, mansiones ejusdem sancti benedictione migravit. (Wormonoc, *Vita S. Pauli*, ch. XVIII, 56).

vingiennes qu'à des demeures somptueuses de souverain ; mais il n'en est pas moins inadmissible qu'un émigré contraint, l'épée dans les reins, de fuir précipitamment hors de sa patrie et débarquant sans ressources dans un pays désert et inculte, ait pu, au bout de quelques années, s'entourer d'un pareil luxe et jouir de toutes les prérogatives du pouvoir. De deux choses l'une, ou Withur était le descendant régulier d'une lignée déjà longue de princes héréditaires, ou il était devenu, par suite des événements, leur successeur légal. C'est cette dernière hypothèse que nous avons adoptée, en raison de sa parenté avec saint Pol et des circonstances qui semblent avoir présidé à son avènement.

Aussitôt en possession du palais de Withur dans l'île de Batz, saint Pol se hâta de le transformer en monastère, puis aidé de ses confrères continua son œuvre d'évangélisation dans le Léon. Mais, malgré la bonne volonté des populations, les conversions n'étaient pas aussi nombreuses que le nouvel abbé l'aurait désiré, les quelques missionnaires dont il disposait ne pouvant suffire à une semblable entreprise. Sur ces entrefaites, eut lieu l'émigration dite *domnonéenne* ou plutôt la rentrée dans leurs foyers des guerriers armoricains qui, sous les ordres de Rivoal, étaient allés porter secours aux Bretons insulaires. A la suite du retour de ces troupes, débarquèrent sur les côtes septentrionales de l'Armorique un assez grand nombre de fugitifs bretons. Quelques bandes demandèrent au comte Withur l'autorisation de se fixer dans le Léon, ce qui leur fut accordé. Ces émigrés, qui étaient tous chrétiens, comptaient dans leurs rangs un certain nombre de moines qui se joignirent aux missionnaires Cambriens, afin de se consacrer avec eux à l'évangélisation du pays. Mais saint Pol, simple abbé, n'avait pas l'autorité nécessaire pour coordonner tous ces efforts et maintenir parmi ces prêtres et ces religieux agissant tous isolément et sans direction, la discipline indispensable pour arriver à la conversion complète des Léonais. C'est ce que comprirent fort bien les païens eux-mêmes qui formaient la presque totalité de la population et qui, dans leur désir d'embrasser la religion du Christ, auraient souhaité voir plus de puissance entre les mains de son représentant sur la terre de Léon. Aussi n'hésitèrent-ils pas à transmettre leurs doléances au comte Withur et à le supplier, au nom du peuple léonais privé presque tout entier de la connaissance du Dieu des chrétiens, d'intervenir auprès du saint apôtre pour le prier d'accepter l'épis-

copat, ce qui lui conférerait tous les droits de l'Eglise et du Sacerdoce, et lui permettrait, en introduisant au sein des populations, les mœurs de la vraie religion, d'amener à la vérité tous ceux qui erraient encore dans les voies du mensonge. Tous d'ailleurs étaient assurés que personne plus que lui ne méritait cette dignité par la sagesse de sa vie, la profondeur de sa science et les bienfaits innombrables qu'il se plaisait à répandre autour de lui (1).

Le comte Withur qui lui-même désirait vivement faire de saint Pol l'évêque du Léon, s'empressa de lui communiquer les vœux de ses sujets. Mais il se heurta à un refus catégorique, l'apôtre déclarant qu'il aimait mieux quitter le pays que de se voir nommer évêque. Le comte eut alors recours à la ruse, et sous prétexte d'une mission de confiance auprès du roi Childebart, il chargea le modeste moine d'une lettre qu'il devait remettre entre les mains de ce monarque à Paris. Dans cette lettre Withur exposait au roi de France toute l'importance qu'il y avait à revêtir son envoyé de l'épiscopat, et le priait de lui imposer au besoin cette dignité. Childebart fit alors vibrer les deux seules cordes qui pussent toucher le cœur de saint Pol : l'intérêt de la religion et le devoir. Saint Pol accepta et fut immédiatement consacré évêque.

De retour en Léon, le nouveau prélat transporta sa résidence à Kastel-Paol dont il fit le siège de son évêché (vers 530). Sous sa vigoureuse impulsion, des églises et des monastères s'élevèrent de toutes parts, les conversions se multiplièrent et devinrent si fréquentes qu'il ne resta bientôt plus de païens dans la contrée. Le mouvement gagna toute l'Armorique ; les temples des idoles furent détruits (2), et saint Pol put, avant sa mort arrivée vers l'an 590, assister au triomphe de la foi chrétienne dans cette partie de la Gaule. Il fut, il est vrai, puissamment secondé par des collaborateurs dévoués que son zèle tenait constamment en alerte et qui, d'ailleurs, étaient enflammés du même esprit évangélique. Saint Thégonec, saint Guévroc, saint Tanguy, saint Jaoua

(1) *Cunctis undique præfatæ regionis congregatis visum est populis ut, quia eadem ad quam venerat patria totius pene christianæ religionis expers erat, ipsum valde venerabilem virum omnes una cum suo duce Withure adeuntes implorarent, ut pontificatus gradum accipiendo, omnes ab erroribus suis ad viam veritatis converteret, et eis mores veræ religionis pie fideliterque ediceret, totiusque sacerdotii atque clericatus jura restitueret, quippe quem sapientiæ doctrina vitæque merito ad hoc officium cunctorum judicia dignum esse judicabant.* (Wormonoc, *Vita S. Pauli*, ch. XIX, 57).

(2) *Destructa sunt igitur templa idolorum, Paulo doctore, per totam Britanniam* (*Vita S. Pauli Aurelii*, cap. 46 dans Boll.)

et beaucoup d'autres encore furent, comme lui, les véritables apôtres du Léon qu'ils gagnèrent pour toujours au christianisme. Vers la fin de sa vie, accablé par l'âge et les infirmités, « il se choisit pour successeurs d'abord saint Jaoua, puis saint Tiarmail » et enfin saint Cetomerin ». Les deux premiers succombèrent bientôt à la fatigue, le troisième lui succéda (vers 590). Saint Pol mourut à l'âge d'environ cent ans dans son monastère de l'île de Batz et fut inhumé dans son église cathédrale de Kastel-Paol.

Quant au comte Withur, il mourut probablement vers 560. Après sa mort, le comté de Léon fut incorporé au royaume de Domnonée qui avait alors Judual pour souverain.

D'après plusieurs auteurs, Withur eut pour successeur son fils Even, qui était père d'Azénor, femme de Judual. Le comte Even transporta le siège du gouvernement de Castel-Paol à *Les-Even* par euphonie *Lez-n-Even*, *Lesneven*, ville fondée par lui et à laquelle il donna son nom (en français Cour d'Even).

A cette époque les côtes de Léon furent ravagées par des bandes de Saxons ou de Frisons que les belles campagnes d'Armorique continuaient à attirer, malgré le peu de succès des entreprises de ces pirates sur ce vaillant pays. Le comte Even, auquel saint Goulven avait prédit la victoire, rassembla en toute hâte son armée, attaqua les barbares au moment où chargés de butin ils allaient gagner leurs navires, et les défit complètement, « la plupart tuez sur le champ, peu s'en étant fuis, qui, s'es-tant jettez dans les esquifs et chaloupes qu'ils tenoient amarez au rivage, gagnèrent leurs vaisseaux, et, levant les voiles et ancres, prirent la fuite, sans envie de plus prendre terre en ceste coste. Tout le butin demeura à Even, et la plupart de leurs navires, lesquels, à faute d'hommes, ils ne purent amener. » (Albert le Grand, *Vie de saint Goulven*.)

Après sa victoire, le comte Even se rendit immédiatement auprès de saint Goulven qu'il remercia « de ses bonnes instructions » et auquel il donna pour fonder un monastère, « autant de terres qu'il en pourrait cernoyer, un jour, en marchant (1) ».

(1) Les avis sont partagés au sujet de l'époque à laquelle vécut le comte Even. Comme nous l'avons vu, quelques-uns le font fils de Withur, contemporain de saint Goulven et vainqueur des Danois ou Saxons. D'autres, au nombre desquels Dom Lobineau et M. de la Borderie, mettent son existence au X^e siècle et ajoutent qu'il chassa les Normands.

Nos lecteurs liront sans doute volontiers, sur ce point intéressant d'histoire

Nous avons vu qu'au lieu d'une contrée sauvage et inhabitée, saint Pol trouva, au contraire, quand il débarqua sur les côtes du Léon, un pays bien cultivé, convenablement organisé et contenant une population adonnée au commerce et à l'agriculture. Cet état de choses n'était pas particulier au comté de Léon; la Cornouaille n'était pas moins bien administrée ni moins bien cultivée. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter le Cartulaire de l'abbaye de Landévennec. Il résulte, en effet, des indications topographiques contenues dans ce document et que M. de la Borderie considère comme exactes, que l'aspect du petit royaume de Cornouaille, à cette époque lointaine, ne devait guère différer de celui que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Non seulement nous y voyons, comme de nos jours, des fermes, des châteaux, des domaines en plein rapport, des prairies, des bois, des champs cultivés et en friche, mais encore les transactions commerciales, les achats et les ventes de biens,

bretonne le passage suivant extrait de la *Vie de saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs* (p. 185, 186), par l'abbé Alexandre Thomas, aumônier du lycée de Quimper : « Mais Dom Lobineau appuie son opinion sur l'autorité du cartulaire de l'abbaye de Landévennec, qui d'après lui ferait vivre le comte Even au X^e siècle. Le feuillet 156 du cartulaire porte un acte de donation qui a pour titre : *De tribu Lanriworoe*. Voici la traduction des premières lignes de cet acte : « Il est déclaré dans cette description que saint Morbret eut un entretien avec saint Guennolé auquel il donna à perpétuité et sa personne et le bénéfice qu'il avait reçu du comte Even surnommé le Grand, et enfin tout ce qu'il possédait.... »

Donc bien loin de trouver un argument dans le cartulaire, Dom Lobineau aurait dû y constater que le comte Even était contemporain de saint Morbret qui connaissait saint Guennolé, c'est-à-dire qu'il remonterait au moins au VI^e siècle. Il est vrai qu'on lit au verso du même feuillet dans le cartulaire : « Ce bénéfice avec ses revenus et ses dîmes comprend Languenoc, héritage de saint Guenaël, premier successeur de saint Guennolé, Lan-Decheuc, Caer-Tan, Ran-Maes, Caer-Galueu sur la rivière d'Elorn.

« L'an neuf cent cinquante et un de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Qui ne voit que cette date rejetée au bas de la pièce transcrite ne se rapporte nullement à l'acte même de donation ? Elle ne peut qu'indiquer à quelle époque les possessions de l'abbaye de Lanriworoe furent inscrites au cartulaire. Nous rappelons donc ce que nous avons déjà dit, que les Normands combattus par Even ne doivent pas être confondus avec les compagnons de Rollon, mais que ce sont simplement ces barbares du Nord, Danois, Saxons, Alains, etc., contre lesquels avait déjà eu à lutter Calpurnius, père de saint Patrice, et notre roi Grallon qui les vainquit. Ceci ressort encore du Cartulaire de Landévennec où Gurdestin appelle le prince breton *Gloriosus ultor Normanorum*.

Nous croyons qu'après tout ce qui vient d'être dit, le doute n'est guère possible sur l'époque du comte Even et de notre saint Goulven. « (Abbé Alexandre Thomas) ».

les legs, les donations se faisaient avec autant de régularité et parfois même plus de sécurité qu'à notre époque d'intense civilisation (1). C'est ce que démontre très bien Dom Bède Plaine dans le passage suivant de son ouvrage : *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires*, p. 29 (1899).

« Le Cartulaire de Landévennec, dit cet historien, ne nous

(1) Nous extrayons du Cartulaire de Landévennec les quatre chartres ci-dessous qui corroborent nos assertions, lesquelles pourraient être facilement appuyées d'autres preuves tirées du même recueil.

Hæc memoria retinet, quod emit Gradlonus Eneshir atque Rachenos, Caerballanan, nec non et Ros Serechin, de auro atque argento, quod accepit a filiis regis Francorum, et postea tradidit sancto Uingualoeo in dicumbitione, Tref Pulchranton, Tref Lès, Morcat, Sent Uarguestle, Bois, Les Rathennuc, Labou Hether, Lan Cun, Tref Cun.

De tribu Lan Trefharthoc.

Sub eodem tempore emit Harthoc transmarinus quendam tribum, XXII villas, in plebe quæ vocatur Brithiac, per CCC^{te} solidos argenteos in æternam hereditatem a Gradlono, rege Britonum. Et ille non habebat filios neque parentes nisi tantum seipsum solum, et ideo se ipsum commendavit prædicto regi atque omnia sua. Sed tamen, dum ille defunctus esset, ego Gradlonus accepi ipsam terram, quæ vocata est Tref Harthoc; cum omnibus ei appendiciis, pratis, silvis, aquis, cultis et incultis sancto Uingualoeo in dicumbitione do et affirmo propter sepulturam meam atque pretium sepulchri mei.

Erat nobilis quidam transmarinis parentibus et locuplex nimis rebus nomine Rett, qui emptam sibi habebat possessionem quam nominavit proprio vocabulo Talar-Rett; et postea volens aptum dominum habere intercessorem dedit sancto Uingualoeo unum sestercium frumenti et unum Cabonum et duo casea de uno quoque domo ipsius possessionis in uno quoque anno in pridie nativitate Domini usque in Lantenuennuc pro redemptione suæ animæ et in sepultura sua parentumque suorum istud debitum solventium.

De colloquio Gradloni apud sanctum Wingualoeum primo.

Ego Gradlonus, gratia Dei rex Britonum nec non et ex parte Francorum, cupiebam videre sanctum Dei Uingualoeum ex multis temporibus, idcirco obviui fui illi per viam in loco qui vocatur Pulcarvan. Et ideo do et concedo de mea propria hereditate sancto Wimvaloeo in dicumbitione, et ut merearer cælestia regna, et ejus preces assiduas pro anima mea atque pro animabus parentum meorum sive vivorum atque defunctorum, nec non et eorum qui futuri erant.

Le Cartulaire de Landévennec, tel qu'il existe actuellement, est, selon toute apparence, la copie de chartes, datant de l'époque du roi Grallon et de saint Guénolé.

Voici ce qu'écrivit à ce sujet M. Aurélien de Courson, *Histoire des peuples bretons* (pièces justificatives) p. 422.

« Le Cartulaire de Landévennec, suivant D. Morice (*Preuves*, tome I, c. 177), a été écrit dans les premières années du XI^e siècle. Le manuscrit nous ap-

« laisse pas ignorer que les Bretons qui occupaient le pays de Quimper et de Brest à la fin du V^e siècle n'étaient nullement « pour la plupart des fugitifs nouvellement arrivés d'au delà de « l'Océan, comme il serait advenu si l'invasion anglo-saxonne « avait été la cause occasionnelle de leur venue sur le continent. Bien au contraire, le roi Grallon et ceux dont on nous « parle, à part cinq ou six, devaient être nés en Armorique. Ils « y possédaient, en effet, des terres et des domaines à titre « héréditaire, ce qui donne à supposer que leur séjour sur ce « littoral ne datait pas de la veille.

« Le pays, d'ailleurs, n'y a nullement l'aspect d'un désert « stérile et inhabité, comme on pourrait le supposer d'après « les descriptions fantaisistes de certains historiens, disciples « trop fidèles de Tillemont et de Baillet. Mais à l'opposite on « y comptait déjà un nombre considérable d'églises paroissiales « ou tréviales, et les terres, y compris celles de Crozon, aujourd'hui assez dépréciées, y atteignaient souvent un prix « élevé. Dans tous les cas, elles appartenaient si peu au premier occupant que le roi Grallon lui-même devait en solder « le prix avant d'entrer en possession. Quant aux émigrés nouvellement venus de l'île, ils étaient traités de même, et n'acquiesçaient aucun domaine sans en solder le prix argent comptant.

« On le voit donc, ce me semble, le Cartulaire de Landévennec ne suffirait seul à défaut d'autre document à prouver qu'il « faut remonter plus haut que l'invasion anglo-saxonne pour « trouver le premier et principal point de départ de la colonisation bretonne de l'Armorique.

A l'appui de ce qu'écrivit ci-dessus Dom Bède Plaine, nous pouvons encore, indépendamment de saint Pol, citer saint Tug-

« prend en effet que le dernier copiste vivait en 1047. La liste des abbés s'arrête aussi vers ce temps.

« Dans la préface du 2^e livre de la vie de saint Guénolé, feuillet 60, nous lisons : Hactenus in isto libello pauca de plurimis quæ in tenuiori quidem ætate peregrit sive ex antiquis recolligentes scripsit, sive ex majorum relatione venerabilium dictis elucidare prout potuimus, curavimus.

« Voilà pour l'antiquité des actes de saint Guénolé. On doit en tirer une pareille présomption pour les actes de donation insérés dans ce Cartulaire. « On ne peut douter qu'ils n'aient été transcrits suivant l'usage qui s'établit « au X^e siècle, d'après Mabillon (*de re dipl.* L. III, c. 5) d'en faire état aux « chartriers. »

dual qui, vers 525, ayant abordé également dans le Léon avec sa mère sainte Pompée, sa sœur la bienheureuse Seuve et une troupe assez nombreuse de moines, ne crut pas pouvoir se dispenser de demander au prince du pays, le comte Withur, l'autorisation nécessaire pour s'y établir. Voici comment Dom Lobineau, d'après les actes manuscrits de saint Tugdual et l'ancien bréviaire de Saint-Brieuc, nous raconte l'arrivée de ce saint et de ses compagnons en Armorique: « Cette sainte troupe « aborda auprès du Conquet, à un petit hâvre de la paroisse « de Ploumogoer, dans l'évêché de Léon. Saint Tugdual, après « avoir rendu grâce à Dieu de l'heureux succès de son voyage, « chercha d'abord, aux environs de la côte, un lieu propre à « bâtir un monastère, et en ayant trouvé un, tel qu'il le « souhaitait, *il s'informa des habitants du canton, qui en était le « seigneur, et de qui ce pays dépendait.* On lui dit que le comte « de Léon en était le maître, et qu'il demeurait à Ocismor (Castel-Paol). Le saint l'y alla trouver, lui demanda la permission « d'établir sa communauté dans son pays, et l'emplacement « pour bâtir un monastère. La guérison miraculeuse d'un « pauvre, à qui il rendit la santé à l'entrée du lieu où ce seigneur demeurait, lui fit trouver grâce auprès de lui, et obte-
 nir tout ce qu'il souhaitait. »

Il y a lieu de remarquer l'analogie frappante existant entre l'arrivée de saint Pol et celle de saint Tugdual dans le Léon, et qui indique un pays habité par une population obéissant à des lois régulièrement établies et non pas une région inculte et peuplée seulement d'animaux féroces et de quelques sauvages errant dans les bois. Saint Tugdual ne resta pas longtemps dans le Léon, mais se rendit dans le pays de *Treher* (Tréguier) où il bâtit plusieurs couvents de religieux. Nommé vers 532 évêque de Tréguier, où il avait fondé un monastère considérable (D. Lobineau, *Vie de saint Tugdual*), et dont le peuple, reconnaissant de ses bienfaits, l'avait demandé au roi Childebert pour son premier pasteur, il évangélisa et dota d'une organisation ecclésiastique tout le pays situé entre la rivière de Morlaix et la Rance (1).

(1) Il semblerait, d'après ce qui est rapporté ici et d'après ce que nous avons vu au sujet de la nomination de saint Pol à l'évêché de Léon, que le roi franc Childebert exerçait une certaine suzeraineté sur la péninsule armoricaine. Mais il ne devait pas en être ainsi, puisque, lorsque le comte Withur envoya

Si saint Tugdual gagna au christianisme la partie occidentale de la Domnonée, saint Samson, de son côté, évangélisa la partie orientale de ce royaume. Agé de près de soixantedix ans, lorsqu'il débarqua en Armorique vers 548, et évêque depuis longtemps déjà dans l'île de Bretagne, il se mit, dès son arrivée, immédiatement à l'œuvre, et à toutes les questions qu'on lui adressait il répondait: « Je suis venu en ce « pays envoyé par Dieu pour prêcher l'Evangile de Jésus-Christ, pour retirer les hommes de l'erreur et du péché, pour « apprendre aux peuples et aux nations qu'il n'y a pas d'autre « Dieu que mon Dieu ». (De la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 419) (1).

Comme ces peuples et ces nations n'étaient autres que les Armoricaïns de l'Est, la plupart païens, et que saint Samson voulait amener à la vraie foi, il faut croire que le pays n'était pas seulement habité par des sauterelles, « lesquelles, nous dit-on, « auraient composé toute la population du canton entièrement « désert » où cet apôtre fonda le monastère et l'évêché de Dol dont il fut le premier évêque (2).

Mais les travaux apostoliques et les prédications n'absorbaient pas saint Samson au point de le laisser indifférent aux maux

saint Pol auprès de Childebert, il lui dit « qu'il n'avait avec ce roi, même par « correspondance, aucune relation » (La Borderie, tome I, p. 346). Comme, dans ces deux circonstances, il s'agissait de la nomination d'évêques qui étaient alors, au point de vue religieux, sous la dépendance du métropolitain de Tours, on peut en conclure que le roi de Paris voulait exercer sur les Brito-Armoricaïns, par l'intermédiaire d'un haut dignitaire ecclésiastique dévoué aux princes mérovingiens, une influence que ne pouvaient lui donner ni des conventions politiques ni les droits de la guerre (A. T.).

(1) In hac patria a Deo patre missus sum ad Evangelium Christi prædicandum, ut convertantur homines de erroribus et peccatis suis et cognoscant gentes et populi quia non est deus alius præter Deum meum (*Vita II^a S. Samsonis*, ms. d'Angers 719, f. 95).

(2) Il convient de dire ici, pour expliquer les divergences existant au sujet de l'état de la population dans la Péninsule armoricaine, aux V^e et VI^e siècles, que l'on a beaucoup trop généralisé l'opinion de quelques historiens concernant certaines parties du territoire représentées comme de véritables déserts, et où les légendaires nous montrent des solitudes très propices à la vie contemplative et recherchées par les religieux d'outre-mer qui voulaient se livrer à la méditation et à la prière.

Par contre, de nombreux hagiographes parlant de l'évangélisation de l'Armorique par les évêques et moines bretons, se servent d'expressions telles que *populus multus, gentes et populi, magna populi caterva, innumerabiles populi*, etc., expressions qui se rencontrent souvent sous la plume de ces écrivains et qui indiquent un pays très peuplé et même prospère. (A. T.).

dont souffrait la Domnonée sous la tyrannie de Conomor. C'est grâce à l'énergie du vaillant évêque de Dol que Childebert, roi des Francs, auprès duquel s'était réfugié Judual, héritier légitime de la Domnonée, laissa ce prince regagner l'Armorique. Bientôt, à la tête d'une armée nombreuse, Judual attaqua Conomor, lequel, vaincu dans deux combats, fut tué de la main même de son rival dans une troisième bataille.

La plus ancienne vie de saint Malo, contemporain de saint Samson, dit que saint Malo convertit à la foi chrétienne « une innombrable quantité de païens » (De la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 264) (1).

A saint Lunaire une voix prophétique ordonna de traverser la mer : « Là-bas, dit-elle, des peuples t'attendent pour sortir, à ta parole, de la nuit du paganisme. » (De la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 264).

L'auteur de la vie de saint Melaine nous montre une *grosse foule* amassée autour du corps d'un enfant et demandant un miracle. « Les Vénètes, dit-il, à cette occasion, étaient presque tous païens. » (tome I, p. 265).

Il nous serait facile de multiplier les citations et les exemples qui tous tendent à nous montrer l'Armorique à cette époque, ainsi que d'ailleurs aujourd'hui la Bretagne en France, comme un des pays les plus peuplés de la Gaule. Les émigrés bretons perdus au milieu de cette population presque toute païenne, éprouvaient les plus grandes difficultés pour se réunir, afin d'assister en commun aux prières et aux cérémonies de la religion chrétienne. « Les autels portatifs de bois ou de pierre, nous dit à ce sujet M. de la Borderie, n'étaient point interdits ; la messe à domicile, sinon de cabane en cabane, du moins de village en village, était une nécessité cousée par la pénurie des émigrés bretons et leur dispersion dans les campagnes, » (*Histoire de Bretagne*, tome I, p. 371).

Nous devons ajouter, pour être véridique, que cet usage d'aller dire la messe à domicile, ne semble guère s'être exercé que dans la partie orientale de la Domnonée. Le métropolitain de Tours, l'évêque d'Angers et saint Melaine, évêque de Rennes, le considéraient comme abusif, et « supplièrent » les prêtres itinérants

(1) Qui (Machutus) innumerabiles homines ab errore et profana idolorum cultura... in sacris baptismatis fontibus ad novitatem perfectæ vitæ perduxit. (*Vita S. Machutis seu Maclovii*, auctore Bili, lib. I).

de « renoncer à ces abus des tables en question, pour l'amour du Christ, au nom de l'unité de l'Eglise et de notre commune foi » (Id. tome I, p. 370-371).

C'est à l'hagiographie que nous devons la plus grande partie des éléments du présent chapitre. Nous savons que cette science jouit de peu d'autorité auprès de certains lecteurs. Il y a même des auteurs qui n'en font pas grand cas, et d'autres qui prétendent qu'au point de vue historique, « il n'y a rien à tirer des vies des saints. » — « Pourtant, écrit M. Ernest Lavisse dans son *Histoire de France*, tome II, p. 247, pourtant, l'historien trouve à y glaner, et il en est même qui sont d'importants documents pour la connaissance des mœurs, des idées, des événements politiques : telles que les vies de saint Léger, de saint Armand, de saint Eloi, etc. » — On pourrait, en ce qui touche l'histoire de Bretagne y ajouter celle de saint Pol-de-Léon, de saint Tugdual, de saint Melaine, de saint Gildas, de saint Guénolé, de saint Malo, etc.

Un grand nombre de ces vies ont été écrites par les disciples ou des moines contemporains des saints personnages dont ils retracent les actions, ce qui fait dire également à M. E. Lavisse que « les hagiographes du IX^e siècle ne font souvent que remettre en meilleur langage les vies des saints que le passé leur a léguées » (*Histoire de France*, tome II, p. 346).

« Que la vie serait douce, a dit un écrivain, entre les murs d'une cellule — ou même d'une prison — si le reclus s'y trouvait enfermé en tête à tête avec les *Acta sanctorum*. »

Je ne terminerai pas ce chapitre sans faire remarquer que M. de la Borderie n'est pas un des auteurs qui m'ont été le moins utiles pour appuyer de preuves et de citations la thèse qui fait l'objet du présent travail. J'ai souvent, comme le lecteur a pu le constater, trouvé dans cet auteur même des arguments dont je me suis servi pour réfuter ses propres théories. Ceci ne m'empêche pas de reconnaître que, si sur la question des émigrations bretonnes aux V^e et VI^e siècles, je diffère d'opinion avec lui, M. de la Borderie, historien de talent, déploie dans ses nombreux ouvrages et surtout dans sa grande *Histoire de Bretagne*, une science et un patriotisme qui lui ont valu, à bon droit, le titre glorieux d'historien national de la Bretagne.

CHAPITRE IX

Jusqu'au moment où la doctrine de MM. Loth et de la Borderie commença à se répandre, personne, je crois, ne doutait que les missionnaires et les émigrés bretons ne parlassent la même langue que les Armoricaains. Dom Lobineau lui-même qui, au sujet de l'époque et de l'importance des émigrations, émet une opinion conforme à celle de ces deux professeurs, admet l'identité de langage entre les Bretons insulaires et les habitants de la Péninsule armoricaine. Cette question ne s'est même jamais posée dans son esprit, tant la similitude de langue entre ces deux peuples de même race lui semblait naturelle. On ne voit non plus, dans les *Vies des Saints de Bretagne*, rien qui indique une différence de langage entre les Bretons et les Armoricaains. Dans toutes les entrevues ou tous les colloques rapportés par les hagiographes ou d'autres écrivains, les interlocuteurs ne montrent aucune hésitation et s'abordent avec l'aisance de gens qui se sauront compris, et c'était, bien entendu, de la langue celtique qu'ils se servaient, qu'ils fussent Armoricaains ou Bretons.

Quant au roman il n'en est pas question ; non-seulement il n'était pas employé par les Armoricaains lesquels parlaient gaulois entre eux, mais les évêques bretons eux-mêmes, gens instruits et qui auraient pu facilement l'apprendre, si la connaissance de cet idiome eût été nécessaire dans leurs rapports avec les habitants de la Péninsule, ne le comprenaient pas toujours (1). C'est ce qui résulte de ce que nous dit Dom Lobineau dans ses vies de saint Aubin, évêque d'Angers et de saint Tugdual, évêque de Tréguier. Ce dernier prélat, alors abbé du monastère de Trécor, s'étant rendu à Paris (vers 530) pour demander au roi Childebert « la confirmation de tous les biens que les « seigneurs particuliers lui avoient donnés », eut recours à saint Aubin qui lui servit d'interprète, « parce que Tugdual

(1) Il est probable que, bien que ne se servant entre eux que de l'idiome gaulois qui était leur langue nationale, le roman était connu d'un certain nombre d'Armoricaains, qui employaient cet idiome avec les Gallo-Romains. Il en est de même aujourd'hui des Bas-Bretons qui parlent breton entre eux et français avec les Français et leurs compatriotes du pays gallo.

« ignoroit la langue Romaine, c'est-à-dire la langue qui com-
« mençoit à se former du mélange de la Françoisaise avec la La-
« tine, telle qu'on parloit celle-ci dans les Gaules. »

Ce trait, rapporté par l'historien bénédictin, m'était revenu à la mémoire, en lisant le passage d'une lettre écrite par M. Loth au rédacteur en chef du *Nouvelliste de Bretagne* (numéro du 24 septembre 1908) en réponse à un article sur les Emigrations bretonnes des V^e et VI^e siècles, adressé par moi à ce journal le 14 septembre 1908 (1), à l'occasion du compte-rendu d'une séance de l'Association bretonne au Congrès de Fougères.

Voici ce que je disais dans cet article au sujet des missionnaires bretons : « On sait, de plus, que les émigrants étaient accompagnés de missionnaires dont beaucoup sont devenus les « saints si populaires de Bretagne. Ces missionnaires, aussitôt « débarqués, se mirent à évangéliser les populations armoricaaines, en grande partie païennes, et les convertirent au christianisme. Or, depuis les apôtres jusqu'à nos jours, les missionnaires ont toujours parlé la langue du pays qu'ils venaient « évangéliser, soit qu'ils eussent reçu miraculeusement le don « des langues, soit qu'ils les eussent apprises par des moyens « purement humains. Il serait absurde de dire que c'étaient les « populations évangélisées qui apprenaient la langue des missionnaires venus parmi elles.

« L'idée que les saints bretons aient parlé roman aux Armoricaains ne peut se soutenir et appelle même le sourire sur les « lèvres. C'était donc bien en langue celtique que les évêques « et les moines insulaires prêchèrent l'évangile au peuple d'Armorique ; mais ils n'eurent pas à apprendre cette idiome, « puisque c'était celui qu'ils parlaient eux-mêmes. »

M. Loth répondit ce qui suit sur ce point particulier : « Les « saints bretons parlaient breton aux Bretons émigrés avec eux « ou avant eux (comme c'est le cas pour Saint-Malo), sans doute « roman aux Romains : ils savaient le latin et n'ont pas dû avoir « grand mal pour s'approprier la langue d'une partie de leurs « ouailles. »

Supposons, conformément à la doctrine de M. Loth, que les premiers missionnaires bretons débarqués en Armorique se

(1) L'article en question a été inséré dans le numéro du 23 septembre 1908, du *Nouvelliste de Bretagne*.

soient trouvés en présence d'une population parlant roman. Comme nous ne voyons nulle part qu'ils aient reçu miraculeusement le don des langues, ils ont dû forcément, par les moyens dont pouvaient, à cette époque, disposer les esprits cultivés, apprendre le roman, afin de pouvoir évangéliser en cette langue les populations païennes dont ils poursuivaient la conversion. Mais ils avaient beau savoir le latin, il leur fallait tout de même un certain temps pour se rendre maîtres d'un idiome en formation qui n'avait avec le latin classique que d'assez vagues rapports.

Que faisaient, pendant ce temps, les populations accourues pour entendre les prédications des moines insulaires? La réponse est facile. Tandis que les missionnaires, sans négliger la *méthode directe*, apprenaient le roman en s'aidant de leurs connaissances littéraires, les Armoricaïns enseignaient par la pratique leur langue (c'est-à-dire le roman, pour continuer notre hypothèse) aux petites troupes d'émigrés qui venaient se réfugier chez eux. Il serait paradoxal de soutenir que ce furent ces émigrés arrivant par petites bandes, à des intervalles plus ou moins éloignés, qui apprenaient leur langue (c'est-à-dire le celtique) aux habitants *romanisants* du pays, au fur et à mesure de leur débarquement.

Quand les premiers groupes de missionnaires et d'émigrés connurent bien le roman, ils ne devaient plus former (toujours, pour continuer notre hypothèse) avec les indigènes qu'un bloc de population parlant la même langue, dans l'espèce le roman, que devaient obligatoirement s'assimiler les autres troupes de moines et d'émigrés survenant dans le pays. Les Bretons insulaires qui venaient chercher un asile en Armorique durent donc, en se fondant parmi les masses compactes du peuple qui, d'après M. Loth, ne parlait que roman, apprendre également cette langue qui plus tard devait devenir le français, lequel fatalement devrait être aujourd'hui exclusivement parlé dans toutes les parties de la France, moins toutefois le pays basque qui a sa langue spéciale.

S'il en était ainsi de nos jours en France, on pourrait admettre avec MM. Loth et de la Borderie que le roman était bien, vers le milieu du V^e siècle la langue unique dont se servaient les habitants de la Péninsule armoricaïne. Malheureusement pour le système de ces deux savants, ce n'est pas

sous cet aspect que la France se présente à nos yeux, puisque si la langue française est celle employée dans tout le territoire, il y a cependant deux régions qui font exception, ce sont la Basse-Bretagne et le pays basque qui étaient précisément les deux seuls cantons de la Gaule ayant conservé leur langue nationale, à l'époque où le roman s'était, dans notre pays, substitué à peu près partout au gaulois. Donc l'idiome celtique était bien la langue des Armoricaïns à l'époque des émigrations bretonnes. Et comme, d'autre part, la langue des Armoricaïns était le Gaulois et que, d'après Tacite, Dom Lobineau et M. d'Arbois de Jubainville, le gaulois ne différait pas beaucoup, si même il en différait, du celtique insulaire, il en résulte que l'idiome parlé par les émigrés bretons était identique, ou peu s'en faut, à celui dont se servaient les habitants de la Péninsule armoricaïne.

M. Loth rappelle à ce sujet l'article de M. Dottin dans les *Annales de Bretagne* de janvier 1907, et dit que dans cet article son confrère a rejeté sa thèse « en se fondant sur l'identité du breton insulaire et du breton armoricaïn » (1). Ce n'est pas ainsi que la question doit être posée, comme on en jugera par le passage ci-dessous qui reproduit intégralement le texte de M. Dottin. « Mais on peut opposer à M. Travers une objection irréductible, c'est que le bas-breton est identique au gallois de grande-Bretagne, et autant qu'on en peut juger par les inscriptions gauloises qui nous sont parvenues, qu'il est très différent du gaulois continental. »

Ce n'est pas l'avis de M. d'Arbois de Jubainville qui, dans la *Revue celtique* de l'année 1905, pages 278-279, émet une opinion différant essentiellement de celle de M. Dottin. « M. Dottin, dit ce « savant, pose en principe que le celtique continental au temps de « Jules César et la langue parlée à la même époque en Grande « Bretagne étaient deux idiomes différents. Il ne tient pas compte « de la conquête faite de la Grande-Bretagne par les Gaulois « sur les Goidels, deux ou trois cents ans avant notre ère, il ne « pense pas à ce roi des *Suessiones*, *Deuiciacos* dont le souvenir « subsistait encore au milieu du I^{er} siècle avant notre ère et « dans le royaume duquel la Grande-Bretagne était comprise. « A-t-il vu quelque part que Commios, l'Atrébate, envoyé comme

(1) *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome xxxvi, 1908, p. 303.

« ambassadeur en Grande-Bretagne par Jules César ait eu besoin d'un interprète, comme il en fallait en Gaule à Jules César et à Quintus Titurius ? La comparaison de la nomenclature géographique de la Grande-Bretagne avec celle de la Gaule est décisive, elle établit que les Gaulois conquérant la Grande-Bretagne sur les Goidels, y ont apporté leur langue. »

« Mais, dit M. Loth, laissons de côté les différences du Gaulois et du celtique insulaire. » M. Loth laisse, en effet, volontiers de côté tout ce qui le gêne. C'est ainsi que reproduisant ma phrase : « Ne pourraient-ils pas (les lieux dont le nom est d'origine gallo-romaine) porter des noms gallo-romains ou romans et être habités par une population parlant la langue celtique ? (1) il s'en tire d'abord en disant : « Il ne s'agit pas de cela. » Puis il fait en quelques lignes une dissertation très savante et très serrée sur l'évolution romane. Mais il n'en est pas moins vrai que ma demande n'a pas obtenu de réponse catégorique.

M. Dottin, au moins, se donne la peine de discuter mes arguments d'une manière précise. Il ne se trouve pas, il est vrai, toujours d'accord avec M. d'Arbois de Jubainville, mais ce n'est pas la première fois que les celtistes, même les plus distingués, diffèrent d'avis sur des questions de linguistique, et là où les uns disent « hardiment : non », les autres disent non moins hardiment : oui. C'est bien d'eux que l'on pourrait dire : *Quot homines, tot sententiæ*.

M. Loth qui, au sujet de l'idiome gaulois et du celtique insulaire, partage l'opinion de M. Dottin, ne doute cependant pas des lumières de M. d'Arbois de Jubainville qui professe l'opinion contraire, et à la science duquel il a, dans maintes circonstances et à bon droit, rendu un hommage mérité. Il n'en a pas été de même pour notre illustre historien Michelet qui a payé cher son incursion sur le domaine linguistique. Si dans sa dissertation sur les langues celtiques, ce grand écrivain a émis, il y a plus de trois quarts de siècle, des théories qui ne paraissent plus de mise aujourd'hui à M. Loth, il est hors de doute qu'il ne s'était décidé à les énoncer qu'après avoir étudié la question au moins avec une bonne volonté incontestable, et s'être entouré de toutes les garanties qu'il croyait nécessaires pour ne pas s'exposer à des censures trop acerbes.

(1) De la persistance de la langue celtique en Basse-Bretagne, p. 49-50.

Si j'ai bien compris la règle professée par M. Loth, les noms de lieux seraient une indication certaine pour déterminer la langue parlée anciennement par les habitants d'un pays. J'estime, de mon côté, en me basant sur ce que j'ai chaque jour devant les yeux, que cette règle est beaucoup trop rigoureuse. Mon contradicteur affirme que la linguistique lui donne raison ; mais ce qui est également certain, c'est que les faits confirment mon assertion.

Si, dans quatorze ou quinze siècles d'ici, en supposant qu'à cette époque la langue celtique ait disparu de Basse-Bretagne, les linguistes futurs se basaient sur les noms de lieux de Saint-Pol de Léon, Saint-Jean-du-Doigt, Belle-Ile-en-mer, Châteauneuf, Lorient, La Martyre, Sainte-Anne d'Auray, l'Île de Sein, etc. etc., pour affirmer que les habitants de ces localités ne parlaient au XX^e siècle que le français, ils seraient évidemment dans l'erreur. Si d'autres linguistes, en l'an 3300 ou 3400 de notre ère se fondaient sur les noms de lieux de Kastel-Paol, Sant-Iann-ar-Biz, Enez-ar-Guer-Veur, Kastel-Nevez, Ann Oriant, Ar Merzer, Santez-Anna Wenet, Enez-Sizun, etc., etc., pour assurer que les habitants de ces pays ne parlaient, au XX^e siècle que breton, ils ne seraient pas moins dans leur tort, les deux langues, le breton et le français, étant de nos jours également parlées en Basse-Bretagne.

Le journal *Ar bobl* qui déclare bien franchement ne pas se rallier absolument à ma thèse, dit pourtant, dans son numéro du 11 août 1906, en parlant des deux noms de lieu *Châteauneuf* en français et *Kastelnevez* en breton, que « dans deux mille ans il ne faudrait pas induire de ce que les actes civils écrivent « Châteauneuf pour conclure que le breton n'était plus parlé en « 1906. »

Que les sept jours de la semaine en breton soient des emprunts latins, et que sur les douze mois de l'année, six soient celtiques et six latins chez les Bretons (1), il n'y a rien d'étonnant à cela. Les Armoricains, devenus plus tard les Bretons, ne vivant pas isolés dans le monde, devaient forcément se conformer aux lois et coutumes générales qui le régissent. De là, la nécessité pour eux d'adopter le calendrier romain et plus tard le calendrier grégorien. Mais, tout en recueillant dans leur

(1) Loth, *Bull. de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1908, p. 304.

langage les noms latins de tous les jours de la semaine et la moitié des noms des mois latins, ils les adaptaient à la forme et au génie de leur langue. C'est ainsi que *Januarius* est devenu *Genver*, *Februarius* *C'houevrer*, *Aprilis* *Ebrel*, etc., et, que *Die lunæ* s'est transformé en *Dilun*, *Dies Martis* en *Dimeurs*, *Dies solis* en *Disul*, etc.

Les Bas-Bretons n'ont pas agi autrement dans des temps plus récents pour les mots d'un emploi usuel qu'ils ont empruntés au français.

Ainsi gouvernement est devenu *gouarnamant*, soldat *soudard* (emprunté au vieux français), médecin *medisin* que Le Gonidec indique comme relativement nouveau en breton, bataillon *bataloun*, diplômé *diplomet*, jardinier *jardinour* ou *jardiner* plus usité que le mot celtique *liorzer* lequel même, je crois, n'a plus cours dans la conversation, écart *enkard*, puits *puns* (d'après M. Loth), langage *langach*, tablier *tavancher* qui, d'après M. de Jubainville viendrait du mot *devant*, voix, d'où le même savant tire le mot *mouez*, *tribuill* viendrait du vieux français *tribouil*. — D'autre part, le verbe achever a formé *echui*, arrêter *areti*, estimer *estumi*, se fâcher *facha*, endéver (vieux français, *desvers*) *devezi*, etc.

Le mot *beuzit*, endroit planté de buis, cité par M. Loth, a toujours fait partie du vocabulaire breton; il est commun au breton et au latin : breton *beuzit*, latin *buxetum*. Quant à *Gervanioc* ou *Gervaniec*, il y a un certain nombre de mots en breton qui emploient indifféremment les deux terminaisons; il en était sans doute de même au X^e siècle.

D'ailleurs je n'attache qu'une importance très relative à toutes les démonstrations tirées de la linguistique pour expliquer des événements que l'histoire ne confirme pas. J'ai cependant retenu un fait qui montre la préoccupation constante de M. Loth de tout rapporter aux Bretons insulaires. Au sujet des noms de *fundi* en — *ac*, *i-ac* dérivés de noms latins (*gentilices* et *cognomina*) très nombreux, en Armorique, dit-il, et dont, suivant lui, le Morbihan actuel compte près de cent, il ajoute : « Dans la « partie la plus fortement et la plus anciennement bretonisée et « actuellement encore de langue brittonique, ils sont relativement « rares : les Bretons s'y sont sans doute établis en masses plus « compactes (1) ».

(1) J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*. Introduction.

Si ces noms *fundi* dérivés de noms latins sont rares dans la partie d'Armorique en question, ce n'est pas parce que les Bretons insulaires s'y sont établis en masses plus compactes qu'ailleurs, mais parce que la population de cette région, ainsi que d'ailleurs celles des autres parties de la Péninsule armoricaine, était, à l'arrivée des premiers émigrés bretons du V^e siècle, en grande majorité composée d'Armoricains et, pour le reste, des descendants des colons militaires bretons et émigrés insulaires des III^e et IV^e siècles. Quant aux noms de *fundi* dérivés de noms latins, s'ils ont survécu dans certaines régions, c'est que ces domaines appartenaient aux principales familles du pays, la plupart elles-mêmes d'origine gauloise, mais qui avaient pris des noms latins.

Enfin, comme il n'est pas douteux que l'île de Bretagne fut conquise par les Gaulois (1) dont les noms d'un certain nombre de tribus se retrouvent de chaque côté de la Manche, et comme, d'autre part, le vénérable Bède dont M. Loth n'hésite pas à reconnaître la « grande autorité » (2) nous dit que la partie méridionale de cette île fut occupée par des Bretons venus d'Armorique et auxquels la Bretagne insulaire doit son nom (3), on peut en conclure que les émigrés des V^e et VI^e siècles, loin d'avoir importé dans la Péninsule armoricaine les noms de lieux qui tiennent une si grande place dans les théories du savant celtisant, retrouvèrent au contraire, en arrivant dans la vieille péninsule gauloise, les appellations de maintes localités situées outre-mer. C'est d'ailleurs ce que l'on peut inférer de la phrase suivante de M. d'Arbois de Jubainville citée plus haut : « La « comparaison de la nomenclature *géographique* de la Grande- « Bretagne avec celle de la Gaule, écrit cet illustre savant, est « décisive, elle établit que les Gaulois conquérant la Grande- « Bretagne sur les Goidels y ont apporté leur langue » et par conséquent, peut-on ajouter, les noms d'une partie des lieux habités par eux sur le continent. C'est également ce qui a lieu de nos jours pour les conquêtes et les colonisations modernes. Par exemple : l'Algérie, les Etats-Unis et de nombreuses.

(1) D'Arbois de Jubainville. *Revue celtique*, 1905, p. 278-279.

(2) J. Loth, *L'émigration bretonne*, p. 29.

(3) *Hæc insula Britones, solum a quibus nomen accepit, incolæ habuit qui de tractu armoricano, ut fertur, Britanniam advecti, australes sibi partes illius vindicarunt.* (Bède, *Hist. eccl.* L. 1, c. 1).

colonies européennes dans les différentes parties du monde.

Il est certain qu'après la conquête de l'île de Bretagne par les Gaulois, ceux-ci s'y établirent en grand nombre, après en avoir chassé ou assujéti les habitants. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que de nombreux clans armoricains eussent, à cette époque, passé la mer et se fussent fixés dans la grande île située en face de leur pays, fondant ainsi des établissements auxquels ils auraient donné des noms existant déjà en Armorique.

D'autre part, Dom Lobineau écrit dans son *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 3, le passage suivant qui confirme le jugement du vénérable Bède et de M. d'Arbois de Jubainville : « Ces Bretons de l'Isle que l'on appelle maintenant Angleterre, estoient Celtes d'origine, comme on en conviendra quand on fera réflexion à ce que dit César : que ceux d'entre les Gaulois qui vouloient s'instruire à fond de la religion des Druides, passaient dans l'Isle de Bretagne. Il s'ensuit de là que les Gaulois et les Bretons avoient même langue et même religion, et par conséquence même origine. Il n'est pas croyable que l'Isle ait peuplé le continent ; il reste que c'est le continent qui a peuplé l'Isle, et que les Bretons estoient venus de la Celtique ».

En parcourant dernièrement *la Basse Bretagne, Etude de géographie humaine* de M. Camille Vallaux, professeur de géographie à l'Ecole Navale, mon attention a été retenue par cette phrase : « Comme les rameaux linguistiques analogues de Cornwall, du pays de Galles, d'Ecosse et d'Irlande, le breton a vécu grâce à l'isolement géographique des populations qui le parlaient ; aujourd'hui il concourt à prolonger cet isolement qui lui a permis de durer. »

Ce passage répond de tout point à l'idée que je me suis toujours faite de la persistance de la langue celtique dans les pays où se parle cette langue tant en France qu'en Angleterre. De même que la Gaule, l'île de Bretagne a plus ou moins subi, pendant trois ou quatre siècles, l'influence latine. Les régions situées aux extrémités de cette grande île et dont le littoral était presque ignoré de la marine romaine, échappèrent seules à cette influence et conservèrent intégralement leur vieille langue et leurs antiques coutumes.

Il ne pouvait en être autrement de la Péninsule armoricaine et surtout de la partie correspondant à notre Basse-Bretagne,

laquelle résista d'autant plus facilement à la romanisation qu'elle continua, après la conquête, à entretenir des relations par mer avec les populations de même race et de même langue de la Cornouaille et de la Cambrie. Or, si aujourd'hui, malgré la poussée exercée par la langue française sur la Basse-Bretagne, le long de la frontière terrestre et sur tout le littoral breton de l'embouchure du Gouet à celle de la Vilaine, l'idiome celtique, assiégé en outre jusqu'au fond des campagnes par les écoles, les administrations, les tribunaux, l'industrie, l'armée, le tourisme, etc., se défend pied à pied et conserve à peu près ses anciennes positions battues en brèche par toutes ces forces morales et matérielles, à plus forte raison a-t-il pu se maintenir sous la domination romaine si peu tracassière, si peu encombrante sous le haut empire, et qui laissait aux peuples conquis, sous certaines conditions indispensables à la paix et à la sécurité de l'Etat, leurs lois, leurs mœurs, leurs habitudes et leur langage.

Si la Gaule se laissa gagner par la romanisation et abandonna peu à peu sa langue nationale pour adopter celle de ses vainqueurs, il n'en fut pas de même de la Péninsule armoricaine dont les habitants ont conservé jusqu'à nos jours, non seulement grâce à leur isolement, mais encore grâce à leur ténacité proverbiale, le vieil idiome celtique transformé, il est vrai, par le temps, mais toujours très vivace en Basse-Bretagne (1).

(1) Voici ce qu'écrit dans l'ouvrage précité *La Basse Bretagne*, p. 84, M. Camille Vallaux, au sujet des empiétements du français en Basse-Bretagne.

« Cependant la situation respective du français et du breton n'est pas immuable. Le français gagne peu à peu du terrain. Mais sa marche en avant ne ressemble pas à un mouvement de front sur la limite des deux langues. On pourrait plutôt la comparer à un double mouvement tournant, qui, par les routes littorales de Rennes à Brest et de Nantes à Brest, enveloppe le domaine breton. C'est chez les populations maritimes et industrielles de l'Ar Mor que la français fait le plus de progrès. Le groupe ouvrier d'Hennebont ne parle que français au milieu des populations bretonnantes. Le breton tend à disparaître de Belle-Île-en-Mer. Il rétule dans toutes les agglomérations de pêcheurs de la presqu'île de Crozon. A l'intérieur même, il cède sur plusieurs points devant le patois français de la Haute-Bretagne, le gallo. Dans les cantons de Corlay, de Mur et de Cléguérec se sont établis d'assez nombreux fermiers du pays gallo-tentés par le prix relativement bas des fermages. Cette invasion pacifique commence à franciser le pays. Déjà les communes de Sainte-Brigitte et de Saint-Aignan forment des îlots gallo en plein pays breton. La langue bretonne perd donc du terrain, mais elle ne recule que pas à pas. »

D'autre part, *La Dépêche de Brest* du 26 décembre 1910 contient, sur « la lit-

Nous avons cité plus haut plusieurs exemples montrant que les linguistes ne sont pas toujours d'accord entre eux. La linguistique qui, pour me servir du nouveau langage scientifique en usage, s'élabore maintenant, comme la philologie, dans des « laboratoires », n'est donc pas une science aussi exacte qu'on nous le dit, et ne semble pas, dans tous les cas, avoir toute la rigueur mathématique de celles qui reposent sur le calcul. Ses empiétements sur le domaine historique, ne sauraient par conséquent être justifiés.

Au sujet des conceptions que se font de leur rôle certains savants professeurs, M. Jacques Jary écrit ce qui suit dans le *Journal des Débats* du 15 novembre 1910 : « Ils (ces professeurs) ont pu créer une orthodoxie universitaire, comme s'ils avaient reçu la vérité par révélation, ils ont enseigné *ex cathedra* assénant les formules, brisant les résistances. C'est bien l'objection la plus grave qu'on puisse leur adresser, et c'est contre elle qu'ils ont à se défendre. Pourquoi ont-ils fait à leur profit un monopole de la certitude ? Pourquoi se sont-ils érigés en théologiens ? »

« Les spécialistes, dit de son côté M. A. Albert Petit (*Journal des Débats* du 4 janvier 1911) les spécialistes, en toute bonne foi, sont naturellement enclins à exagérer l'importance de leur spécialité, et à diminuer celle de la spécialité voisine ».

Il est certain qu'une vie entière passée dans l'étude d'une

térature de la langue bretonne en 1910 », un article dont nous croyons devoir reproduire l'extrait suivant :

« L'absorbante politique et la nécessité des informations rapides obligent les journaux quotidiens à ne consacrer que quelques lignes à certaines manifestations d'art et de littératures provinciales, qui en d'autres temps plus pacifiques, seraient de nature à intéresser un peuple épris de lettres, comme le fut toujours celui de Bretagne.

« Profitons toutefois de cette fin d'année pour jeter un coup d'œil d'ensemble sur les productions littéraires fournies par notre langue en 1910. On verra qu'à l'encontre de ce qu'en pensent certains, mal informés, le breton se développe, gagne même du terrain, et que nous devons en rendre grâce au zèle inlassable de l'Union régionaliste bretonne et du *Gorsedd des Bardes* dont la *Dépêche de Brest* a maintes fois signalé les heureuses initiatives et rendu compte des manifestations annuelles.

(*Mab ar Menez*).

Parmi les auteurs cités dans cet article se trouvent MM. Jaffrennou (Taldir), l'abbé Le Clerc (Kloarek ar Wern), l'abbé J. Le Bayon, de Carné, Loeiz ar Floc'h, Yves Le Moal, Mellac et Herrieu, Yves Crocq, les trois bardes qui signent Trivarez Prosper Proux, etc.

spécialité, est de nature à inspirer à ces savants une profonde pitié pour tous ceux qui n'ont pas partagé leurs travaux au même degré, et qui s'exposent à de vertes semonces, quand ils se hasardent à émettre des opinions non revêtues de la consécration d'une orthodoxie qui se croit infaillible. Mais on ne saurait s'étonner, si les infortunés dissidents, objets de ce dédain et de ces rebuffades, ne veulent pas se tenir pour battus. Il est des sciences, et parmi les plus récentes la linguistique, qui progressent sans cesse et n'arrivent à accroître leur domaine qu'à travers mille vicissitudes et mille combats ; on peut donc toujours s'attendre, surtout quand il s'agit de questions controversées où chacun défend obstinément sa cause, à voir, tôt ou tard, reviser des doctrines jouissant d'une vogue passagère, et rétablir des faits consacrés par l'histoire pendant de nombreux siècles et aujourd'hui méconnus, par excès de science.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Dom Bède Plaine dans son ouvrage *La colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires* (imprimé en 1899) nous dit que l'histoire mieux comprise des V^e et VI^e siècles lui a fait connaître un fait auquel personne, ce semble, n'avait pensé avant lui, « c'est que dès les années 408-450, il y avait identité entre les *Armoricains* de Zozime, de Jornandès, de Procope et les *Bretons continentaux*.

« Ce fait, ajoute ce savant bénédictin, a été à mes yeux comme une révélation. Grâce à lui, nous savons avec certitude que l'occupation de l'Armorique par les Bretons insulaires remonte en principe soit aux dernières années du IV^e siècle, soit aux premières du V^e. Nous savons qu'elle s'étendit de très bonne heure sur tout le littoral de l'Océan, de Croisic à Saint-Malo. Nous savons avec certitude qu'elle fut réalisée au nom de l'autorité légitime, nullement par la voie des armes et de la conquête. »

Ce passage confirme ce qui a été dit plus haut (chapitre V) au sujet de l'établissement, dans la Péninsule armoricaine et à titre de colons militaires, des légionnaires bretons qui avaient, en 383, suivi l'empereur Maxime sur le continent. Cette colonisation fut, pour me servir des expressions mêmes de Don Bède

Plaine, « réalisée au nom de l'autorité légitime, nullement par la voie des armes et de la conquête ».

Mais, objectera-t-on, Maxime nommé empereur par ses soldats presque tous bretons n'étant qu'un usurpateur, un *tyran*, ne possédait pas, par conséquent, l'autorité légitime. A ce compte, un grand nombre d'empereurs romains, et non des moindres, ne pourraient également être considérés que comme des *tyrans*, et leurs actes ne devraient avoir aucune valeur légale. L'histoire démontre le contraire. Vespasien, Septime-Sévère, Aurélien, Probus, Dioclétien, proclamés empereurs par leurs troupes, et Constantin lui-même choisi par les légions de Bretagne sont au nombre des princes dont Rome s'honore le plus, et les lois faites par eux n'ont jamais été contestées. D'ailleurs le choix des armées était sanctionné par le Sénat et le peuple romain.

Maxime, comme Constantin le Grand, fut proclamé empereur par ses soldats recrutés en majeure partie parmi les Bretons. Ayant, comme son illustre prédécesseur, embrassé la religion chrétienne avant son avènement au trône, il se montra comme lui politique avisé et habile général.

Vainqueur de Gratien et très populaire parmi les légions d'Occident, il reçut le titre d'*Auguste* que lui donnèrent Théodose et Valentinien, lesquels le reconnurent également pour seul empereur des Gaules, d'Espagne et de Bretagne. Ce fut alors que, se conformant aux lois et aux usages de Rome, Maxime fonda dans la Péninsule armoricaine dont les habitants étaient de même race et de même langue que ceux de la grande île de Bretagne, des colonies militaires composées de soldats bretons servant dans les légions romaines. Rien de plus légal, de plus rationnel et de plus pacifique. Aurélien de Courson croit que c'était soit en qualité d'hôtes de l'empire, soit comme colons de terres légitimes, que Maxime avait distribué des terres en Armorique aux Bretons de ses légions.

Les Gaulois de la presqu'île armoricaine au milieu desquels se fixèrent ces colons, formaient une population énergique, robuste et guerrière. Loin de s'être laissé, pendant plus d'un siècle, piller et incendier par les Saxons, ils surent toujours leur opposer une vigoureuse résistance qui les empêcha de pénétrer profondément dans le pays. Les archéologues qui, de nos jours ont reconnu les cendres d'incendies remontant aux III^e et IV^e siècles de

notre ère, ont sans doute mis beaucoup de bonne volonté et quelque imagination pour les identifier avec les scories laissées par de si lointains embrasements. Il est permis de croire qu'avec un peu plus d'attention, on aurait découvert parmi cette poussière les traces des nombreuses guerres qui, pendant si longtemps ont désolé la Bretagne, et qu'avec les cendres saxonnes devaient se trouver mêlées celles que les Francs, les Normands, les Anglais, les Montfortistes et les Blaisiens, les ligueurs et les conventionnels avaient semées dans toute cette péninsule.

Au moment de l'arrivée des colons militaires bretons, la Péninsule armoricaine était gardée par trois légions romaines recrutées en grande partie dans la région et dont l'une, les *Mauro-sismiaci*, était formée de soldats Maures et Osismiens ; il y avait, en outre, quelques cohortes composées presque exclusivement d'Armoricains. Enfin une colonie de Lètes francs établie chez les *Redonés* était également chargée de défendre cette partie de l'empire romain. La Péninsule armoricaine, protégée par ces troupes auxquelles, à l'occasion, les colons bretons, tous anciens soldats, pouvaient très utilement se joindre, était donc en état d'opposer une résistance sérieuse aux barbares qui se seraient hasardés à envahir son sol.

C'était l'époque de la grande invasion qui, traversant le Rhin dans l'hiver de 406 à 407, se dirigea vers l'Espagne en saccageant tout ce qui se trouvait sur son passage en Gaule. Le *tractus armoricanus*, qui comprenait alors toute la partie du territoire Gaulois s'étendant entre la Gironde et la Somme et qui était située en dehors de la route des barbares, échappa au flot destructeur qui, quelques mois après le passage du Rhin, était venu se heurter contre les Pyrénées qu'il ne franchit que deux mois après. « Il faut remarquer, écrit Buchez, que les cités situées « entre la Somme et la Loire, et entre la Loire et la Gironde, « c'est-à-dire la plus grande partie du *tractus armoricanus*, ne « furent pas même touchées (1). »

Depuis 403 les légions, qui défendaient sur le Rhin l'entrée des Gaules, avaient été appelées en Italie par Stilicon qui, à leur tête, gagna sur Alaric, roi des Visigoths, la bataille de Pollantia.

(1) Buchez, *Histoire de la formation de la nationalité française*. Tome I, L. II, ch. I.

Retenues par le général romain pour combattre et vaincre Radagaise qui, en 406, avait, de son côté, envahi également l'Italie, ces légions ne purent se trouver sur le Rhin pour s'opposer à l'invasion des Barbares. Les Francs auxquels la défense du fleuve avait été confiée, écrasés par le nombre, durent céder au torrent.

Pendant que ces événements se passaient sur le continent, les légions de Bretagne, non moins indisciplinées que vaillantes, proclamèrent et égorgèrent en quelques mois deux empereurs, puis, dans leur impétueuse légèreté, arrêtaient leur choix sur un simple soldat, uniquement parce qu'il s'appelait Constantin, nom qui leur parut de bon augure. Cet empereur de hasard se montra à la hauteur des circonstances. Energique et rusé, son premier soin fut de donner de l'occupation à ses turbulents *électeurs*. Il débarqua avec eux à Boulogne et appela à lui, aussitôt débarqué, tout ce qu'il y avait de troupes romaines dans le *tractus armoricanus*. Nul doute qu'une partie des légions cantonnées dans la Péninsule armoricaine se rendit à son appel, ainsi que les lètes francs établis chez les Redons. A la tête d'une armée composée d'Armoricains, de Bretons, de Gaulois et de Francs, Constantin défit les Barbares dans de nombreux combats et parcourut la Gaule en conquérant (407-408).

Cependant les Armoricains réorganisèrent les troupes restées dans la presqu'île et au nombre desquelles se trouvaient d'assez nombreux soldats Maures. Les chefs bretons qui, vingt ans auparavant, avaient conduit les colonies militaires, mirent leur vieille expérience à la disposition des habitants du pays. En peu de temps la Péninsule se trouva en état de défense, et c'est alors que sous son impulsion toutes les cités du *tractus armoricanus* se déclarèrent indépendantes et formèrent une confédération républicaine qui défia bientôt les armes des Barbares et les intrigues de Rome (408). Le premier mouvement des confédérés fut de chasser les magistrats et fonctionnaires romains qui, peu nombreux au temps de la prospérité de l'empire, s'étaient accrus en nombre à mesure que la puissance de Rome déclinait et que sa décadence se manifestait. C'est d'ailleurs le sort de tous les peuples en décomposition.

Entourée d'ennemis, la confédération armoricaine ne pouvait conserver son indépendance qu'en se tenant constamment sous les armes. Au sud, l'abandon par Honorius aux Wisigoths des

Aquitaines I^{re} et II^e (1) en récompense des victoires remportées par eux sur les Barbares d'Espagne, et au nord les intrigues des Romains avaient considérablement restreint son territoire. En moins de dix ans toute la région située entre la Gironde et la Loire était venue arrondir le domaine des Wisigoths, tandis que la Belgique II^e qui comprenait tout le nord-est de la France actuelle et qui tout en témoignant de ses sympathies pour la fédération des Armoriques n'y tenait matériellement que par quelques points comme Beauvais, Senlis, Amiens, retombait sous l'influence de Rome qui se hâtait d'y envoyer des magistrats et des officiers. En 418, le *tractus armoricanus* ne comprenait plus que la région située entre la Loire et la Somme (II^e, III^e, IV^e Lugdunaises), c'est-à-dire la Bretagne, la Normandie, le Maine, le Perche, la plus grande partie de l'Île de France y compris Paris, les parties de l'Anjou, de la Touraine et de l'Orléanais situées sur la rive droite de la Loire et les territoires de Sens et d'Auxerre.

Cependant les cités confédérées de l'Armorique étaient devenues l'asile des malheureux Gaulois, victimes des exactions des officiers impériaux et qui fuyaient les provinces où Rome dominait encore. Une révolte générale éclatait en même temps dans les deux Aquitaines et dans les deux Belges. Toutes les cités de la Gaule ultérieure prirent bientôt part à la conjuration. Le général romain Aëtius, à la tête d'une armée de Huns et d'Alains, attaqua les insurgés et les vainquit (437). Cette défaite, loin de calmer les Armoricains, ne fit qu'exalter leur courage. Pendant plusieurs années, ils luttèrent contre les forces romaines qui furent impuissantes à les réduire. Furieux, Aëtius fit envahir leur territoire par Eocaric, roi des Alains. C'est alors qu'eut lieu entre saint Germain, évêque d'Auxerre, et le roi barbare l'entrevue dont nous avons parlé au chapitre V et à la suite de laquelle Eocaric fit cesser les hostilités, en attendant la réponse de l'empereur aux propositions que lui portait le saint évêque. On sait que la démarche de saint Germain n'ayant pas eu le succès qu'ils en attendaient, les Armoricains gardèrent leur indépendance et persistèrent dans leur rébellion. La tenta-

(1) L'Aquitaine II^e s'était jointe à la confédération armoricaine. Il convient de remarquer que, bien que s'étant confédérées et proclamées indépendantes, les provinces comprises dans le *tractus armoricanus* n'en étaient pas moins considérées par les empereurs d'Occident comme faisant partie de l'empire romain.

tive du roi des Alains poussé par Aëtius fut la dernière du parti impérial contre l'indépendance du *tractus armoricanus*.

Cependant une invasion dépassant en horreur celle de 406 menaçait la Gaule. Attila, roi des Huns, surnommé le *fléau de Dieu*, s'avancait sur ce malheureux pays, à la tête d'innombrables hordes hideuses et féroces, qui jetaient l'épouvante parmi les barbares eux-mêmes. Aëtius se montra général aussi consommé qu'habile politique. Réunissant sous son commandement les différents peuples qui se disputaient le sol gaulois, il transforma en alliés du peuple romain les ennemis de la veille, et les mena contre Attila qui, entré en Gaule, mettait tout à feu et à sang. Les deux armées se heurtèrent dans l'immense plaine des Champs Catalauniques où devait se décider le sort de la Gaule et du monde. Vaincu et fugitif, le roi des Huns dut repasser le Rhin (451). L'année suivante il envahit l'Italie où après avoir détruit quelques villes, il recula devant l'énergie et l'éloquence du pape saint Léon. Rentré dans son camp en Pannonie, il mourut peu de temps après, au milieu des fêtes d'un nouveau mariage (453). Quant à Aëtius, illustré par les immenses services qu'il avait rendus à l'empire romain et par ses victoires sur les Francs, les Bourguignons, les Wisigoths et les Huns, il fut, en récompense, assassiné de la main même de l'empereur Valentinien III, jaloux de sa gloire et de l'admiration dont tous l'entouraient.

Au nombre des alliés qui avaient contribué à la défaite d'Attila, se trouvaient les Armoricains dont l'amitié avait été particulièrement recherchée par Aëtius, tant à cause de leur courage et de leur expérience de la guerre, que du nombre de guerriers qu'ils pouvaient mettre à sa disposition.

A cette occasion, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'étude de M. de la Lande de Calan sur les *Armoricains et Bretons au V^e siècle* dans la *Revue de Bretagne* de novembre 1910. Au nombre des peuples combattant dans l'armée d'Aëtius contre les Huns d'Attila se trouvaient, d'après Jornandès, les *Briones*. Or, M. de la Lande de Calan se demande si ces *Briones* sont des Bretons ou s'il faut y voir une faute de scribe pour *Britones*. « Quelques « érudits, dit-il, l'ont cru et de fait on ne voit pas très bien, si « ce n'étaient pas les Bretons, quel serait ce peuple inconnu « d'ailleurs et cependant assez important pour figurer là à côté « des Francs et des Bourguignons. Aussi n'y a-t-il pas lieu de

« s'arrêter à la variante *Riparii Olibriones*, *Ripari Oribriones*, etc... « les *Olibriones* ou *Oribriones* n'étant pas plus connus dans « l'histoire ».

Pour moi, il n'y a pas de doute, ces *Briones* sont bien des *Britones*, fils et petits-fils des colons militaires bretons établis dans la Péninsule armoricaine au IV^e siècle. Sans être encore d'un usage général, le nom de Bretagne ou Petite Bretagne, *Minor Britannia*, commençait à être donné à la Bretagne armoricaine. Jornandès, historien Goth, a bien pu faire deux peuples de ce qui n'en était réellement qu'un et écrire *Armoriciani* et un peu plus loin *Briones* ou plutôt *Britones*.

Il semble, d'autre part, que la liste des peuples donnée par Jornandès ait été formée d'après l'importance des contingents fournis par eux. Voici comment l'historien Goth les classe : *Franci*, *Sarmatæ*, *Armoriciani*, *Lititiani*, *Burgundiones*, *Saxones*, *Riparioli*, *Briones*. Si par *Sarmatæ* (Sarmates) on entend les Alains si nombreux en Gaule, à cette époque, on voit que les Armoricains viennent en bon rang, puisqu'ils occupent le troisième immédiatement après les Alains. Quant aux *Briones* (*Britones*) qui clôturent la liste, ils sont réellement bien à la place que leur nombre leur assignait. Nous avons vu, en effet, au chapitre V, que comparativement à la forte race qui peuplait la Péninsule armoricaine, ils étaient peu nombreux. Ils n'ont donc pu fournir à Aëtius qu'un effectif assez réduit. Mais alors, dirait-on, les Bretons et les Armoricains ne s'étaient pas mêlés et formaient sur le même territoire deux peuples bien distincts. On trouvera dans la Notice des dignités, *noticia dignitatum*, la réponse à cette objection.

Au nombre des corps de cavalerie placés sous le commandement du *Vir illustris Magister equitum Galliorum* se trouvaient les corps des *Brittones* et des *Secundani Brittones*, lesquels étaient exclusivement composés de Bretons, excellents cavaliers. Cela n'empêchait pas que parmi les *Armoriciani* il y avait également des Bretons servant comme fantassins. Nous voyons dans la même notice un corps de cavaliers, *Martenses*, et un autre de cavaliers *Mauri Osismiaci*, lesquels étaient absolument distincts des corps du même nom composés de fantassins et servant sous les ordres du *Præfectus militum Maurorum Osismiacorum* et du *Præfectus militum Martensium*. On sait, en effet, que, depuis Constantin le Grand, il y avait, dans les légions,

une séparation complète des deux armes, infanterie et cavalerie. (Voir Appendice V).

Après la défaite d'Attila, toutes les troupes qui avaient pris part à la bataille des Champs Catalauniques, regagnèrent leurs pays ou leurs cantonnements, pour y continuer leur vie de fatigues et de combats, et les Armoricaains pour y jouir, du moins pendant quelques années, d'un repos bien mérité (451-463).

Cette époque est peut-être la plus glorieuse de l'histoire armoricaine. La péninsule enrichie par le commerce et l'industrie de villes florissantes, pourvue des nombreuses ressources fournies par un territoire bien cultivé et abondamment boisé, gardée par de vaillantes cohortes de soldats aguerris et expérimentés, et gouvernée par des princes aussi valeureux que bons politiques, présentait l'aspect d'une contrée fermement assise sur des bases solides et telle que la virent les premiers émigrants insulaires chassés de leur patrie par les Saxons (1).

Aussi Egidius, maître de la milice et habile homme de guerre, dont l'ambition était de secouer le joug de Rome et d'affranchir complètement de la tutelle des Romains tout le nord de la Gaule, rechercha-t-il l'alliance de « la puissante république des Armoriques » dont la presqu'île armoricaine était le plus robuste rempart. Mais l'aide donnée par les cités du *tractus armoricanus* ne suffisait pas pour entamer la lutte contre les forces romaines composées surtout de Wisigoths, d'Alains et de Burgondes. Egidius s'adressa donc aux Francs qui accueillirent favorablement ses propositions et le nommèrent même leur roi. A la tête d'une armée franco-armoricaine, celui-ci, non loin d'Orléans, livra bataille aux *Impériaux* commandés par Frédéric, frère du roi des Wisigoths. La lutte fut acharnée et sanglante, mais Frédéric ayant été tué, ses troupes s'enfuirent en désordre et furent

(1) En 451 l'Armorique est assez puissante pour voler au secours de l'empire romain envahi par les Huns d'Attila. Vaincus par Aëtius et ses alliés, ces barbares aussi repoussants que redoutables sortirent de la Gaule, et la civilisation fut sauvée. Neuf ans après, en 460, à l'arrivée des premiers émigrés bretons chassés par l'invasion saxonne, la Péninsule armoricaine ne serait plus, nous dit-on, qu'un pays inculte et désert. Un effroyable cataclysme seul, submergeant les terres et engloutissant les populations, aurait pu, en aussi peu de temps et en l'absence de toute guerre ou de tout autre fléau d'une violence inouïe, amener une semblable désolation. Or, on ne voit, que je sache, ni dans la tradition ni dans l'histoire, aucune mention d'une aussi épouvantable catastrophe. La destruction de Tolente et de la ville d'Is est même postérieure à cette période. Rien donc ne peut expliquer l'état affreux dans lequel se serait trouvée la Péninsule armoricaine au début des émigrations bretonnes, en 460. (A. T).

poursuivies par les soldats d'Egidius qui en firent un grand carnage.

« Vers le même temps, une bande de ces Saxons, qui, en ce moment, s'établissaient dans la Grande-Bretagne,..... avait pénétré, sous la conduite d'un chef du nom d'Adoagre, dans la Loire et s'était abattue aux environs de la ville d'Angers. Ils mettaient la campagne au pillage. Egidius, après s'être servi des cohortes armoricaines dans une cause qui paraissait sur-tout la sienne, ne pouvait permettre qu'on violât impunément le territoire de la Confédération. En 464, il était en marche lorsqu'une mort imprévue vint le saisir. Il périt, empoisonné. C'est ainsi que la cour impériale se débarrassait d'un ennemi qu'elle n'avait pu abattre par les armes » (1).

Après l'assassinat de leur général, ses troupes se disloquèrent et regagnèrent leurs foyers. Pendant quatre ans, les Armoricaains jouirent d'une paix profonde. En 469, l'empereur Anthémius, inquiet des intrigues d'Arvandus, préfet du prétoire à Arles, avec Euric, roi des Wisigoths, demanda aux cités armoricaines le secours de leurs armes. Riothime partit, à la tête d'une armée britto-armoricaine de douze mille hommes qui fut placée, à Bourges, sur les limites de ce qui restait, à cette époque, de l'empire romain dans les Gaules. Cette armée ne comprenait que des troupes d'élite formées d'Armoricaains et de descendants des colons militaires bretons. Surpris par les Wisigoths et écrasés par le nombre des ennemis, près du bourg de Déols, les Armoricaains bien que fort réduits en nombre, opérèrent leur retraite en bon ordre et se joignirent aux troupes gallo-franques commandées par Childéric (470).

L'occasion de prendre leur revanche se présenta bientôt. Les Wisigoths avaient attiré dans leur parti le chef saxon Adoagre que nous avons vu ravager le territoire d'Angers et qui, ayant appelé auprès de lui d'autres bandes de pirates, se trouvait à la tête de forces redoutables. Attaqués par Childéric les Saxons furent anéantis (471). Riothime et ses Britto-Armoricaains rentrèrent en Armorique, forts diminués en nombre, mais, en somme, satisfaits de leur expédition. Le chef breton, qui était sans doute le descendant d'un des tribuns qui avaient conduit les

(1) Buchez, *Histoire de la formation de la nationalité française*. Tome I, L. II, ch. 5.

colonies militaires fondées par Maxime, reprit, dès sa rentrée, le gouvernement de son petit royaume ou comté, qui était, selon toute apparence, celui de Nantes. L'Armorique avait, en effet, conservé son organisation romaine ; seulement les cités de la Péninsule, réduites ou agrandies suivant les convenances résultant du nouvel état de choses, étaient devenues les royaumes ou comtés de Cornouaille (Osismiens, Curiosolites et Vénètes), d'Asch et un peu plus tard de Léon (Osismiens), de Vannes (Vénètes), de Rennes (Redones) et de Nantes (Namnètes).

Syagrius avait succédé à son père Egidius (464). Comme lui, il avait fait reconnaître son autorité par les cités armoricaines auxquelles vinrent se joindre, grâce à son habile politique, les Alains des bords de la Loire et les lètes saxons établis à Bayeux ; il disposait en outre, d'un petit commandement localisé dans la Belgique II^e, et s'étendant sur les villes de Reims, Saint-Quentin, Arras, Soissons, seul territoire restant à Rome en Gaule et auquel il devait le titre de « Roi des Romains ».

De son côté, Childéric, roi des Francs Saliens, régnait à Tournai, et « apparaît, dit Ernest Lavisse, comme l'allié des Romains ». Ce prince mourut en 481 et eût pour successeur son fils Clovis, âgé seulement de quinze ans.

Sans cause apparente et peut-être seulement parce qu'il était jaloux de l'influence de Syagrius sur les Francs, Clovis marcha contre le « roi des Romains » et le vainquit à Soissons. Réfugié chez les Wisigoths Syagrius fut livré par leur roi, Alaric II, à Clovis qui le fit mettre à mort (486). Cette victoire accrut les forces de Clovis de nombreuses cohortes d'excellents soldats gaulois et barbares endurcis aux fatigues, et qu'une longue expérience de la guerre rendait précieux pour les desseins du roi franc. La victoire de Soissons rétrécissait encore le *tractus armoricanus* qui s'arrêtait maintenant à la Seine avec Paris comme tête de la Confédération.

Après avoir vainement sollicité l'amitié des cités armoricaines, Clovis résolut de les réduire par les armes. Ce fut alors une longue guerre d'escarmouches et de combats qui affaiblissait les adversaires sans amener aucun résultat sérieux. A la fin, les Francs et les Armoricains, fatigués d'une lutte inutile, se rapprochèrent d'un commun accord, et de ce rapprochement sortit le traité dont nous parle Procope, et qui de deux peuples ne devait en faire qu'un seul aussi puissant que respecté. Mais

si les cités confédérées, situées entre la Mayenne et la Seine, se laissèrent englober dans le royaume des Francs, la Péninsule armoricaine, seul reste du *tractus armoricanus*, voulut garder son autonomie et son indépendance. Devenue plus tard le duché de Bretagne, elle ne consentit à son union à la France qu'après dix siècles de tribulations et de gloire, cédant ainsi de bonne volonté ce que les armes n'avaient pu conquérir, et à condition qu'elle conserverait ses franchises et privilèges et le maintien des formes de justice en usage dans le duché.

Quant à l'opinion suivant laquelle les Bretons descendraient des insulaires chassés de l'île de Bretagne, du V^e au VII^e siècle, par les Anglo-Saxons, elle ne supporte pas l'examen. Dom Bède Plaine infère de l'étude de saint Gildas, contemporain de ces événements, et des écrits du vénérable Bède, d'Ermold Nigellé, de Henri de Huntington et de Girald de Cambrie, que le nombre des Bretons insulaires jetés par l'invasion anglo-saxonne sur le continent fut « relativement petit (1) ». « Les deux historiens » (Gildas et Bède), ajoute Dom Bède Plaine, affirment en effet, « d'un commun accord, que les Bretons disputèrent pied à pied le sol natal et ne se décidèrent à traverser l'Océan pour aller « chercher un refuge sur la terre étrangère, qu'après avoir été « décimés en plusieurs rencontres, après avoir souffert de la « faim (2). Par conséquent, impossible de s'y tromper, les Bretons insulaires qui passèrent alors en Armorique, n'y vinrent « qu'isolément ou par petits groupes. Ces fugitifs n'auraient ja- « mais songé non plus à imposer leur langue et leurs mœurs au « pays qui leur donnait asile, et si, par impossible, ils l'avaient « voulu, ils n'auraient pu y réussir. L'histoire de l'Afrique au « temps des Vandales, celle de l'Espagne lors de l'invasion des « Maures, sont là pour déposer en faveur de mon assertion. « Aussi, les partisans actuels de l'opinion que je combats en ce « moment, ne craignent-ils pas d'affirmer de leur propre auto-

(1) « Bède ne dit pas un seul mot, d'où l'on puisse inférer qu'à ses yeux l'Armorique avait été repeuplée par les Bretons, qui fuyaient devant les Angles et les Saxons. Il affirme que les premiers habitants de l'île de Bretagne étaient « venus de *tractu armoricano* » (Historia ecclesiastica, I, 1). C'était pourtant l'occasion d'avancer que l'île avait plus tard rendu ce qu'elle avait reçu. » (Dom Bède Plaine).

(2) De reliquiis Britonum, nonnulli miserarum reliquiarum in montibus deprehensi acervatim jugulabantur... alii fame confecti, alii transmarinas regiones petebant cum ejulatu magno (De Excidio Britanniae XXV).

« rité et en dépit des témoignages contradictoires de Gildas et « de Bède qu'il y eut de 460 à 500 ou environ une *inondation* de « Bretons en Armorique, non une lente *infiltration* (1).

« Mais ce qui double encore la difficulté au lieu de l'aplanir « c'est que d'après un nouvel aveu de ces mêmes historiens, « — l'autorité romaine avait cessé de s'exercer en Armorique « (455-460) au moment où commencèrent les émigrations dont il « s'agit, et le littoral de l'océan, vingt fois mis au pillage par les « pirates saxons, était sans habitants, sans habitations, sans « culture, en un mot, un désert (2). — Car à ce compte, les « fugitifs bretons n'auraient rencontré ni asile, ni protection en « débarquant en Armorique ; ils auraient dû y végéter pendant « bien des années, s'ils n'y étaient morts de faim et de misère.

« Enfin, dernière difficulté, non moins insoluble que les pré- « cédentes. Gildas et Bède n'ont eu garde d'affirmer que les « fugitifs dont je parle appartenaient, pour la plupart, par la « naissance, à la Cambrie ou pays de Galles. Ils n'auraient pu « le faire sans mentir à la réalité des faits : car, on le sait avec « certitude, les Bretons de cette province se cantonnèrent alors « dans leurs montagnes et n'y furent inquiétés par les enva- « hisseurs qu'au commencement du VII^e siècle (600-610) (3). « Et cependant c'est le pays de Galles, presque seul qui a « colonisé l'Armorique. Je l'ai montré plus haut avec M. Loth, « et la chose n'a jamais été contestée (4). Par suite, il faut de « nouveau convenir que les savants, qui ont cru trouver dans « l'invasion anglo-saxonne le premier point de départ de la « colonisation qui m'occupe, n'y avaient pas réfléchi suffisam- « ment avant d'avancer une pareille assertion. Ils ont donc été « victimes d'une véritable erreur (5).

(1) J. Loth, *Émigration bretonne*, p. 93.

(2) Arthur de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, tome I, p. 250 (1896).

(3) Bède, *Historia ecclesiastica*, IV, 2.

(4) Si ce fait n'a jamais été contesté, je regrette d'être le premier à le faire. Le lecteur a déjà vu que je suis d'accord avec Gildas, Bède et Dom Bède Plaine, au sujet de l'absence totale ou à peu près de tout Gallois *laïque* au nombre des émigrés bretons des V^e et VI^e siècles. Il me reste à démontrer que les Gallois ne se trouvaient qu'en très petit nombre parmi les colons militaires qui se fixèrent en Armorique au IV^e siècle. C'est ce que je vais essayer de faire maintenant, après la citation ci-dessus extraite de l'ouvrage de Dom Bède Plaine, *La Colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires* (A. T.).

(5) Dom Bède Plaine, *La Colonisation de l'Armorique par les Bretons insulaires*, p. 9-10.

Après avoir démontré que les Gallois, cantonnés dans leurs montagnes, ne participèrent en aucune façon (1) aux émigrations des V^e et VI^e siècles, et reconnu avec « Gildas le Sage et le Vénérable Bède » que la colonisation bretonne de l'Armorique doit avoir eu pour point de départ l'expédition de l'empereur Maxime en 383, Dom Bède Plaine croit, sur la foi d'une tradition locale non confirmée par « l'histoire contemporaine qui garde le « silence sur cette particularité », que les Bretons qui accompagnaient Maxime au-delà de l'Océan étaient en majeure partie originaires du pays de Galles. Je ne saurais partager, à cet égard, l'opinion du savant bénédictin, et voici sur quoi je me base.

Les légions de Bretagne étaient composées de soldats aussi indisciplinés qu'intrépides ; leur témérité et leur arrogance étaient proverbiales (2). *Britannia fertilis provincia tyrannorum* (3), dit saint Jérôme dans ses *Dialogi contra Pelagianos*. L'expression *Britannia* employée par ce Père de l'Eglise se rapporte à toute l'île de Bretagne où se recrutaient les légions chargées de garder cette province. Loin de lever des troupes dans le pays de Galles, Rome était au contraire constamment tenue en éveil par les Gallois qui lui causaient de continuelles alarmes. Qu'un certain nombre de ces montagnards batailleurs eussent à la longue pris du service dans les légions, cela est très probable, mais ils n'ont jamais fourni à Rome que des contingents peu importants comme nombre, car indépendamment du peu d'étendue de leur pays comparativement au reste de la Bretagne, ils aimaient trop la liberté pour se plier longtemps aux exigences de la discipline romaine.

D'autre part, le vénérable Bède nous dit que la Bretagne se vit dépouillée de la fleur de la jeunesse bretonne qui suivit Maxime sur le continent : *Tota florida juventutis alacritate spoliata Britannia*. D'après les calculs d'Usserius cette jeunesse pouvait former un effectif d'environ trente mille hommes. « Il ne « paraît pas vraisemblable, dit Dom Bède Plaine, que ces jeunes « gens aient été enrôlés dans l'armée régulière, à laquelle ils « n'appartenaient pas. » Ce serait donc comme auxiliaires qu'ils

(1) Il n'est pas question ici, bien entendu, des moines Cambriens qui prirent une part si active à la conversion de l'Armorique au christianisme (A. T.).

(2) *Ἰων ἀλλων ἀπαντων πλεον αυθαδεια και θυμω νικομενους*, Zosime.

(3) La Bretagne, province fertile en tyrans.

auraient accompagné Maxime, ce qui s'accorderait très bien avec les institutions militaires romaines, bien qu'à cette époque on eût déjà commencé à incorporer ces sortes de troupes dans les Légions. Après la bataille d'Aquilée, où Maxime fut fait prisonnier, puis décapité sur les ordres de Théodose (388), ces jeunes Bretons furent distribués comme lètes dans les parties de la Gaule dépeuplées, au cours du IV^e siècle, par les guerres et les exactions de toutes sortes dont elle fut victime. Un certain nombre d'entre eux allèrent même, selon toute apparence renforcer les colonies militaires formées de leurs compatriotes et établies dans la Péninsule armoricaine.

Il y a lieu de remarquer que le vénérable Bède, comme saint Jérôme, se sert exclusivement du mot *Britannia*. Rien donc n'indique que les troupes de Maxime étaient en majeure partie composés de Cambriens ou de Silures, appellations sous lesquelles les Gallois étaient généralement connus dans l'antiquité. Il résulte de ce qui précède que, s'il y avait des Gallois parmi les colons militaires bretons établis par Maxime en Armorique, ils n'étaient, dans tous les cas, qu'en très petit nombre, ce qui ne les empêche pas d'être de la même race que nos Bas-Bretons, ainsi que le constate le Dr Broca dans son étude sur la *Race celtique ancienne et moderne* publiée dans la *Revue d'anthropologie*. Ce célèbre anthropologiste nous dit en effet que « les « Auvergnats de la montagne, et à un moindre degré, les Bas-
« Bretons et les Bretons-Gallois, ont conservé à peu près pur
« le type de la race celtique, à laquelle appartenaient leurs an-
« cêtres les Arvernes et les Armoricains ».

Et à cette occasion, je citerai les lignes suivantes extraites de l'ouvrage *Ma beaj Jeruzalem* et inspirées par la statue de Vercingétorix sur les ruines d'Alésia, à un distingué celtisant, M. l'abbé Le Clerc, auteur d'une *Grammaire bretonne* très appréciée, « Mais la leçon qu'il (Vercingétorix) donne surtout aux Bretons,
« c'est que le pur sang celtique qui coule dans leurs veines,
« coulait également dans les siennes et dans celles des vieux
« Celtes. Notre breton vient aussi, pour la plus grande partie,
« de la langue qu'il parlait et non du latin, comme le français.
« N'ayons donc pas honte de parler notre langue, et résistons
« de notre mieux à ceux qui veulent l'étouffer. Encore une fois,
« c'est pour nous, Bas-Bretons, une gloire de parler, à peu de
« chose près, le même langage que Vercingétorix, un de ceux

« qui ont fait le plus d'honneur à la France » (1). — « En Au-
« vergne comme en Bretagne, déclare de son côté le savant
« historien de la Gaule, M. Camille Jullian (Vercingétorix, p. 25),
« en Auvergne comme en Bretagne, des races archaïques se
« sont cramponnées au sol de granit. »

Nous ne pouvons, sur ce sujet, nous dispenser de parler de l'enquête entreprise, au nom et sous les auspices de l'Académie des sciences morales et politiques, touchant les *Populations agricoles de la France* et confiée à l'éminent économiste, M. Henri Baudrillart. En ce qui concerne les *Populations rurales de la Bretagne*, ce savant, après avoir rendu hommage à la science déployée par M. Loth dans son ouvrage *L'Emigration bretonne en Armorique du V^e au VII^e siècle de notre ère*, se montre peu disposé à admettre ses idées sur l'importance des émigrations des V^e et VI^e siècles, la manière dont les émigrés se sont établis en Armorique et la langue parlée par les habitants de la Péninsule armoricaine. En ce qui touche notamment l'idiome parlé par les Armoricains voici ce qu'écrit M. Henri Baudrillart : « Nous
« touchons encore ici à une question difficile et controversée.....
« On se demande si le breton ne se confondait pas presque avec
« le gaulois parlé par la population celtique antérieurement éta-
« blie. Cette opinion a pu s'autoriser des paroles de Tacite,
« qui dit, dans la vie d'Agricola que le langage des Bretons
« n'est pas très différent de celui des Gaulois. La question a
« été agitée dans les ouvrages de M. Aurélien de Courson sur
« les *Origines et Institutions de la Bretagne*, et sur l'*Histoire, la
« langue et les institutions de la Bretagne armoricaine* ; elle re-
« çoit une solution négative de la thèse de M. Loth. Quoi qu'il en
« soit, ce qui semble ressortir de ces discussions, c'est que des
« rapports, sinon aussi complets, que le croyait Tacite, du moins
« très réels existaient entre le breton et le gaulois parlé en Ar-
« morique, rapports suffisants pour que le breton, tel que nous
« le connaissons, pût résister à l'invasion du latin, qui ne s'opéra
« que dans certaines régions. Ainsi, deux variétés de races en

(1) Mes ar gentel-ze a ro dreist-holl, da Vreiziz, a red muioc'h gwerc'h en o goazio ar goad a rede en e re hag en re ar Geltied Koz. Hon brezonek ive a deu ar peurvuian, euz ar yez a gomze hen ha n'eo ket euz al latin, evel ar gallek. Dale'homp 'ta da gomz anean divez, hag enebomp euz hon gwellañ ouz ar re a glask hen morgan. C'noaz eur wech, eun enor eo d'imp, tud a Vreiz-lzel, komz memez tra, pe dost, evel ma komze Verkingetorix, unan enz ar re o deuz græt ar muian a enor da Vro-C'hall (An Au. L. Leclerc, *Ma Beaj Jeruzalem*, p. 5).

« un peuple, deux idiomes en une langue, voilà le fond désor-
 « mais un et résistant; il nous fera comprendre ce paysan bre-
 « ton, dont la ténacité est un des étonnements de l'histoire. A
 « ces raisons de persistance du type moral nous en verrons se
 « joindre d'autres. Non plus que les Romains, les Francs ni les
 « autres barbares ne purent asservir l'âme de ce peuple, ni le
 « garder matériellement. En réalité, ces populations bretonnes
 « n'ont eu que deux maîtres, le druidisme et le christianisme.
 « La croyance, sous ces deux formes, s'est emparée d'elles; la
 « force ne les a jamais domptées et elles ne se sont pas plus
 « laissé séduire que vaincre (1). »

Les Romains ont, il est vrai, assujéti les Armoricaïns et vaincu les Venètes, le plus puissant de leurs peuples, mais Rome n'a pu réussir à séduire ni à asservir les âmes de ces vaillantes nations, lesquelles ne se sont jamais laissé romaniser et ont conservé, sous la domination romaine, nous dit M. de la Monneraye avec tant d'autres historiens, « leur attachement aux « vieilles mœurs, aux antiques pratiques religieuses, l'amour de « l'indépendance et de la liberté (2).

Il est à remarquer que pendant que « Rome tolérait partout « l'exercice des religions nationales, et allait jusqu'à ouvrir son « Capitole à tous les dieux de tous les peuples vaincus (3) », les druides furent de bonne heure l'objet des persécutions des empereurs romains. Il ne faut voir là que l'effet de la politique romaine qui redoutait l'influence des druides sur les peuples gaulois. Le druidisme se montra particulièrement tenace dans la Péninsule armoricaïne, où il se maintint plus longtemps que dans les autres régions de la Gaule. Il ne fallut rien moins, pour amener sa disparition dans cette partie du territoire gaulois, que le zèle, le dévouement et les vertus des évêques et moines bretons enseignant aux peuples de l'Armorique la foi chrétienne qui répondait si bien aux instincts religieux de ces populations aussi mystiques que valeureuses.

Les druides, clergé aristocratique, se recrutant lui-même par-

(1) Henri Baudrillart, *Les Populations rurales de la Bretagne* (Revue des Deux-Mondes, octobre 1884).

(2) Charles de la Monneraye, *Géographie ancienne et historique de la Péninsule armoricaïne*, ch. XII, p. 228.

(3) Charles de la Monneraye, *Géographie ancienne et historique de la Péninsule armoricaïne*, ch. XII, p. 229.

mi la noblesse, inspiraient au peuple plus de crainte et de respect que d'affection. Les moines bretons, au contraire, dont beaucoup pourtant appartenait à de grandes familles, déployaient des sentiments absolument démocratiques, se mêlant aux populations, leur prodiguant leurs conseils, les soignant dans leurs maladies, les secourant dans leurs misères, les instruisant dans les écoles des monastères, se livrant aux plus rudes travaux des champs, et bien que créant la richesse autour d'eux, vivant dans une extrême pauvreté et se contentant d'une nourriture des plus grossières. Prêchant d'exemple et pratiquant dans toute sa pureté l'esprit de l'Evangile, ils convertirent en masse au christianisme les populations armoricaïnes jusque-là restées païennes et qui conservent encore aujourd'hui, au fond de leur cœur, le souvenir de leurs vieux saints nationaux. « Plus d'un paysan dans le Léonais, dit M. Henri Baudrillart, parle de saint Pol comme s'il avait vécu au dernier « siècle. Il était bon, hospitalier, point fier, etc. Le clocher de « Saint-Pol, qui se découvre pendant des lieues entières, étend « au loin sa protection toujours efficace sur les champs de ce « fertile pays de Léon. »

M. Aurélien de Courson, dans la préface de son *Histoire des peuples bretons*, dit que « le plus souvent en France nous écrivons moins pour le triomphe de la vérité que dans la pensée « de faire prévaloir les vues systématiques d'un parti ».

C'est peut-être cet aphorisme qui nous permettra de comprendre le succès qu'a obtenu en Bretagne, de la part de certains, la doctrine qui, en supprimant la communauté de race existant entre les Français et les Bretons, donne à ceux-ci pour ancêtres les émigrés insulaires des V^e et VI^e siècles, lesquels ne furent que des hôtes généreusement accueillis par les Armoricaïns.

Depuis l'union de la Bretagne et de la France, cette vieille terre de leurs véritables ancêtres les Gaulois, il s'est toujours trouvé des Bretons qui n'ont jamais pardonné aux Français de ne plus former avec eux qu'un seul peuple. Le comte de Carné rapporte qu'en 1537, au cours d'une visite faite en Bretagne à son beau-frère le vicomte de Rohan, Marguerite de Navarre avait dit : « Dans ce pays-ci, en se montrant trop bon Français, on « risque de passer pour un mauvais Breton » (1). Cette phrase

(1) Comte de Carné, *Les Etats de Bretagne*, t. I, p. 117-118.

contemporaine de la fusion des deux pays et qui reflète très bien les regrets qu'avait dû laisser dans le cœur des patriotes bretons la perte de leur indépendance, pourrait sans doute, encore aujourd'hui, se dire de quelques irréductibles. Ces mécontents qui se défendent d'être de race gauloise, prouvent cependant tous les jours le contraire, non seulement par leur caractère physique mais encore par leur esprit chevaleresque et toutes les brillantes qualités qui dans l'antiquité distinguaient les Gaulois et qui, de tout temps, ont été l'apanage des Français. Mais s'ils possèdent les qualités qui sont le signe distinctif de leur race, ils ont aussi les défauts qui nous caractérisent et surtout cet esprit frondeur qui a fait dire à Buchez : « C'est véritablement un « merveilleux pays que le nôtre ; douteur et sévère plus que de « raison pour les siens, mais complaisant et indulgent à l'é- « tranger ! »

Les découvertes concernant l'histoire de Bretagne du IV^e au VII^e siècle et que l'on doit à la linguistique, tombant sur un terrain ainsi préparé, ne pouvaient qu'y germer fructueusement. Elles y furent d'autant mieux reçues qu'elles étaient représentées comme ayant des bases *rigoureusement scientifiques* et échappant par conséquent à toute critique. Il est bien entendu qu'elles furent admises sur la seule foi de la science, car il ne pouvait être question de consacrer de nombreuses années (presque un quart de siècle) (1) à l'étude des langues celtiques et romanes, pour comprendre l'histoire de l'émigration bretonne et ses conséquences. Il fallait donc accepter cette doctrine comme un dogme ; c'est ce que firent ceux qui ne demandaient qu'à être convaincus.

Cependant cette méthode historique, d'origine germanique et en honneur, dit-on, dans l'enseignement supérieur, est loin d'avoir obtenu les suffrages de tous les universitaires. « L'histoire, « cette privilégiée, écrit l'un d'eux, s'est, par empiétements suc- « cessifs, subordonné toutes les études littéraires. Que dis-je « l'histoire ? une certaine histoire qui n'est qu'érudition étroite, « exégèse, philologie épilogueuse, annotante et glossatrice. Ty- « rannique, elle finit par supprimer tout ce qu'elle ne pouvait « asservir (2). »

Personne ne contestera que la linguistique, comme l'anthropo-

(1) J. Loth, *Le Nouvelliste de Bretagne* du 24 septembre 1908, et le *Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome xxxviii (1908).

(2) Agathon, *L'Esprit de la Nouvelle Sorbonne*, p. 26.

logie, ne soit utile pour éclaircir certains problèmes historiques, mais à condition qu'elle ne veuille pas sortir de son rôle, ni régner en souveraine sur un domaine où elle ne doit entrer que comme auxiliaire (1). Il y a, en effet, en histoire, aussi bien en histoire celtique qu'en histoire générale autre chose que des mots, et en ce qui concerne spécialement l'histoire celtique, c'est s'écarter singulièrement de la réalité que de dire qu'elle relève essentiellement de la linguistique celtique et de « la linguistique romane » (2). Les passions des hommes, les souffrances ou le bonheur des peuples, la servilité ou la fureur des foules ; l'oppression, la haine et le fanatisme en lutte avec la pitié, l'amour et la tolérance ; les guerres, les invasions, les émigrations, les conquêtes par ambition ou par nécessité, les fléaux de toutes sortes ; la culture des arts et des sciences contrastant avec la barbarie et l'ignorance ; c'est tout cela, en somme, qui fait l'objet de l'histoire, laquelle doit être le tableau fidèle des grandeurs, des misères, des joies, des douleurs de l'humanité, toutes choses qu'on ne peut dépeindre par des dissertations sur les phonèmes, des commentaires sur les lois de la dissimilation ou par la dissection, si savante soit-elle, de mots appartenant aux langues anciennes et modernes (3). Considérer l'histoire sous cet angle, c'est rétrécir considérablement son horizon et en rendre l'étude aussi aride qu'obscur.

En ce qui touche l'histoire des origines de la Bretagne, le bon sens et l'intuition sont des guides plus sûrs que la linguistique. M. Seignobos lui-même, qui est pourtant l'un des principaux protagonistes des méthodes actuelles, ne semble guère avoir confiance dans l'histoire dite scientifique. « L'historien, « déclara-t-il un jour, l'historien se trouve réduit au procédé du « sens commun, à l'évidence. Il n'y a de certain en histoire que « les vérités de la Palisse. Encore cette évidence varie-t-elle

(1) M. Camille Jullian ne semble pas avoir une confiance illimitée dans ces deux sciences. « Rien », dit-il, au sujet de l'origine et de la famille des Ligures, « rien en matière de preuves linguistiques n'est plus délicat que celles que fournit l'étude des vocabulaires : ils sont souvent aussi riches d'emprunts que de biens propres.... L'anthropologie est plus boiteuse encore (que la linguistique). » *Histoire de la Gaule*, tome I, p. 125.

(2) J. Loth, *Le Nouvelliste de Bretagne* du 29 septembre 1908.

(3) Les recherches de l'historien.... sont tout intellectuelles et s'appliquent aux choses de l'esprit, aux idées, aux croyances, aux passions, à des phénomènes, qui ne sauraient s'accommoder de mesures matérielles.... (Agathon, *L'Esprit de la Nouvelle Sorbonne*, p. 57).

« avec l'étendue de nos connaissances, peut-être avec le tempérament de chaque historien (1).

M. Loth, dont la science linguistique explique la prédilection pour les procédés scientifiques dont il use en histoire, ne réussit pas toujours, quand il s'en départit pour se livrer à son tempérament d'historien. Nous avons vu la façon dont il traite saint Gildas et qui s'écarte radicalement non seulement des sentiments de M. de la Borderie, mais encore de la tradition transmise de génération en génération jusqu'aux Bretons de nos jours, lesquels conservent encore vivace le culte de cet apôtre vénéré.

Quant à l'intuition, elle semble lui avoir fait défaut au sujet de l'établissement des émigrés bretons en Armorique ; il s'est encore sur ce point séparé de M. de la Borderie. Tandis que celui-ci dit que ces émigrés se sont établis tranquillement dans la Péninsule armoricaine, M. Loth prétend, au contraire, qu'ils l'ont envahie violemment, et s'y sont fixés après avoir dompté toute résistance (2), ce qui suggère à M. Henri Baudrillart cette judicieuse remarque : « Ces Bretons insulaires, qui se plaignaient « avec une indignation et une amertume dont les témoignages « subsistent, d'avoir été trahis par les Saxons, qu'ils avaient « accueillis comme des hôtes, auraient donc tenu la même « conduite à l'égard des Armoricains, qui les avaient reçus comme « des frères malheureux ». Une semblable conduite aurait été tout simplement odieuse, et aurait dénoté de la part des émigrés une nature perfide et une rare ingratitude.

Mais les choses ne se passèrent pas de cette manière ; les Bretons reçus avec la plus grande cordialité par les Armoricains, s'en montrèrent très reconnaissants et ne formèrent bientôt plus avec eux qu'un « même peuple uni par le christianisme comme « par l'amour et pour la défense d'une même Armorique » (3).

Parvenu à la fin de mon travail, il ne me reste plus qu'à laisser aux lecteurs bretons le soin de se former une opinion sur cette question controversée, si toutefois l'instinct de la race, à défaut de l'enchaînement des faits, ne leur suffit pas pour reconnaître eux-mêmes leurs véritables ancêtres. ALBERT TRAYERS.

Brest, 7 mai 1911.

(1) *Bulletin de la Société de philosophie* (juin 1910).

(2) J. Loth, *L'Émigration bretonne en Armorique*, Introduction p. XXI. et p. 176-177.

(3) Henri Baudrillart, *Les Populations rurales de la Bretagne*.

APPENDICES

I

Page 29.

Dans l'impossibilité où j'étais de consulter une plus grande quantité de documents anglais dont les extraits donnés au chapitre IV sont déjà assez nombreux, je me suis adressé à un érudit, M. Chevillet, l'un des deux directeurs de l'importante librairie étrangère *Boyveau et Chevillet*, à Paris, et qui était à même de me renseigner exactement. Je lui avais demandé s'il existait un livre classique anglais ayant adopté la thèse du dépeuplement de la Bretagne aux V^e et VI^e siècles et de sa colonisation par les Émigrés bretons fuyant devant l'invasion saxonne, et qui auraient réimporté la langue celtique dans la Péninsule armoricaine. Voici ce qu'il me répondait à ce sujet, le 13 février 1911 :

« A notre grand regret nous n'avons pu trouver le classique anglais « que vous désirez.

« Nous avons parcouru les manuels les plus usités. Tous parlent de « l'extermination et de l'asservissement des Bretons par les Anglo-Saxons, mais aucun de leur émigration en Armorique.

« Veuillez, etc. ».

BOYVEAU ET CHEVILLET.

Voici, d'autre part, ce que l'on m'a écrit d'Angleterre où j'avais prié de faire des recherches :

Londres, 14 février 1911.

« J'ai reçu votre lettre contenant deux versions sur l'histoire ancienne de la Bretagne et sur les Bretons qui quittèrent leur île natale, après avoir été en partie asservis par les Saxons. La version « généralement acceptée est certainement celle qui constate que les « émigrés furent bien reçus par leurs *parents et amis* dont ils devinrent les hôtes et parmi lesquels ils se fondirent peu à peu de manière à ne former qu'une seule nation bretonne.

« En ce qui concerne la seconde version, à savoir que ces étrangers

« ou ces hôtes se levèrent en armes contre leurs amis, il semble que ce fait ne s'appuie sur aucune preuve historique. Il est difficile de comprendre où M. Loth a pris ce renseignement.

« Au cours de mes recherches, je me suis adressé à la maison Hachette (1), librairies et éditeurs à Londres, et je leur ai demandé s'ils connaissaient quelque ouvrage anglais mettant en avant la nouvelle théorie. Ils n'en connaissaient aucun.
« Mais il est très possible que quelques-uns de nos conférenciers aient fait usage de la version de M. Loth. »

Texte anglais de cette lettre :

... I received your letter giving two versions of the early history of the people of Brittany, and the Britons who left their island home after having been partly subjugated by the Saxons. The version commonly accepted is, no doubt, the one which states that the visitors were well received by their « Kith and kin » and gradually they were merged into the Briton nation. As to the second, viz, that the strangers or, visitors rose in arms against their friends, it appears that there is no historical proof on record. It is difficult to understand where Mr. J. Loth has obtained his information.

I have made these inquiries. I went to M. Hachette, booksellers and publishers in London — and asked them if they knew of any English book which advanced the newer theory. They knew of none at all. but it is quite possible that some of our lecturers in England have made use of his version (Mr. Loth's).

II

Page 75. Note I.

Le passage « et locum aliquanto secretiorem invenire in quo a con-
« tubernis mundalium hominum sequestratus » indique que la population du Léon, à l'époque des émigrations bretonnes, se composait des divers éléments qui se rencontrent dans les sociétés civilisées et parmi lesquels occupent une si grande place les hommes adonnés aux plaisirs. Ceux-ci inspiraient à l'apôtre breton une profonde aversion. Aussi son désir le plus ardent était-il de s'en tenir à l'écart (a contuberniis mundalium hominum sequestratus) afin de se rapprocher de Dieu et de le servir avec toute l'ardeur de son cœur d'apôtre (expeditius atque instantius uni Deo posset insistere) dont la mission était de se consacrer au soulagement des pauvres et à la conversion des infidèles. Ce passage

(1) Succursale de l'importante maison *Hachette et Co*, c'est également une des principales librairies de Londres pour les ouvrages anglais et français.

de Wormonoc confirme ce que, d'après les légendaires, nous dit le docteur Halléguen, lequel nous montre l'Armorique des V^e et VI^e siècles « comme un pays civilisé, où il y a des villes, des ports, des routes, des seigneurs, du peuple, des châteaux, de la corruption aussi, inséparable de la civilisation et même de l'humanité ».

III

Page 76-77.

Si, aux V^e et VI^e siècles, le littoral de l'Armorique et une large bande de son pourtour étaient pourvus d'une population très dense pour l'époque, il faut reconnaître que l'intérieur de la Péninsule, où s'étendait la forêt de Brécilien, était par contre presque démunie d'habitants et offrait aux rois et aux seigneurs brite-armoricains de vastes espaces où ils s'adonnaient en toute liberté à la chasse, leur passion favorite.

IV

Page 89.

Dom Bède Plaine nous dit qu'à la fin du V^e siècle, au temps du roi Grallon, la Cornouaille comptait déjà un nombre considérable d'églises paroissiales et tréviales. S'il en était réellement ainsi à cette époque, cela prouverait que la conversion de cette partie de l'Armorique par les moines bretons, commencée vers 460, aurait fait, en une quarantaine d'années, de remarquables progrès.

V

L'ARMÉE ROMAINE DANS L'ILE DE BRETAGNE

Page 112.

La conquête de l'île de Bretagne, ébauchée par César, fut réellement entreprise par l'empereur Claude, en l'an 43 après Jésus-Christ, et achevée par Agricola sous Domitien, de 78 à 85. L'armée rassemblée en vue de cette conquête (43) comprenait quatre légions avec leurs auxiliaires, soit environ cinquante mille hommes. Ces légions étaient la II^e Augusta, presque entièrement recrutée parmi les Celtes de la Lyonnaise, deux légions venant de la haute Germanie et de la Germanie Inférieure et la quatrième venant de la Pannonie. Ces troupes, placées sous le commandement d'Aulus Plautius, défirent dans plusieurs rencontres les Bretons qui, décimés, durent leur céder la victoire. Claude,

appelé par son général, acheva de les écraser dans une bataille décisive, s'empara de Camulodunum, et, après un séjour de deux semaines dans l'île, retourna triompher à Rome.

Il est à remarquer que, dans les deux premiers siècles de notre ère, les légions de la Bretagne insulaire étaient formées d'éléments étrangers à cette province, et se composaient surtout de Gaulois, de Germains et d'Espagnols. Cela ne veut pas dire que les Romains ne recrutèrent pas de soldats dans l'île. Mais les recrues bretonnes allaient tenir garnison soit en Gaule, soit en Germanie, et même dans d'autres provinces, ce qui donnait lieu à des échanges de troupes entre le Continent et la Bretagne. Incorporés dans les légions chargées de garder les frontières, ou mêlés aux guerres civiles qui, à certaines époques, déchirèrent l'Empire, les Bretons se montraient fidèles et courageux dans des postes souvent difficiles et où leur endurance était parfois mise à une rude épreuve. Tacite nous dit qu'ils se soumettaient sans murmure aux enrôlements, pourvu qu'on s'abstint de les maltraiter (*Ipsi Britanni delectum... impigre abeunt si injuriæ absint*), et il nous les montre même combattant contre leurs propres compatriotes avec un entrain étonnant, et que peut seule expliquer une soumission parfaite à la discipline à laquelle ils étaient assujettis en temps de paix (...*ex Britannis fortissimos et longa pace exploratos*).

Mais cette soumission fut loin d'être toujours la marque caractéristique des légionnaires et auxiliaires bretons. A mesure qu'ils devenaient de plus en plus nombreux dans les troupes impériales, ils s'assimilaient avec une facilité qui a été remarquée par les historiens, les mœurs des prétoriens et les allures d'indépendance qui distinguaient les légionnaires romains, faiseurs et défaiseurs d'empereurs.

C'est au cours du troisième siècle que les Bretons commencèrent d'une manière plus régulière à entrer dans les légions de Bretagne et à tenir garnison dans l'île. La légion II^a Augusta composée précédemment, comme nous l'avons vu, de Gaulois de la Lyonnaise et par conséquent contenant dans ses rangs de nombreux Armoricains, se recruta désormais parmi les Bretons et fut dès lors appelée légion II^a Britannica (François Sagot, *La Bretagne romaine*, p. 231). Il y avait en outre, dans l'armée romaine de Bretagne des corps d'*Equites* et de *Numeri* qui comprenaient de forts contingents bretons. « Un fait qui ne contribua pas peu au succès de la colonisation militaire, dit encore M. François Sagot, fut la forte proportion, dans les légions, des recrues fournies par ce *Belgium* qui, quelques générations plus tôt, avait renouvelé la population de l'île. » On sait que les habitants de ce *Belgium* (au sud de l'île) étaient les descendants des Belges, lesquels se trouvaient au nombre des peuples gaulois qui, deux ou trois siècles avant Jésus-Christ, avaient envahi l'île de Bretagne.

« Dans l'armée du Comes littoris Saxonici il y a comme Bretons, outre la légion II^a, le *numerus* campé à Portus Adurni..... Parmi les fantassins du Comes Britanniae, 2 corps sur 3, le détachement de la légion II^a et la troupe d'*Auxilia palatina* étaient Bretons.

« Le phénomène caractéristique est que, dans ces armées (de l'île de Bretagne), les indigènes, qui n'y figuraient guère jusqu'alors que pour un ou deux *numeri*, sont fortement représentés : ils y balancent à peu près les Gaulois, venus la plupart du nord du Continent. Réunis à eux et aux Germains originaires de la Belgique, ils l'emportent sur les contingents lointains et exotiques. D'autre part, les éléments germains et espagnols sont en décroissance. Il s'ensuit que les armées de Bretagne renferment toujours une proportion considérable de Celtes et qu'elles continuent à se recruter largement dans la région voisine et parente du continent qui, toujours guerrière elle-même, fournissait une partie notable des troupes à pied de l'empire. « Comme par le passé d'ailleurs, la Bretagne envoie des recrues un peu partout : la Notice mentionne en Gaule un corps indéterminé d'insulaires, en Rétie une cohorte, en Espagne deux *Auxilia palatina*, en Egypte une aile, une légion palatine en Orient. » (François Sagot, *La Bretagne romaine*, p. 231-232).

C'est sans doute aux troupes bretonnes cantonnées en Gaule qu'appartenaient les *Secundani Brittones* dont il est question à la page 111 de cette étude et qui auraient suivi Maxime sur le continent où ils auraient conservé le nom de leur corps, même après l'abandon définitif de l'île de Bretagne par les légions, vers 420.

Nous avons vu que c'est dans le courant du III^e siècle que l'armée romaine, chargée de garder la Bretagne, commença à se recruter dans cette île. Les dangers qui de toutes parts pendant cette période, assaillirent l'empire romain, les invasions qui violèrent ses frontières tant à l'Orient qu'à l'Occident, les conspirations et les guerres civiles où périrent nombre d'empereurs, les usurpateurs qui, sous le nom des *Trente tyrans*, firent pendant quinze ans (253-268) peser sur l'empire une effroyable anarchie militaire, l'immense désordre qui régnait dans l'administration, les finances et les armées, tous ces maux ne favorisaient guère le recrutement méthodique ni les mouvements réguliers des troupes. Ces différentes causes favorisèrent en Bretagne l'enrôlement local et le maintien des recrues dans le pays, d'autant plus que l'île semble pendant la première moitié du III^e siècle, avoir joui d'une tranquillité relative troublée seulement, au commencement de cette période, par les incursions incessantes des Calédoniens que Septime Sévère poursuivit sans pitié, et avec lesquels son fils Caracalla conclut la paix, à la suite de laquelle, et après s'être fait donner des cautions, il abandonna le territoire barbare et les places que les Romains y oc-

cupaient, en 211 (François Sagot, *La Bretagne romaine*, p. 112-115). Grâce au calme qui après ces événements, régna en Bretagne et que le silence des annales insulaires semble prouver, les effectifs des légions de cette province restèrent au complet, ce qui engagea Gailien à en distraire des détachements pour les opposer aux Germains qui devenaient de plus en plus menaçants sur les frontières du Rhin (255-259). Les légions insulaires prirent part également, à cette époque, à un important événement politique qui menaça l'empire de dissolution ; ce fut avec leur appui et celui des légions d'Espagne que Posthumus, gouverneur des Gaules, proclamé empereur par ses troupes, fonda l'empire Gaulois, lequel d'ailleurs n'eut qu'une courte durée (253-274).

Les usurpateurs Carausius et Allectus, qui établirent le siège de leur empire en Bretagne, ne semblent pas non plus avoir éprouvé beaucoup de résistance de la part des légions insulaires lesquelles, selon toute apparence, se montrèrent plutôt favorables à leurs desseins (286-296.)

Mais Constance Chlore ne se fut pas plutôt montré aux troupes et aux populations que « le loyalisme des Bretons, délivrés sans doute « d'une véritable tyrannie, éclata en transports... et que la Bretagne « redevint romaine » (François Sagot). En 312, l'armée avec laquelle Constantin battit Maxence était, en grande partie, formée de Bretons.

Vers le milieu du IV^e siècle, les Pictes et les Scots se ruèrent sur la Bretagne, ravageant les villes et les campagnes en semant partout l'épouvante. Les légions insulaires trop peu nombreuses pour arrêter le torrent, furent renforcées par des troupes expédiées du continent et composées surtout d'Hérules et de Bataves, Théodose, le meilleur général de Rome à cette époque, et père de l'empereur Théodose Le Grand, réussit par ses habiles mesures et son courage personnel à délivrer la Bretagne des Pictes, des Scots et des Saxons, et après avoir exterminé les barbares et pacifié le pays, revint sur le continent chargé d'honneurs et de gloire (370).

Nous avons raconté, dans notre étude comment quelques années plus tard, en 383 Maxime se fit proclamer empereur par « l'armée insulaire toujours réputée pour sa turbulence », et comment, après avoir vaincu Gratien, il établit dans la Péninsule armoricaine des colonies militaires formées de légionnaires bretons. Si suivant l'assertion de plusieurs historiens et notamment de Gildas et de Bède, aucun des soldats bretons qui avaient accompagné Maxime ne revint jamais dans ses foyers, il faut croire qu'après la mort de cet empereur, Théodose remplaça par des troupes continentales celles qui avaient suivi l'usurpateur.

C'est ce qui expliquerait la facilité avec laquelle les légions insulaires, après avoir proclamé empereur Constantin le Tyran, abandonnèrent, en 407, la Bretagne pour venir au secours de l'empire envahi par les Barbares. Indépendants et volontaires comme ils l'étaient, les soldats

bretons, en effet, s'ils avaient, au commencement du V^e siècle comme au temps de Maxime, composé la majeure partie des troupes impériales, n'auraient sans doute pas quitté leur île, et brisant les liens qui les retenaient à l'empire, seraient, selon toute vraisemblance, restés auprès de leurs compatriotes, pour les défendre non seulement contre les Pictes et les Scots, mais encore contre les pirates saxons qui les assaillaient de toutes parts et qui finirent par les assujettir à leur joug.

VI

Page 120.

Les Armoricaux avaient été si peu romanisés qu'à une époque du haut-empire qui n'a pu être fixée, une expédition partie de l'île de Bretagne, avait été entreprise contre eux. Les forces qui prirent part à cette campagne se composaient d'une légion, la VI^a *Victrix* et de troupes auxiliaires.

Dans son ouvrage *La Bretagne romaine*, M. François Sagot cite l'inscription suivante relatant cet événement : Praef. leg VI victricis, duci leg., c(ohort.), alaru) m Britanici (n) iarum adversus Arm(oricano) s. C. I. L., III, 1919).

VII

Page 56.

Depuis le moment où ont paru dans la *Revue de Bretagne* de mars 1910, *Armoricaux et Bretons* page 135, les quelques lignes concernant les cuirassés français, il en a été construit d'un tonnage encore plus fort, tels que le « Jean-Bart » et le « Courbet », lancés à Brest et à Lorient les 23 et 24 septembre 1911 et dont chacun déplace 23.467 tonnes.

VIII

Page 23.

M. le professeur A. Luchaire, dans la partie de *l'Histoire de France* d'Ernest Lavisse traitant des « Premiers Capétiens », indique, en peu de mots, les causes de la ténacité du peuple breton et de sa persistance à conserver, à travers les siècles, sa vieille langue et ses anciennes coutumes.

« Sous les Capétiens, comme sous les Carolingiens, écrit ce savant « professeur, la Bretagne restait une nation à part et fermée, avec laquelle la Royauté n'eut que peu de rapports. Si aujourd'hui même,

« cette *île continentale*, qui n'a servi de chemin de migration à aucun peuple et se trouve en dehors des grandes voies de commerce, conserve avec obstination sa race, sa langue, ses usages et ses croyances » d'autrefois, on peut juger de l'aspect original qu'elle offrait au début du XI^e siècle.

S'il en était ainsi au début du XI^e siècle, on peut croire pareillement que l'aspect de la Bretagne n'était pas moins spécial, au temps des émigrations bretonnes des V^e et VI^e siècles, où, malgré la domination romaine, les Armoricaïns avaient si bien conservé non seulement leur idiome national et leurs usages, mais encore les frontières naturelles et les bornes de convention séparant leurs différentes peuplades, qu'elles servirent de bases aux évêques pour la délimitation des diocèses.

« Leurs diocèses, dit en effet M. Luchaire, correspondant à la répartition des Armoricaïns en tribus, sont les vrais divisions territoriales du pays, de même que la paroisse (plou) et le hameau ou chapelle (tref) y forment les subdivisions réelles » (A. Luchaire, *Ernest Lavisse, Histoire de France*, t. II, 2^e partie, p. 43).

LISTE DES AUTEURS CITÉS

- Agathon : p. 122, 123.
 Albert Le Grand : p. 83, 86.
 Albert-Petit (A.) : p. 104.
 Arbois de Jubainville (d') : p. 14, 97, 98, 100, 101, 102.
 Argentré (d') : p. V, 20, 21, 49.
 Audren (dom) : p. V.
 Baillet : p. 89.
 Baronius : p. 20.
 Baudoin : p. 27.
 Baudrillart (Henri) : p. 119, 121, 124.
 Bède (le Vénérable) : p. 31, 101, 102, 115, 116, 117, 118, 130.
 Bizeul : p. 11, 25.
 Bolland (Jean de) *Bollandus* : p. 20, 21.
 Bollandistes (les) : p. 55, 85.
 Borderie (Arthur de la) : p. V, 3, 5, 8, 9, 15, 17, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 32, 33, 34, 35, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 59, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 87, 91, 92, 93, 94, 96, 116, 124.
 Bouchard : p. V, 20.
 Brizeux : p. 6.
 Broca (docteur) : p. 118.
 Buchez : p. 107, 113, 122.
 Cantù : p. 28.
 Caradoc de Llancarvan : p. 62.
 Carné (comte de) : p. 121.
 Carné (de) : p. 104.
 Cartulaire de Landévennec : p. 87, 88, 89.
 Cartulaire de Quimperlé : p. 55.
 Châtelier (du) : p. 13, 15.
 Chesne (du) : p. 20.
 Chronique britannique : p. 51.
 Chronique de Landaff : p. 69.
 Cleuziou (Alain Raison du) : p. 61.
 Constantins : p. 13.
 Courson (Aurélien de) : p. 14, 21, 22, 31, 32, 49, 66, 88, 106.
 Creasy : p. 29.
 Crocq (Yves) : p. 104.
 Daru : p. V, 21, 36.
 Dejean (Etienne) : p. 61.
 Desjardins (Ernest) : p. 23, 26, 34, 41.
 Dottin (Georges) : p. 4, 12, 26, 27, 97, 98.
 Duparc-Poullain : p. 27.
 Duruy (Victor) : p. 11, 13, 14, 23, 31, 36.
 Eginhard : p. 20.
 Elton : p. 25.
 Fréret : p. 32.
 Fustel de Coulanges : p. 23, 24.
 Gagnard : p. 20.
 Gallet (l'abbé) : p. 20.
 Gildas (saint) : p. 37, 56, 57, 58, 59, 60, 69, 93, 115, 116, 117, 124, 130.
 Girald de Cambrie : p. 115.
 Goldsmith (Olivier) : p. 28.
 Green (John Richard) : p. 25, 69.
 Grégoire de Tours : p. 45.
 Guizot : p. 10, 11, 25, 56.
 Halléguen (docteur) : p. 22, 27, 28, 39, 71, 127.
 Herrieu : p. 104.
 Horace : p. 17.

- Hume (David) : p. 23, 69.
 Hungtington (Henri de) : p. 115.
 Jaffrennou (Taldir) : p. 104.
 Jary (Jacques) : p. 104.
 Jérôme (Saint) : p. 33, 117, 118.
 Joannes à Bosco : p. 63.
 Jarnandès : p. 105, 110, 111.
 Jullian (Camille) : p. 23, 119, 123.
 Kerné (l'abbé) : p. 78.
 Laccary (le Père) : p. 36.
 Laigue (de) : p. 17.
 Lavissee (Ernest) : p. 23, 93, 114, 131, 132.
 Le Baud : p. V, 20, 21, 43.
 Le Bayon (l'abbé) : p. 104.
 Le Clerc (l'abbé) : p. 104, 116.
 Le Gonidec : p. 100.
 Le Moal (Yves) : p. 104.
 Lobineau (dom) : p. V, 20, 21, 37, 38, 42, 50, 55, 56, 62, 68, 71, 80, 87, 90, 94, 97, 102.
 Loeiz ar Floc'h : p. 104.
 Loth (J) 3, 4, 9, 11, 12, 14, 16, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 35, 38, 49, 59, 60, 61, 63, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 116, 119, 122, 123, 124, 126.
 Luchaire (A.) : p. 131, 132.
 Mab ar Menez : p. 104.
 Mabillon : p. 20, 21, 32, 89.
 Macaulay : p. 29.
 Malmesbury (Guillaume de) : p. 30, 31.
 Manet : p. 21.
 Maréchal : p. 36.
 Martin (Henri) : p. 11, 23.
 Mathieu de Westminster : p. 36.
 Mellac : p. 104.
 Michelet : p. 11, 23.
 Mommsen : p. 11, 23.
 Monneraye (de la) : p. 120.
 Morice (dom) : p. V, 21, 49, 50.
 Nadal : p. 12.
 Nennius : p. 25.
 Palgrave (Francis) : p. 28.
 Pas (du) : p. 20.
 Passardièrre (Jourdan de la) : p. 17, 79.
 Plaine (dom Bède), p. 88, 89, 105, 115, 116, 117, 127.
 Plaine (dom François) 73, 82.
 Procope : p. 36, 39, 63, 64, 67, 105, 114.
 Proux (Prosper) : p. 104.
 Reclus (Elisée) : p. 14, 15, 23.
 Rémusat (Abel de) : p. 32.
 Ross (Robert) : p. 28.
 Roujoux (de) : p. V, 21.
 Sagot (François) : p. 128, 129, 130, 131.
 Saint-Martin (de) : p. 32.
 Seignobos : p. 123.
 Sénèque : p. 17.
 Sidoine Apollinaire : p. 32, 56.
 Sigebert : p. 36.
 Tacite : p. 97, 119, 128.
 Thierry (Amédée) : p. 23, 36.
 Thierry (Augustin) : p. 11, 23.
 Thomas (l'abbé A.) : p. 67, 87.
 Tillemont : p. 89.
 Trivarz (les trois bardes) : p. 104.
 Vallaux (Camille), p. 102, 103.
 Vertot (l'abbé de) : p. 20.
 Vignier : p. 20.
 Virgile : p. 62.
 Wit (Vincenzo de) : p. 25.
 Wormonoc : p. 73, 74, 75, 76, 77, 78, 82, 83, 85, 127.
 Wright : p. 25.
 Zosime : p. 30, 33, 105, 115.

INDEX APHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

- Adoagre : p. 113.
 Adrien : p. 31.
 Aétius : p. 33, 34, 35, 109, 110, 111.
 Agricola : p. 119, 127.
 Alaric : p. 107.
 Alaric II : p. 114.
 Allectus : p. 21, 30, 130.
 Ambroise Aurélien : p. 37, 46, 47, 48.
 Anthémios : p. 26, 41, 113.
 Armand (saint) : p. 93.
 Armel (saint) : p. 80.
 Arthur : p. 29, 49, 50.
 Arvandus : p. 113.
 Attila : p. 35, 110, 112.
 Aubin (saint) : p. 94.
 Auguste : p. 31.
 Aulus Plautius : p. 127.
 Aurélien : p. 106.
 Azénor : p. 86.
 Beppolène : p. 45.
 Briac (saint) : p. 71.
 Brieuc (saint) : p. 50, 53.
 Brunehaut : p. 29.
 Budoc (saint) : p. 68.
 Caius Flavius Januarius : p. 41.
 Calpurnius : p. 87.
 Caracalla : p. 31, 129.
 Caradauc : p. 48.
 Carausius : p. 20, 30, 130.
 Célestin I^{er} : p. 13.
 Cerdic : p. 49, 51, 57.
 César : p. V, 40, 97, 98, 127.
 Cetomerin (saint) : p. 86.
 Charlemagne : p. 10.
 Childebert : p. 50, 51, 66, 85, 90, 91, 92, 94.
 Childéric : p. 113, 114.
 Chramme : p. 45.
 Claude : p. 127.
 Clodomier : p. 50, 51.
 Clotaire : p. 43, 44, 45, 50, 51, 52, 66.
 Clovis : p. 10, 24, 29, 36, 51, 66, 67, 114.
 Commios, p. 97.
 Conan Mériadec : p. 20.
 Conomor : p. 92.
 Conoo : p. 45.
 Constance Chlore : p. 31, 130.
 Constantin-le-Grand : p. 30, 31, 38, 42, 106, 111, 130.
 Constantin-le-Tyran : p. 31, 108, 130.
 Cynric : p. 56.
 Dagobert : p. 44, 45.
 Déroch : p. 44.
 Deuiciacos : p. 97.
 Dioclétien : p. 106.
 Domitien : p. 127.
 Ebrachaire : p. 45.
 Egidius : p. 112, 113, 114.
 Eloi (saint) : p. 93.
 Eocaric : p. 34, 109.
 Euric : p. 29, 41, 113.
 Even : p. 86, 87.
 Fracan : p. 53.
 Frédégonde : p. 29.
 Frédéric : p. 112.
 Gallien : p. 130.
 Germain (saint) : p. 13, 35, 109.
 Gontran : p. 45.
 Goulven (saint) : p. 86, 87.
 Gourvodu : p. 69.
 Grallon : p. 44, 45, 46, 47, 48, 87, 88, 89, 127.
 Gratien : p. 31, 106.
 Guenaël (saint) : p. 54, 87.
 Guénolé (saint) : p. 53, 87, 88, 89, 93.
 Guévroc (saint) : p. 85.
 Guillaume le Conquérant : p. 12, 24.
 Gwrkentelu : p. 56.

Hengist : p. 12, 29, 56.
 Hercule : p. 29.
 Hoël : p. 44.
 Hoël le Grand : p. 44, 45, 49.
 Honorius : p. 49, 108.
 Horsa : p. 12, 29, 46, 56.
 Idon : p. 69.
 Iltud (saint) : p. 59, 62, 81.
 Iona : p. 44.
 Jaoua (saint) : p. 85, 86.
 Jean ou Jaun Reith : p. 44.
 Judicaël : p. 44, 45.
 Judual : p. 44, 50, 86, 92.
 Juthaël : p. 44.
 Justinien : p. 64, 65.
 Léger (saint) : p. 93.
 Léon (saint) : p. 110.
 Loup (saint) : p. 13.
 Lunaire (saint) : p. 92.
 Malo (saint) : p. 92, 93, 95.
 Marguerite de Navarre : p. 121.
 Maxence : p. 30, 130.
 Maxime : p. 31, 38, 40, 42, 81, 105, 106, 112, 117, 118, 129, 130, 131.
 Melaine (saint) : p. 92.
 Meliau : p. 45.
 Michelet : p. 98.
 Morbret (saint) : p. 87.
 Mordred : p. 29.
 Ninnoc (sainte) : p. 55.
 Nominoë : p. V.
 Odoacre : p. 29.
 Padorn (saint) : p. 48.
 Patern (saint) : p. 48, 49.
 Patrice (saint) : p. 87.
 Pavillon (Nicolas) : p. 61.
 Pépin le Bref : p. 45.
 Pompée (sainte) : p. 90.
 Pol (saint) : p. 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 90, 91, 93, 121.
 Porta : p. 57.
 Posthumus : p. 130.
 Probus : p. 106.
 Quintus Titurius : p. 98.
 Radagaise : p. 108.
 Rhigall : p. 50, 53.
 Riatham : p. 44.
 Riothime : p. 20, 41, 113.
 Riwal : p. 20, 43, 44, 45, 49, 50, 51, 53, 84.
 Rohan (vicomte de) : p. 121.
 Rollon : p. 87.
 Romulus : p. 29.
 Rowena : p. 29.
 Samson (saint) : p. 74, 75, 76, 91, 92.
 Septime Sévère : p. 31, 106.
 Seuve : p. 90.
 Silicia Namgidde : p. 41.
 Stilicon : p. 33, 107.
 Syagrius : p. 114.
 Tanguy (saint) : p. 85.
 Telo (saint) : 69.
 Thégonec (saint) : p. 85.
 Théodebald : p. 50.
 Théodebert : p. 65, 66.
 Théoderic (Thierry) : p. 51.
 Théodose (général) : p. 130.
 Théodose le Grand : p. 31, 106, 118, 130.
 Thierry : p. 50, 66.
 Thrasimond (saint) : p. 29.
 Tiarmal (saint) : p. 86.
 Totila : p. 29.
 Trajan : p. 31.
 Tugdual (saint) : p. 89, 90, 91, 93, 94.
 Usserius : p. 117.
 Valentinien III : p. 35, 106, 110.
 Vercingétorix : p. V, 118.
 Vespasien : p. 106.
 Vortigern : p. 29, 56.
 Vougay (saint) : p. 71.
 Withur : p. 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 90.

ERRATA

Pages	lignes	au lieu de :	lire :
3	2	Base Bretagne	Basse-Bretagne
13	Note 2	Histoire de Bretagne	Histoire de France.
14	17	opposées	opposés
16	19	prétend	prétende.
28	9	laissèrent	se laissèrent.
33	4	haute partie	grande partie.
35	7	Honorius	Valentinien III
41	Note 1	V ^e siècle	IV ^e et V ^e siècles
109	13	Lugdunaises	Lyonnaises.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE		V
AVANT-PROPOS		1
Chapitre I ^{er}		3
— II.		10
— III.		16
— IV.		20
— V.		30
— VI.		37
— VII.		54
— VIII.		68
— IX.		94
Résumé et Conclusions		105
Appendices		125
Liste des auteurs cités		133
Index alphabétique des noms de personnes		135
Errata		137

